CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

42e, 43e, 44e ANNÉES

1951-1953

PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1953

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

42e, 43e, 44e ANNÉES

Editée avec le concours du Gouvernement

CHRONIQUE ARCHEOLOGIQUE

DU PAYS DE LIÈGE

42e, 43e, 44e ANNÉES

1951-1953

PUBLICATION DE L'INSTITUT ARCHÉOLOGIQUE LIÉGEOIS

1953

42e, 43e, 44e ANNÉES JANVIER 1951-DÉCEMBRE 1953
NUMÉRO UNIQUE

CHRONIQUE ARCHÉOLOGIQUE
du Pays de Liège

Organe mensuel de l'Institut archéologique liégeois

ABONNEMENT :
75 FR. PAR AN
pour les personnes qui ne sont pas membres de l'Institut.

Pour tout ce qui concerne la *Chronique*, s'adresser au Secrétariat de l'Institut archéologique liégeois Maison Curtius.

Séance du 26 janvier 1951

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Pirlet, président.

Ont signé la liste des présences d'une manière lisible : MM. J. Brassinne, A. Dandoy, L. Dewez, J. Dumont, P. Laloux, G. Petit, J. Pirlet, H. van Heule, M. Yans, membres effectifs.

MM. Fr. Boniver, R. Bragard, G. de Froidcourt, E. Gadeyne, A. Puters, R. van der Made, Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. l'abbé Ansiaux, C. Bury, A. Brabant, baron de Coppin, E. Davin, Th. Dirick, R. Forgeur, P. Hanson, E. Jamin, Ch. Kuffer, J. Larbalette, E. Legros, J. Oger, G. Tibaux, J. van der Heyden, L. Xhignesse, Mmes et Mlles Ansiaux, D. Calberg, B. Henet, J. Rouhart-Chabot, D. Schwaiger, membres associés.

Se sont excusés : baronne de Coppin, Hamal-Nandrin, J. Grégoire, G. Hansotte, L.-E. Halkin, M. Hélin, M. Lavoye, J. Stiennon.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est approuvé.

Présentation de membres associés. — Mlle Denise Schwaiger, régente, rue Louis Fraigneux, 6, à Liège ; M. Planchar, rue Saint-Remy.

Présentation d'un membre effectif. — M. Joseph Philippe, conservateur.

Election du bureau pour les années 1951-1952. — Le bureau est constitué comme suit :

Vice-président : M. Léon Dewez.

Secrétaire : M. M. Yans.

Trésorier : M. P. Laloux.

Bibliothécaire : M. Léon-Ernest Halkin.

Directeur des Publications : M. M. Yans.

Secrétaire adjoint : baron d'Otreppe de Bouvette.

Conservateurs adjoints : comte de Borchgrave d'Altena, MM. Jules Dumont, Nicolas François, Jos. Hamal-Nandrin, baron de Sélys Longchamps.

Commissions :

Publications : MM. Yans, directeur; L. E. Halkin, Harsin, Dewez et Yernaux, membres.

Fouilles : MM. Breuer, Philippe et Mlle van Heule, M. Servais.

Achats : MM. Dumont, Laloux, Petit, Philippe, de Selys-Longchamps, Servais et Mlle van Heule.

Vérification du musée : MM. Brassinne, L. Halkin, de Selys Longchamps et Toussaint.

Vérification de la bibliothèque : MM. Harsin, Hélin et Yans.

Vérification des comptes : MM. François, Ghislain et Peny.

Excursions : MM. Dewez, président; Gadeyne, secrétaire; de Borchgrave d'Altena, Dandoy, François et Laloux.

Conférences et causeries : MM. Dumont, président; Harsin, vice-président; L.-E. Halkin, Toussaint et Yans.

Communication de M. Fernand Discry, archiviste de la Ville de Huy. — Trois symboles politiques de la Ville de Huy.

Le conférencier explique d'abord les causes du renouveau de l'industrie de l'étain dans sa ville. Un des produits mis sur le marché lui fournit l'occasion de reprendre, avec des idées nouvelles, l'étude de trois symboles politiques de Huy, rappelant : le comté, origine de la principauté;

le perron, symbole judiciaire devenu la représentation figurée de l'autonomie locale;

le château, emblème de métier, transformé, à l'époque moderne, en symbole du particularisme urbain dans le cadre de la principauté.

L'assemblée applaudit vivement M. Discry et souhaite l'entendre à nouveau parler de ses découvertes dans ses archives, trop ignorées.

La séance est levée à 18 h. 40.

Séance du 23 février 1951

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Pirlet, président.

Ont signé la liste des présences d'une manière lisible :

MM. J. Brassinne, L. Dewez, J. Dumont, L.-E. Halkin, J. Hamal-Nandrin, P. Laloux, Fr. Peny, G. Petit, J. Philippe, J. Pirlet, J. Servais, A. d'Otreppe de Bouvette, M. Yans, Mlle M. Lavoye, membres effectifs.

MM. Fr. Boniver, L. Cloes, G. de Froidcourt, E. Gadeyne, G. Laloux, A. Puters, A. Vecqueray, membres correspondants.

MM. l'abbé Ansiaux, C. Bury, baron de Coppin, P. David, Dirick, R. Forgeur, H. Frère, G. Hansotte, P. Hanson, J. Larbalette, J. Oger, D. Perilleux, M. Planchar, G. Tibaux, L. Xhignesse, Mmes, Mlles Ansiaux, D. Calberg, Ch. Canter, D. Goderniaux, B. Henet, Y. Roselier, J. Rouhart-Chabot, membres associés.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est adopté.

Election de membres associés et effectif. — M. Jos. Philippe, conservateur des Musées Curtius et Ansembourg, est élu membre effectif.

Mlle Denise Schwaiger et M. L. Planchar, sont élus membres associés.

Présentation de membres associés. — Mlle Denise Noël, 19, boulevard Kener, Spa ; M. Charles Dinraths, 13, rue Nysten, Liège ; M. Auguste Francotte, 34, rue Fabry, Liège ; M. Claude Dallemagne, professeur à l'Athénée de Forest (Bruxelles) ; M. Paul Renard, candidat en archéologie, rue de la Chatqueue, Seraing.

Décès. — Devant l'assemblée debout, le président prononce l'éloge funèbre du regretté Gustave Ghilain, consul des Etats-Unis du Mexique, vieille figure liégeoise. Reçu membre de notre compagnie, le 24 novembre 1907, il fut promu effectif, le 30 mars 1919. En 1945, il fut appelé aux fonctions de conseiller.

L'annonce du décès de notre confrère Paul Renard, docteur en médecine, nous est également parvenue.

Rapports annuels. — Successivement le secrétaire, le conservateur, le trésorier et le bibliothécaire donnent connaissance de leurs rapports, que l'assemblée adopte. Ces documents seront imprimés dans le prochain bulletin.

M. Peny, au nom de la Commission de vérification des comptes, remet un rapport écrit, favorable.

Communication de Mlle Madeleine Lavoye, bibliothécaire-bibliographe. — Contribution à l'histoire de la gravure liégeoise du XVIIe siècle.

Spiexhe est un honnête artisan dont Mlle Lavoye retrace la biographie et nous présente quelques spécimens de son art. Travail habile que l'on ne peut toutefois séparer de l'activité de nos platineurs. Cette communication fera, on l'espère, l'objet d'une publication prochaine.

La séance est levée à 18 h. 20.

Séance du 30 mars 1951

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Pirlet.

Ont signé la liste des présences d'une manière lisible :

L. Dewez, J. Dumont, J. Hamal-Nandrin, P. Laloux, G. Petit, baron I. de Radzitzky d'Ostrowick, H. van Heule, M. Yans, membres effectifs.

MM. F. Boniver, P. Delrée, H. Frère, E. Gadeyne, G. Hansotte, G. Laloux, Mlle Thibert, membres correspondants.

MM. C. Bury, J. Fraipont, L. Cloes, H. Frère, A. Herbeto, E. Jamin, J. Larbalette, H. Liben, J. Oger, G. Tibaux, J. van der Heyden, L. Xhignesse, Mme et Mlle Calberg, et J. Rouhart-Chabot, membres associés.

Se sont excusés : MM. J. Brassinne, J. Servais, X. Janne d'Othée, L.-E. Halkin, J. Stiennon, A. Vecqueray, A. Dandoy, A. Brabant, Mlle M. Lavoye.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est approuvé.

Election de membres associés. — Sont élus : Mlle D. Noël, MM. Ch. Dinraths, A. Francotte, C. Dallemagne, P. Renard.

Présentation de membres associés. — Mlle Thérèse Danse, régente, 107, rue Lairesse, Liège ; M. Emile Pierard, Gomzé-Andoumont ; Mme M. G. Goldenberg, bibliothécaire-bibliographe,

12, Cloître Sainte-Croix, Liège ; M. Marcel Florkin, professeur à l'Université, rue Gaucet, Liège.

Le président félicite M. Alexis, nommé vice-président de la Société belge de Musicologie et lauréat, comme autner wallon, du Ministère de l'Instruction publique.

Manifestation Hamal-Nandrin. — Après avoir rappelé que l'Université commémorera, en octobre, le 25e anniversaire de la fondation de l'enseignement de la préhistoire, le président prononce le discours suivant :

Avant de donner la parole à notre conservateur qui a la garde de la plus riche section préhistorique des Musées de notre Pays et qui va évoquer à l'instant devant nous, tant par ses commentaires que par l'image, quelques découvertes importantes de l'école liégeoise de préhistoire, qu'il me soit permis de vous signaler que cette année — en octobre prochain plus exactement — sera commémoré le vingt-cinquième anniversaire de la création à l'Université de Liège du cours d'archéologie préhistorique donné à l'Institut supérieur d'Histoire de l'Art et d'Archéologie et de vous rappeler que le créateur de ce cours est un des nôtres : M. le professeur Joseph Hamal-Nandrin, préhistorien et fouilleur réputé dont la renommée a largement dépassé nos frontières, que notre Institut est fier de compter parmi ses plus anciens membres, il est ici depuis plus de quarante-sept ans et auquel je tiens à rendre en cette occasion un solennel hommage.

M. le professeur Hamal-Nandrin, est et restera toujours, l'un des chefs de l'école liégeoise de préhistoire avec son ami et collaborateur M. Jean Servais que j'associe aujourd'hui à nos hommages. Leurs nombreux travaux et leurs fouilles fructueuses sont là pour attester leur mérite. Les riches collections préhistoriques dont s'enorgueillit notre musée en sont le témoignage le plus éclatant.

C'est grâce à leur action féconde ainsi qu'à celle de M. Marcel De Puydt et de Julien Fraipont qui étaient des nôtres aussi que notre Institut a joué un rôle important dans le domaine de la préhistoire.

Pour toutes ces raisons, l'Institut se devait de commémorer l'anniversaire en question et il a estimé que la communication qu'il a inscrite à l'ordre du jour de cette séance serait l'occasion pour lui de rappeler les fastes de cette école et de rendre hommage à plusieurs de ses maîtres et particulièrement à nos confrères Hamal-Nandrin et Servais. Qu'ils soient ici, en notre nom à tous, félicités, ils ont bien mérité de notre Institut.

Communication de M. Joseph Philippe, conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg. — Souvenirs de quelques découvertes importantes de l'Ecole liégeoise de Préhistoire.

Le conférencier rappelle, en soulignant leurs caractéristiques et en précisant leur importance, la découverte par les préhistoriens liégeois (Marcel De Puydt, J. Hamal-Nandrin, J. Servais, ...) des importantes stations qui appartiennent à la *période paléolithique* (époques moustérienne, aurignacienne et magdalénienne) : sablière de la rue Jean de Wilde, à Liège; grottes de Fond-de-Forêt, de Spy et du Coléoptère à Bomal; stations limbourgeoises de Zonhoven, Zolder et Lommel; à la *période mésolithique* (industrie du grès quartzite de Wommerson); à la *période néolithique*, pour les époques omalienne, campignienne (gisements des environs d'Aubel) et robenhausienne (Spiennes, Rijckholt-Sainte-Gertrude, ...).

Cette communication, illustrée de nombreuses projections lumineuses, aurait pu s'intituler en somme : Une leçon de préhistoire d'après les découvertes de l'école liégeoise de préhistoire. Son but fut d'évoquer un brillant passé de recherches archéologiques et de contribuer à rendre un juste hommage à l'un des maîtres de cette école : le professeur Hamal-Nandrin, le créateur du cours d'archéologie préhistorique à l'Université de Liège, et, par la même occasion, à son ancien collaborateur, M. Jean Servais, tous deux membres de l'Institut archéologique liégeois depuis plus de 40 ans.

L'Institut archéologique liégeois se devait de rappeler à ses membres, la remarquable activité de ces chercheurs aussi distingués qu'infatigables, auxquels doivent tant notre Institut et les Musées archéologiques liégeois, pour nous en tenir aux institutions qui nous touchent de près.

La séance est levée à 18 h. 30.

Séance du 27 avril 1951

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Pirlet.

Ont signé la liste des présences d'une manière lisible :

MM. J. Brassinne, L. Dewez, J. Dumont, L.-E. Halkin, P. Laloux, J. Philippe, J. Pirlet, M. Yans, membres effectifs.

MM. G. Alexis, M. Cloes, P. Comblen, G. de Froidcourt, E. Gadeyne, R. van der Made, A. Vecqueray, Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. C. Bury, Dirick, N. Hanson, comte Hemricourt de Grunne, A. Herbeto, J. van der Heyden, J. Oger, P. Pasleau, A. Puters, G. Tibaux, Mmes et Mlles D. Calberg, Th. Canter, B. Henet et Y. Roselier, membres associés.

S'est excusée : Mlle van Heule.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est approuvé.

Election de membres associés. — Sont élus à l'unanimité : Mme Goldenberg, Mlle Th. Danse, MM. Florkin et Pierard.

Présentation de membres associés. — Sont présentés : Mme Moreau, rue des Augustins, 19, Liège; M. Marcel Paquot, professeur à l'Université, rue du Vieux Mayeur, Liège; M. Paul Petit, juge, rue de Verviers, 27, Liège.

Correspondance. — M. Brassinne nous signale qu'il a demandé à M. de Borchgraeve de reprendre les fouilles à Chèvremont. Malheureusement, les crédits ne sont pas augmentés.

Don. — M. Brassinne, par l'intermédiaire de l'A. M. I. A. L., nous remet trois médailles dont voici la description :

Médaille de Grétry, signée *Simon*, bronze D. O. 045.

A. Buste de Grétry tourné à dextre.

Légende : A.E.MODESTUS//GRETRY//. Signature : SIMON F.//.

R. NATUS//LEODII//AN. M.D.CC.XLI//OBIIT//AN. M.D. CCC.XIII//.

Médaille de la Société des conférences horticoles de Liège, signée *H. Distexhe*, bronze D. O. 045.

A. Une femme, de profil à dextre, portant une couronne murale, vêtue d'une robe qui lui tombe jusqu'aux pieds, assise dans un fauteuil, couronne de la main droite le buste d'un ecclésiastique posé sur un haut socle où figure son nom : FUCHS//; elle tient de la main gauche une corne d'abondance d'où s'échappent des fleurs et des fruits.

Légende : AU PROGRÈS//. Signature : H. DISTEXHE F.//

R. Le blason de la ville de Liège (avec l'indication graphique du fond de gueules) dans une couronne de fleurs et de fruits et de la légende : * SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES HORTICOLES *//LIEGE//.

Sur la tranche : 1853.//

Médaillon satyrique de la guerre de 1914. Médaillon une face pourvue d'une bélière. Argent ou métal blanc. D. O. 00257.

A. Un soldat belge, debout sur l'aigle impérial couronné et sur un tube de canon, donne la fessée à un porc portant le casque à pointe et qu'il tient sous son bras gauche.

Légende : LIEGE//1914//.

Signature (près de la tête de l'aigle) : A B liés.

(Ce médaillon a été acquis par le donateur au Grand Bazar de Liège, le mercredi 5 ou le jeudi 6 août 1914.)

Communication de M. Maurice Frère, juge à Tongres. — Les prisons sous l'Ancien Régime à Tongres.

L'emprisonnement était plutôt préventif servant « ad continendos homines non ad puniendos ».

Après l'enquête menée devant des délégués de la ville et des échevins, l'inculpé était livré à l'écoutète qui devait, à partir de ce moment, assurer sa garde.

La prison préventive était à charge de la ville.

A partir du XIVe siècle, l'écoutète semble ne plus avoir eu de prison proprement dite à Tongres. Il se contentait de demander celle de la ville, ce qui lui était toujours accordé sans conséquence. L'official, après avoir eu des « carceres », demande, plus tard, les prisons de la ville.

Il était d'usage, à Tongres, que la maison des sergents de la ville et ceux des sergents de l'écoutète servent de prison.

Pour les cas plus graves, on employait également la prison installée en dessous de l'aile gauche de la porte de la Croix. Les deux lieux d'emprisonnement ont existé concurremment jusqu'à l'érection du nouvel hôtel de ville (1743) qui servit de prison depuis.

Les villages des alentours se servaient des prisons tongroises. La prison de la porte de la Croix était munie d'un *cul de basse fosse* où l'on renfermait les sorcières.

On note également certains cas d'emprisonnement perpétuel à domicile (cas de sorcellerie).

Les prisonniers étaient enchaînés, dans des conditions hygiéniques lamentables.

Les frais d'entretien suscitaient des conflits entre la ville et l'écoutète qui redoutait des peines d'emprisonnement. Signalons, entre autres, l'intervention de la Compagnie de la Charité.

La séance est levée à 17 h. 50.

Séance du 25 mai 1951

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Pirlet.

Ont signé la liste des présences d'une manière lisible :

MM. J. Brassinne, J. Dumont, P. Laloux, G. Petit, J. Philippe, J. Pirlet, M. Yans et Mlle M. Lavoye, membres effectifs.

MM. G. Alexis, F. Boniver, M. Cloes, G. de Froidcourt, R. van der Made, I. de Radzitzky d'Ostrowick et Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. C. Bury, R. Forgeur, G. Hansotte, A. Herbeto, I. van der Heyden, E. Jamin, C. Kupper, J. Oger, G. Tibaux, L. Xhignesse, Mmes D. Goderniaux, Y. Roselier, J. Rouhart-Chabot, membres associés.

Se sont excusés : MM. Frère, Halkin, Janne d'Othée.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est approuvé.

Election de membres associés. — Sont élus à l'unanimité : Mme Moreau, MM. Paquot et Petit.

Présentation de membres associés. — Sont présentés : MM. Paul André, conservateur du Musée de la Vie wallonne; René Lorigène, rue Général Collyns, 67, Liège; Mlle Jacqueline Stouffs, licenciée en philologie romane, 22, rue du Vieux Mayeur, Liège.

Don et achat. — Le président annonce l'entrée du denier de Visé dont voici la description d'après de Chestret :

A. Buste d'évêque mitré, vu de face. De la main droite, il tient une palme; à sa gauche, est un objet méconnaissable.

R. Cerf debout devant un arbre.

Arg. D. 1,05.

On doit à la présence du cerf, propre à l'atelier de Visé, le classement géographique de cette monnaie.

D'autre part, la mitre est un indice qu'elle ne peut être antérieure au second quart du XIIe siècle.

Remarquons aussi le poids exceptionnel dû à l'épaisseur du flan de ce petit denier. (Baron DE CHESTRET DE HANEFFE, *Monnaies inédites du XIe et du XIIe siècle découvertes la plupart à Maestricht en* 1856, dans *Revue belge de numismatique*, 61e année, 1905, p. 440, n° 7).

Correspondance. — L'abbaye de Saint-André nous fait parvenir un exemplaire de la revue « L'art d'Eglise » qui est remise au conservateur.

M. Froidcourt annonce une découverte de monnaies rue Grande-Bêche.

Le Ministère nous fait parvenir des circulaires relatives à l'Unesco, les cours de vacances et la projection de films documentaires dont le secrétaire donne un résumé.

Communication de M. José Quitin, professeur au Conservatoire. — Lambert Pietkin, musicien liégeois.

Lambert Pietkin, baptisé à Liège, paroisse Saint-André, le 20 juin 1613, décédé à Liège le 16 septembre 1696, fit toute sa carrière musicale et ecclésiastique à la cathédrale Saint-Lambert. Nommé maître de chant, le 25 mai 1644, il remettra sa démission au Chapitre, le 18 septembre 1674. Cette démission est acceptée, mais cependant il n'est pas pourvu au remplacement de Pietkin. C'est son sous-ordre direct, Jean Bernard puis, après sa mort survenue en 1681, Pierre Lamalle, qui assume les fonctions de phonascus. Toutefois, ils n'en portent pas le titre et n'en perçoivent pas les émoluments qui continuent à être payés à Pietkin. Ce fait extraordinaire dans les annales de la cathédrale Saint-Lambert montre quelle haute estime le Chapitre avait pour Pietkin, mais aussi quels puissants protecteurs le soutenaient et combien il était habile à gérer ses intérêts.

A nos yeux, Pietkin paraît avoir été surtout un organisateur et un pédagogue. C'est sous son directorat que se situent notamment les plus importantes réformes concernant l'éducation générale et l'instruction musicale des choraux. De son vivant, Pietkin fut très admiré comme compositeur. A ce point de vue, nous émettons aujourd'hui certaines réserves parce qu'il se montre par trop éclectique dans le choix des procédés d'écriture et des styles. En fait, son œuvre est le reflet du processus d'évolution des tendances musicales du Pays de Liège vers 1650. La polyphonie massive à 6 et 8 voix réelles encore très cultivée pendant la première moitié du XVIIe siècle fait place, sous la poussée d'un courant venu d'Italie, aux motets pour une ou plusieurs voix soli avec instruments concertants, le tout soutenu par une basse continue. Dans le dernier quart du XVIIe siècle, les compositeurs liégeois (en particulier Pierre Lamalle, élève et successeur de Pietkin) se flattent d'écrire de la musique composée selon la *norma italica.* Fait à noter, ni Pietkin, ni Lamalle n'ont fait le voyage d'Italie qui attirera tous leurs successeurs au XVIIIe siècle. Le caractère sédentaire de la

carrière des musiciens liégeois du XVIIe siècle offre un curieux contraste avec les voyages des peintres, des graveurs et des sculpteurs à la même époque.

Par son exemple, par son enseignement, Lambert Pietkin contribue dans une large mesure à orienter l'évolution de la musique au Pays de Liège. Dans son œuvre, quelques motets pour une voix et plusieurs instruments concertants où il fait usage de la déclamation mélodique (procédé caractéristique du XVIIe siècle) méritent d'être sauvé de l'oubli.

La séance est levée à 18 h. 40.

Séance du 29 juin 1951

La séance est ouverte à 17 h. 15, sous la présidence de M. J. Pirlet.

Ont signé la liste des présences : Mlles Lavoye et van Heule, MM. P. Laloux, J. Philippe, J. Pirlet, L. E. Halkin, J. Brassinne, A. Dandoy, J. Dumont, baron A. d'Otreppe de Bouvette et baron Y. de Radzitzky d'Ostrowick, membres effectifs.

Baronne U. de Coppin, Mlle Thibert, MM. R. van der Made, F. Boniver, M. Cloes, G. de Froidcourt, A. Bragard, membres correspondants.

Abbé P. de Beco, Mmes D. Calberg, D. Tinlot, Y. Roselier, J. Rouhart-Chabot, Mlles B. Henet, L. Gardedieu, L. Grégoire, MM. R. Forgeur, L. Xhignesse, J. Hardy, J. Oger, J. Dehalu, E. Jamin, J. van der Heyden, A. Herbeto, M. Paquot, A. Brabant, A. Puters, Ch. Bury, C. Kupper, G. Tibaux, E. Pirard et baron U. de Coppin, membres associés.

Excusés : MM. Hellin, Stienon, X. Janne, Mme Ansiaux et M. Yans.

Décès. — Devant l'assemblée debout, le Président prononce l'éloge funèbre de notre regretté confrère Eugène Polain.

Reçu membre de l'Institut, le 29 mars 1903, il en fut nommé membre effectif, le 29 décembre 1907, et membre d'honneur, en avril 1947.

Il publia de nombreux articles dans le bulletin et dans la chronique.

Nous garderons de lui un souvenir ému.

Procès-verbal. — Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Election de membres associés. — Sont élus à l'unanimité : MM. R. Lorigène, P. André et Mlle J. Stouffs.

Présentation. — M. Vincent Collette-Bovy, antiquaire, 29, rue André Dumont, Liège.

Découverte. — On nous reparle de la découverte rue Grande-Bêche d'un vase contenant des monnaies du XIIe siècle. Le vase est malheureusement brisé. Il contenait des pièces liégeoises, du Brabant, des Flandres et de Henri III.

Des pourparlers d'achat sont en cours.

Don. — L'A.M.I.A.L. vient de se rendre acquéreur d'un objet intéressant par sa rareté et dont il fait don à l'Institut Archéologique.

Il s'agit d'un plat en étain dont le marli est orné en relief au motif des quatre saisons et qui porte la marque de provenance de *Dinant.*

Ce plat complètera heureusement nos collections.

Correspondance. — La Bibliothèque Nationale de Paris nous demande une table des Bulletins de l'Institut.

Communication de M. Georges de Froidcourt, avocat général. — La Franc-maçonnerie à Liège au XVIIIe siècle.

La Franc-maçonnerie, anglaise d'origine, s'introduisit dans nos provinces au début du XVIIIe siècle. Chez nous, la première loge connue est *la Nymphe de Chaudfontaine*, établie par un Anglais, officier de la *Grande Loge d'Angleterre en* 1749. *La Parfaite Intelligence* fut fondée vers 1766 par la *Grande Loge de France* et reconstituée en 1775 par le *Grand Orient*; elle comptait parmi ses membres de nombreux ecclésiastiques, des nobles et des gros bourgeois. Le prince-évêque Velbruck en fit partie.

La Parfaite Egalité, à caractère plus démocratique, date de 1775. *L'Union des Cœurs* ou *Parfaite Union* (1774) fut une loge irrégulière qui travailla cependant pendant plusieurs années. Il y eut aussi *Les Vrais Amis*, loge fondée par *La Constance* de Maastricht au nom de la *Grande Loge des Provinces Unies.* Désorganisées par les événements politiques, les loges se mirent en sommeil dans les premières années de la Révolution pour ne se réveiller qu'au début du XIXe siècle. Le Vatican qui ne pouvait admettre une secte qui tolérait d'autres religions que la religion catholique et qui imposait le secret à ses membres, lança en 1738 et 1751, deux bulles d'excommunication qui n'eurent que peu d'effet. La doctrine de la Franc-maçonnerie peut être résumée par ce ternaire qui brillera quelques années plus tard au fronton de la Révolution : Liberté, Egalité, Fraternité.

La séance est levée à 18 h.

Séance du 28 septembre 1951

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. L. Dewez.

Ont signé la liste des présences : Mlle M. Lavoye, MM. J. Brassinne, L. Dewez, J. Dumont, P. Laloux, J. Philippe, J. Pirlet, baron Y. de Radzitzky d'Ostrowick et baron A. d'Otreppe de Bouvette, membres effectifs.

Mlle A. Thibert, MM. Cloes, F. Boniver, E. Gadeyne, G. Laloux, membres correspondants.

M. l'abbé P. de Beco, Mmes et Mlles D. Calberg, D. Goderniaux, M. Lemaire, D. Tinlot, MM. Dirick, C. Bury, J. van der Heyden, C. Kupper, E. Jamin, J. Oger, G. Tibaux, L. Xhignesse, membres associés.

Se sont excusés : MM. X. Janne d'Othée, L.-E. Halkin, M. Yans, J. Stiennon, R. Bragard.

Décès. — Devant l'assemblée debout, M. Dewez prononce l'éloge funèbre de deux de nos membres défunts.

Mgr. Simenon, membre associé depuis 1913, fut nommé membre correspondant en 1929.

Parmi ses publications, nous notons surtout ses recherches sur l'histoire des paroisses dépendant de l'abbaye de St-Trond.

M. Georges Rasquin, membre associé depuis 1898 et membre effectif depuis 1909, était l'un de nos plus anciens membres.

Divers. — M. Dewez forme ensuite des vœux pour le prompt rétablissement du fils de M. Pirlet, récemment accidenté.

Procès-verbal. — Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Election. — M. V. Collette-Bovy est élu à l'unanimité.

Présentations. — M. Jean Van Crombrugge, professeur à l'Ecole Normale, 46, rue Reynier, Liège ; Mme Jean Van Crombrugge, même adresse ; M. Charles Mertens, conservateur du château de Beaulieu, 19, avenue des deux Tilleuls, Bruxelles ; Mme Charles Winandy-Dewez, 25, quai Winston Churchill, Liège ; Mme Jules Winandy, boulevard d'Avroy, Liège ; M. Louis Jacquemart, artiste en vitraux, 60, avenue Labaille, Tilff ; Mme Léonce Waha, boulevard Piercot, Liège.

Correspondance. — Une lettre du comte J. de Borchgrave d'Altena attire notre attention sur l'état lamentable du château de Neuville-en-Condroz.

Communications de M. Joseph Brassinne, professeur honoraire à l'Université de Liège. — L'archelle, le mot, la chose. Les trouvailles d'objets de l'âge du bronze dans la province de Liège.

Cette communication est divisée en deux parties. Dans la première, le conférencier étudie l'archelle, le mot et la chose. Il montre que ce terme qu'aucun dictionnaire n'a encore accueilli, constitue une transformation opérée, semble-t-il, à une époque récente, d'un mot picard : archelle, aboutissement de l'évolution du mot latin : axis, assis, désignant une pièce de bois. Quant au meuble lui-même, le conférencier fixe le lieu de son origine en Flandre, et montre comment de nos jours les industriels se sont employés à produire des falsifications.

L'auteur passe ensuite à l'examen des trouvailles d'objets de l'âge du bronze dans la province de Liège.

Rendant hommage à l'étude que M. André Marchal a consacrée à ce sujet dans le tome LXVII de notre Bulletin, M. Brassinne signale différentes pièces conservées dans des collections particulières et que M. Marchal n'a pu connaître, puis montre tout le parti que l'historien peut tirer de l'étude raisonnée de ces trouvailles pour la connaissance de la voirie ancienne et par conséquent du peuplement du sol.

M. Philippe signale l'existence dans les réserves de notre Musée de débris d'objets en bronze dont ni M. Marchal ni le conférencier ne connaissaient l'existence.

La séance est levée à 6 h. 10.

Séance du 26 octobre 1951

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Pirlet.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Brassinne, L. Dewez, J. Dumont, L.-E. Halkin, P. Laloux, J. Philippe, J. Pirlet, baron Ivan de Radzitzky d'Ostrowick, J. Servais, M. Yans, membres effectifs.

MM. G. Alexis, F. Boniver, M. Cloes, E. Gadeyne, R. van der Made, Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. A. van Beneden, A. Brabant, C. Bury, Ad. Corin, L. Dubois, H. Frère, P. Hanson, J. Hardy, J. van der Heyden, C. Kupper, M. Landenne, J. Larbalette, Baron de Moffarts, J. Oger, A. Puters, G. Tibaux, O. Wibail, Mmes et Mlles Th. Canter, D. Calberg, D. Goderniaux, M. Lemaire, Y. Roselier, J. Rouhart-Chabot, membres associés.

Se sont excusés : MM. Hamal-Nandrin, Janne d'Othée, Mlles Lavoye et van Heule.

Lecture du procès-verbal. — Il est approuvé.

Election de membres associés. — Sont élus à l'unanimité : Mmes Léonce Waha, Van Crombrugge, Charles Winandy, Jules Winandy, MM. Jean Van Crombrugge, Charles Mertens, Louis Jacquemart.

Communication de M. Joseph Philippe. — Examen commenté du Musée Curtius et présentation des essais d'éclairage.

Le conservateur conduit les membres de l'Institut à travers le Musée. Cette visite guidée et commentée avec maîtrise, permit à ceux-ci de se rendre compte du progrès apporté à la disposition des locaux et surtout du grand travail de reclassement intelligent entrepris par le conservateur.

Séance du 30 novembre 1951

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Léon Dewez, vice-président.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Brassinne, L. Dewez, J. Dumont, L.-E. Halkin, P. Laloux, Fr. Peny, G. Petit, J. Philippe, baron I. de Radzitzky d'Ostrowick, Mlles H. van Heule et M. Lavoye, membres effectifs.

MM. F. Boniver, M. Cloes, G. de Froidcourt, E. Gadeyne, G. Laloux, R. van der Made, J. Stiennon, Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. C. Bury, baron de Coppin de Grinchamps, H. Frère, P. Hanson, E. Jamin, C. Kupper, J. Larbalette, J. Oger, A. Puters, G. Tibaux, Mmes et Mlles D. Calberg, Th. Danse, D. Godiernaux, B. Henet, M. Lemaire, J. Rouhart-Chabot, J. Waha, membres associés.

Se sont excusés : M. J. Pirlet, président, Mme de Coppin de Grinchamps, MM. Hamal-Nandrin, X. Janne d'Othée.

Dons. — M. le Conservateur Joseph Philippe présente toute une série de dons :

1) Série de faïences, la plupart liégeoises, quelques-unes d'Andenne, provenant de l'ancienne collection liégeoise Le Joly.

Ces pièces ont été acquises par voie d'achat, sur le budget de la ville de Liège, à l'aimable intervention de MM. Petit, Gadeyne et François. L'opération a pu être réalisée grâce à

l'esprit de libéralité de M. Petit, le dévoué président de l'A. M. I. A. L., qui après avoir acheté à Mme Le Joly tout un lot de faïences et de porcelaines d'origines diverses, permit à la Commission d'achat de nos Musées, réunie le 26 novembre courant, de prélever sur ce fond les pièces intéressantes pour nous. M. Petit les a cédées au prix d'achat.

2) A l'aimable intervention de M. Gadeyne, Mme Le Joly a fait don à l'Institut archéologique liégeois, par l'intermédiaire de l'A. M. I. A. L., d'une jolie lamponette en faïence liégeoise et d'un diplôme de noblesse délivré en 1768 à Jean de Cologne, chevalier du Saint-Empire Romain.

3) Par les bons soins de M. Boniver, M. Jules Jowa de Liège a fait don à l'Institut, par l'intermédiaire de l'A. M. I. A. L., d'une pierre sculptée aux armes de Natalis, abbé de Saint-Laurent. Ce mémorial du XVIIe siècle était enchâssé dans l'une des façades de la maison (aujourd'hui démolie) portant le no 114 de la rue Saint-Laurent. M. Boniver consacrera, dans la prochaine chronique, une étude à ce mémorial.

4) Mlle Henet fait don à l'I. A. L. d'un ostensoir du XVIIIe siècle, en cuivre doré.

Communication de M. J. Bussels, conservateur des archives de l'Etat à Hasselt. — Les donations de la comtesse Ermengarde aux églises liégeoises.

Le conférencier reprend le problème des donations que la mystérieuse comtesse a faites aux églises liégeoises, en 1078. Un examen diplomatique serré des documents l'amène à modifier les conceptions traditionnelles relatives à la biographie du personnage, fille ou veuve sans enfants d'un comte. Il étudie ensuite la consistance du domaine de Waremme dont l'importance économique et commerciale à la fin du XIe siècle dépasse toutes les prévisions.

Un échange de vues très animé, auquel prennent part MM. Stiennon, Delatte et Yans s'ensuivit.

Le secrétaire invite M. Bussels à faire connaître dans le Bulletin le résultat de ses travaux.

La séance est levée à 6 h. 20.

Séance du 28 décembre 1951

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. J. Pirlet, président.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Brassinne, L. Dewez, J. Dumont, L.-E. Halkin, P. Laloux, J. Philippe, J. Pirlet, M. Yans, membres effectifs.

MM. F. Boniver, G. Alexis, M. Cloes, E. Gadeyne, R. van der Made, Mme la baronne de Coppin de Grinchamps, Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. le baron V. de Coppin de Grinchamps, J. van Crombrugge, A. van Beneden, J. van der Heyden, J. Oger, A. Puters, J. Quitin, F. Robert, Mmes et Mlle D. Calberg, J. van Crombrugge, D. Godiernaux, B. Henet, M. Lemaire, Y. Roselier, J. Rouhart-Chabot, Y. Theunis, membres associés.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est approuvé.

Présentation de membres associés. — Sont présentés en cette qualité : M. Hubert Delfosse, rue Méan, 33, Liège ; Mme Debot-Severin, licenciée en histoire de l'art et archéologie, quai de la Batte, 14, Liège.

Communication de M. José Quitin, professeur au Conservatoire royal de Liège. — Une école liégeoise de violon aux XVIIe et XVIIIe siècles.

En s'appuyant sur la carrière des violonistes liégeois du XIXe siècle, M. Quitin circonscrit le sens du terme : école de violon.

Au XVIe siècle, le violon fait d'obscurs débuts entre les mains des membres de la *Compagnie des ménétriers et des cuisiniers de Liège*. Au XVIIe siècle, la société des joueurs de violon est vivement attaquée par le chapitre de Saint-Lambert qui en demande la dissolution au Prince.

C'est aux barbiers-joueurs de violon comme Louis de la Thorette (1614-?) que revient le rôle de professeurs de violon.

Le violon s'est introduit à l'église au début du XVIIe siècle. A partir de 1642, la cathédrale paie un premier violoniste attitré : Théodore Grison. En 1695, il y a quatre violons à Saint-Lambert.

L'utilisation du legs de Merode en faveur des ex-choraux dans le but d'instruire ces adolescents dans la pratique de la musique instrumentale, traduit, à partir de 1688, un changement d'orientation caractéristique. Grâce à la création de la fondation Darchis (1699), nos musiciens, sédentaires au XVIIe siècle, vont pouvoir se déplacer. Les études musicales sont d'abord entreprises sous la direction des maîtres de chant et des instrumentistes des églises. A Saint-Lambert, les meilleurs de ces ex-choraux, sont choisis, une fois leurs humanités terminées au Collège des Jésuites, pour aller se perfectionner en Italie. Trois à six ans plus tard, ils viennent prendre place au jubé des églises liégeoises et forment à leur tour des élèves.

Des quatre grands violonistes liégeois du XVIIIe siècle, H. F. Delange (1717-1781) offre un exemple parfait de ce type de carrière. Chartrain (1740?-1793?) et Pieltain (1754-1833) ont une carrière internationale qui les oriente, comme tous leurs contemporains, vers Paris. Il en va sans doute de même pour Gaillard (1766-1816). Ce changement d'orientation est plus sensible encore chez les violoncellistes comme J. F. Ch. Decortis (1760-1816), auteur de sonates très réussies dans le style français.

Avec F. A. Wanson (1788-1857), élève de Gaillard et Louis Decortis (1713-1858), élève de son père, respectivement premiers professeurs de violon et de violoncelle de l'*Ecole royale de musique et de chant* créée à Liège en 1826, la tradition liégeoise se poursuit en dépit de l'effondrement des institutions de l'Ancien Régime.

La glorieuse école liégeoise de violon du XIXe siècle a donc une tradition autochtone qui remonte au XVIIe siècle. Il faut souligner le fait que sa direction reste constamment entre les mains de maîtres issus de Liège.

L'illustration musicale permit d'entendre des œuvres inédites de Pietkin Lambert : fragment d'un motet pour baryton, deux violons, un basson et basse continue ; Delange, E. F. : sonate en la, pour deux violons et basse continue, opus IX, 1769 ; Decortis, J. F. Cl. : sonate, en sol, pour violoncelle et basse continue.

Au cours de l'échange de vues qui suivit cet exposé, M. le professeur L.-E. Halkin, rentrant de Rome, annonce que Mgr. Vaes va publier sous peu la liste des bénéficiaires de la Fondation Darchis.

Route-Corniche. — Montant ensuite à la tribune, avec l'accord préalable du président, prévenu par écrit, M. Fernand Robert, secrétaire du Vieux-Liège, membre de notre Institut, membre correspondant de la Commission royale des Monuments et des Sites, lit un mémoire protestant contre la création d'une route-corniche à établir sur les coteaux du Pery et de la Citadelle.

Après avoir pris connaissance de ce mémoire, l'assemblée vote l'ordre du jour suivant en priant le secrétaire d'en donner connaissance à MM. le Ministre des Travaux Publics, le Directeur des Ponts et Chaussées et les Président et Membres du Conseil Communal :

L'Institut archéologique liégeois,

Informé du projet de construction, au travers des coteaux de la Citadelle, d'une route-corniche destinée à relier la ville

à l'autostrade Londres-Stamboul, et ayant examiné les différents aspects du problème ;

Considérant que la nécessité absolue de réaliser cette jonction de façon à aboutir place St-Lambert par les dits coteaux, n'a pas été établie ;

Met en garde les autorités contre les répercussions aggravantes qu'une telle jonction pourrait avoir sur les difficultés de la circulation au centre de la ville ;

Emet l'avis qu'en dépit d'un éventuel aménagement en « park-way », l'établissement de cette route-corniche aurait pour effet de dénaturer un remarquable ensemble de verdure et d'arbres constituant le cadre même de la ville ;

Estime que la valeur esthétique inestimable de ces coteaux justifie le choix, pour la jonction à l'autostrade, d'un autre tracé, fût-il plus coûteux, qui ne porterait pas atteinte à cette partie essentielle du site naturel de Liège.

La séance est levée à 18 h. 40.

Séance du 25 janvier 1952

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. J. Pirlet, président.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Brassinne, L. Dewez, J. Dumont, L.-E. Halkin, P. Laloux, Fr. Peny, G. Petit, J. Philippe, J. Pirlet, baron Ivan de Radzitzky d'Ostrowick, baron de Selys Longchamps, membres effectifs.

MM. G. Alexis, F. Boniver, M. Cloes, G. Laloux, R. van der Made, J. Stiennon, Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. J. Beaupain, abbé P. de Beco, A. van Beneden, A. Brabant Ch. Bury, V. Collette, R. Forgeur, P. Genon, A. Herbeto, H. van der Heyden, E. Jamin, Ch. Kupper, J. Larbalette, H. Liben, J. Oger, D. Perilleux, A. Puters, L. Remacle, G. Renard, L. Renard, Ch. de Seny, L. Xhignesse, Mmes et Mlles Th. Canter, Th. Danse, B. Henet, M. Lemaire, Fr. Peny, Y. Roselier, J. Rouhart-Chabot, D. Tinlot, J. Waha, membres associés.

Excusés : M. J. Servais, Mlle H. van Heule.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est approuvé.

Election de membres associés. — Sont élus : Mme Debot-Severin et M. Hubert Delfosse.

Présentation de membres associés. — Est présenté en cette qualité : M. Hancgraef, chef de division à l'Azote, à Tilff.

Achat. — Le Conservateur porte à la connaissance de l'assemblée que l'I. A. L. vient d'effectuer l'achat de trois méreaux liégeois, deux de la collégiale Saint-Barthélemy, le troisième de la paroisse de Saint-Nicolas à Liège, daté 1817, et portant l'inscription « Les pauvres reconnoissans ».

Correspondance. — M. Georges Hansotte annonce l'envoi d'une monographie consacrée à l'histoire de la révolution dans la principauté de Stavelot-Malmédy.

Communication de M. Georges de Froidcourt, avocat général. — La seigneurie et les châteaux de Froidcourt.

Mêlant le plaisant au sévère, M. de Froidcourt qui a rassemblé une fort importante documentation sur la seigneurie et les châteaux de Froidcourt, en Ardenne, près de Stoumont, nous a fait un exposé à la fois historique, archéologique et anecdotique. Cette seigneurie, qui dépendait de la cour féodale de Stavelot avait une certaine importance ; le premier relief du fief et de la maison de Froidcourt date de 1343 ; ce fief resta pendant près de deux siècles en possession de membres de la famille de Froidcourt-Tailfer, qui portaient le titre d'écuyer, et possédaient les droits seigneuriaux habituels, haute et basse justice, terrage, stockage, chasse, pêche, etc. La seigneurie passa alors, par les femmes, à un bâtard du comte de Salm-Reifferscheid, Jean del Dyck et à ses descendants. A la fin du XVIe siècle, Robert de Lynden, gouverneur de Franchimont, acquit une partie de la seigneurie de certains héritiers de Guillaume del Dyck de Froidcourt ; la pierre tombale de ce dernier et de son épouse, née Isabelle de Vervoz, se trouve encore à l'église de La Gleize.

Charles-Ernest de Lynden, fils de Robert, obtint, en 1623, de l'empereur, l'érection de la seigneurie de Froidcourt en baronnie, à son profit ; mais les Lynden eurent à soutenir de longs procès contre les autres héritiers qui avaient gardé leurs droits. En 1659, une transaction intervint : les droits seigneuriaux furent partagés par moitié, les revenus dans la proportion de trois à deux-cinquièmes. Depuis la fin du XVIIe siècle jusqu'à la Révolution, les Lynden devenus Aspremont-Lynden et les Rahier, furent co-seigneurs de Froidcourt.

Les ruines de la maison forte de style gothique, signalée au XIVe siècle, ont été découvertes en 1913 lors de l'aménagement des abords du nouveau château en construction à cette époque

à l'emplacement du petit château en Renaissance mosane, construit en 1629 par les Lynden, abattu malheureusement.

M. de F. a dressé sur place, à l'époque, des relevés, pris des photos, fait des croquis de toutes les colonnes et pierres intéressantes retrouvées dans les ruines; il est regrettable qu'il n'ait pu projeter à l'écran son abondante documentation iconographique.

Le Président invite le conférencier à publier son étude d'une valeur documentaire de premier plan pour les recherches archéologiques.

La séance est levée à 18 h. 40.

Séance du 28 février 1952

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. L. Dewez. M. Pirlet, empêché au début de la séance, reprendra ses fonctions au cours de celle-ci.

Ont signé la liste des présences : MM. A. Dandoy, L. Dewez, J. Dumont, L.-E. Halkin, P. Laloux, G. Petit, M. de Selys-Longchamps, J. Servais, M. Yans, Mlle Lavoye, membres effectifs.

MM. F. Boniver, M. Cloes, E. Gadeyne, M. Hélin, Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. C. Bury, G. Delarge, A. Herbeto, J. van der Heyden, R. Jacob, E. Jamin, J. Larbalette, A. Puters, G. Tibaux, Mmes et Mlles Th. Danse, D. Godiernaux, B. Henet, L. Robert, G. Roselier, J. Rouhart-Chabot, D. Tinlot, membres associés. Une signature est illisible.

Excusés : MM. Brassinne, Léon Halkin, X. Janne d'Othée, H. Delattre, F. Peny, R. Bragard, J. Stiennon, J. Oger.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est approuvé.

Election d'un membre associé. — M. Hancgraef est élu en cette qualité.

Rapports annuels. — Les rapports annuels du secrétaire, du conservateur, du bibliothécaire, du trésorier, sont adoptés. M. Laloux a donné lecture du rapport du conservateur, empêché par la mort de son père.

Communication de M. Gadeyne, secrétaire de la Commission des Excursions. — La faïencerie à Liège au XVIIIe siècle.

L'histoire de la manufacture liégeoise du XVIIIe siècle n'a été écrite que succinctement; des déductions économiques

n'ont pas été mises en relief. Les faïences liégeoises sont méconnues. Les publications de van de Casteel et de Chestret ont jeté, sur le tout, un discrédit injustifié. Enfin Pholien que l'on doit considérer comme un précurseur ne disposant pas de notre information, a commis l'erreur d'attribuer à notre manufacture des produits d'origine lorraine et de jeter le doute sur les deux marques liégeoises, trop rares, que portent certains de nos produits.

A défaut de marque, nos faïences sont classées dans les musées étrangers et chez les collectionneurs comme produits de Lille, de Bruges, de Septfontaines.

Evidemment Liège a imité la faïence ordinaire de Lille, le conférencier dit pourquoi, et la faïence fine du Luxembourg; toutes les faïenceries, de tous temps, se sont copiées les unes les autres, ce qui laisse l'amateur très perplexe dans l'authentification des produits non marqués.

Au point de vue historique, le conférencier a mis en valeur les causes qui ont obligé notre faïencerie à produire économiquement des produits de vente facile; ce sont le manque de subsides des Etats et de protection douanière contre la concurrence étrangère. La fabrication de la faïence fine, à partir de 1782, n'a pas été relevée. La biographie de Boussemart, le vrai fondateur de notre manufacture, n'a pas été écrite.

Au point de vue technique, il n'a pas été tiré de conclusions du manuscrit de Boussemart, conclusions qui auraient pourtant évité, chez les auteurs précités, l'attribution erronée, à Liège, des faïences de Lorraine au décor de Strasbourg, fleurs, chinois, camaïeux roses et verts; ils auraient pu remarquer que ni le rouge d'or, ni le vert de cuivre n'ont été utilisés par Boussemart, alors que ce sont les seuls émaux des faïences lorraines; ils auraient pu distinguer deux genres de faïences produites à Liège, la faïence grand feu et la faïence fine.

Enfin, les très importantes découvertes de M. Jacques Breuer en 1923 et 1926, ont permis de juger, d'après les déchets de fabrication de notre manufacture, de la nature exacte de vrais produits liégeois. Malheureusement, à part ses communications à l'I. A. L., de 1924 et 1926, M. Breuer n'a pas eu le loisir de donner, à ses découvertes, la publicité nécessaire. Il ne s'est trouvé dans l'énorme quantité de tessons, découverts au quai St-Léonard, pas le moindre fragment de faïences dans le style de Strasbourg.

Le conférencier, après l'énumération des produits de l'usine de Saint-Léonard et s'aidant de la projection de photos, a montré un choix de tessons avec formes et décors caractéristiques; ensuite une série de faïences aux décors semblables,

cataloguées comme faïences lilloises ; enfin, un choix de pièces appartenant aux Musées Curtius et d'Ansembourg, ou à des collections privées, faisant ressortir la beauté de certaines pièces et notamment des statuettes attribuables à Richardot.

En conclusion, il invite, pour l'authentification de nos produits, à se reporter à l'examen des pièces figurant dans les vitrines des Musées Curtius et d'Ansembourg et surtout celles portant les marques L G et du perron.

Vu l'ordre du jour très chargé, la séance est levée exceptionnellement à 19 h. 25.

Séance du 28 mars 1952

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Pirlet.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Brassinne, A. Dandoy, L. Dewez, J. Dumont, L.-E. Halkin, P. Laloux, membres effectifs.

MM. F. Boniver, R. Bragard, M. Cloes, G. de Froidcourt, E. Gadeyne, G. Hansotte, J. Stiennon, Mme et Mlle baronne de Coppin de Grinchamps, A. Thibert, membres correspondants.

MM. C. Bury, baron de Coppin de Grinchamps, H. Frère, L. Garray, P. Hanson, Ch. Kupper, J. Oger, A. Puters, G. Tibaux, Mmes et Mlles D. Calberg, D. Godiernaux, L. de Neuville, Y. Roselier, J. Rouhart-Chabot, D. Tinlot, membres associés.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est approuvé.

Devant l'assemblée debout, Monsieur le Président prononce l'éloge funèbre de deux membres défunts, M. Pierre Debouxhtay, membre effectif, et du Révérend Père de Moreau, membre associé. Il invite ensuite M. Hardenberg, notre invité étranger, à prendre place au bureau.

Dons. — Le conservateur, M. Jos. Philippe énumère les dons faits par des membres à notre Musée. En voici la liste, précédée du nom du donateur.

1) M. F. Vercheval-De Puydt (donation faite en souvenir de Marcel De Puydt).

a) Une série de pièces intéressant les sections belgo-romaine et franque. Provenance connue : Tongres, Cologne, Trêves.

b) Quelques monnaies et jetons liégeois.

2) Mlle Henet : Trois pièces brodées françaises des XVIIIe et XIXe siècles, un gilet et deux pales de calice.

3) Mme Lambrechts, de Trooz, par l'intermédiaire de Mlle van Heule : Fragment de pilotis trouvé sous l'église Saint-Marc à Venise.

Ont été donnés à la ville de Liège, pour être conservés dans nos Musées, les objets suivants :

1) M. F. Vercheval-De Puydt : Une série de pièces intéressant la section préhistorique et provenant de l'ancienne collection Marcel de Puydt, en souvenir de qui la donation est faite.

2) Banque agraire d'Athènes, par l'intermédiaire du Ministère de l'Instruction Publique.

Trois médailles commémoratives destinées aux combattants de la révolution de l'île de Crète, en 1898.

M. L.-E. Halkin, bibliothécaire, annonce le don de deux livres par M. Garray. Il s'agit du travail de Gachard, intitulé *Histoire des Pays-Bas.*

Communication de M. Hardenberg, conservateur aux Archives du Royaume, à La Haye. — Les origines du comté de Hornes, ancienne terre liégeoise.

Quand les armées victorieuses de la République française, en 1794, envahissaient le pays mosan, les représentants du peuple en mission, par la création de l'arrondissement de Maestricht, jetaient en même temps le sort sur le comté de Hornes. Englobé dans le canton de Maeseyck, puis annexée par les Français à leur département de la Meuse-Inférieure, la terre de Hornes, ancien fief d'empire dépendant du comté de Looz et incorporé, comme fief vacant, au XVIe siècle, à la principauté de Liège selon l'exemple de Looz, fut ainsi détachée pour toujours de ses souverains antérieurs. Intégré en 1814 dans la province nouvellement constituée du Limbourg, Hornes, en 1839, resta uni au royaume des Pays-Bas.

Il est bien curieux de constater que les révolutionnaires français eurent comme devanciers unificateurs leurs propres ancêtres : les Francs. A l'époque mérovingienne le fond de la province du Limbourg constituait déjà une unité, le pagus du *Masau* ou *Maasgouw*. Démembré en quatre à la suite du traité de Meerssen (870), la partie occidentale du Maasgouw ou *Maselant* supérieur fut ensuite occupée par le comté de *Hufte*, prédécesseur du comté de Looz, dont le siège primitif se trouverait à Hocht-lez-Neerhaeren, d'après Gorissen. Sous ce comté gisait le fisc de Wessem, dévolu aux rois mérovingiens par la confiscation du vicus romain de *Catualium* (Heel).

On s'attendrait à voir le christianisme prendre siège à Heel, comme il l'a fait partout en Gaule dans les vici romains. En opposition à la thèse généralement admise, Heel n'a pas été favorisé d'une église paroissiale, à l'époque franque. C'est à Wessem (Westheim), à l'ouest de Heel, que fut édifiée la première église dédiée au saint mérovingien Médard, dont la paroisse primitive s'étendait sur le territoire de Wessem, Heel, Beegden et Grathem. A *Andethanna*, le seul vicus romain important du Grand-Duché du Luxembourg, aujourd'hui Niederanven, l'on trouve une situation analogue. Niederanven ressortissait sous la paroisse primitive de Schüttingen.

Des fouilles récentes ont établi l'origine préromane de l'église de Wessem. Déjà avant le milieu du Xe siècle, l'église de Wessem et le village de Heel appartenaient au chapitre de Saint-Lambert de Liège. En 965, l'archevêque de Cologne, Brunon, frère de l'empereur Otton I, légua à l'abbaye de Saint-Pantaléon à Cologne, son alleu de Wessem et ses appendices, e. a. la forteresse de Buggenum et les hameaux de Kelpen et d'Oler sous Grathem. A Buggenum, les fouilles d'après-guerre ont fait également découvrir l'existence d'une église préromane. Dédiée à sainte Aldegonde, dont le culte n'est pas attesté avant l'époque carolingienne, elle doit être postérieure à celle de Wessem. La supposition, assez récente, que l'église de Buggenum et ses appendices de Nunhem et Heythuizen étaient subordonnées à leur tour à l'église-mère de Wessem ne repose cependant sur aucune preuve solide. Si l'on admet, au contraire, que la délimitation des paroisses rurales était encore incomplète sous le règne de Charlemagne et que la dissolution d'un fisc par des donations successives provoqua l'érection de nouvelles églises paroissiales partout, où le nouveau propriétaire ne se heurta pas à la présence d'une église ou chapelle déjà établie sur sa part du domaine, tout s'explique aisément. Enfermés entre les paroisses primitives de Wessem et de Buggenum, les villages de Haelen et de Hornes se trouvaient unis dans une paroisse distincte, d'où allait naître, la future seigneurie de Hornes. Nonobstant que l'église de Haelen comptait plus tard pour une *media ecclesia* et celle de Hornes pour une *integra*, au début c'était le contraire. Le patronage de saint Lambert de l'église de Haelen l'emporte en ancienneté sur l'église de Hornes, dédiée à saint Martin. A Liège, la fondation de l'église collégiale Saint-Martin date seulement du Xe siècle.

Il est bien connu que les Francs avaient l'habitude de prendre des cours d'eau comme délimitation de leurs domaines. En suivant le Leveroyse beek, qui séparait autrefois la terre de Weert de la principauté de Thorn, il y a moyen de fixer l'étendue du

domaine de Wessem vers le sud. L'origine de la principauté de Thorn remonte à la fondation en ce lieu d'une abbaye par le comte Ansfried de Louvain (et non de Kessenich) et au don en 1007 par le roi Henri II du *districtum* de Thorn, c'est-à-dire de la haute justice sur la paroisse primitive de Thorn (Thorn, Ittervoort, Baexem, Stramproy et Ell). L'on voit mal cependant, comment Thorn s'agrandit du territoire de Grathem, à l'exception des possessions de Saint-Pantaléon, Kelpen et Oler. Hunsel et le village de Groot Beersel, défrichements tardifs des premiers seigneurs de Kessenich, échappaient à la juridiction abbatiale. Voisin de Hunsel, Neeritter, avec ses dépendances de Molenbeersel et Manestraat, constituait une immunité qui appartenait également au chapitre liégeois de Saint-Lambert. Comme Kessenich fut démembré d'un autre fisc, la limite méridionale du fisc de Wessem peut être fixée le long du Thornder beek, du Itterse beek et du terrain marécageux entre Molenbeersel et Brée.

L'origine des seigneurs de Hornes est fort embrouillée. La tradition, qui la fait descendre des comtes de Looz, n'est digne de foi qu'en supposant que le chroniqueur Nicolas Altaterra (XIIIe siècle) se soit trompé entre deux Thierry de Looz et que le premier seigneur de Hornes ne fût point le Thierry de Looz cité en 1131, mais un frère homonyme du comte Arnoul I de Looz, né vers 1050 et mentionné dans les diplômes entre 1096 et 1101. L'Englebert de Hornes, ouvrant en 1102 la série des seigneurs authentiques, devrait être son fils. Les comtes de Looz étaient avoué du chapitre de Saint-Lambert pour leurs villages de Heel et de Neeritter et en toute apparence pour Beegden, où le chapitre partageait les grandes dîmes avec l'évêque de Liège. Cette avouerie toute proche de Hornes, tenue en fief des comtes de Looz, est à la base de l'essor de la maison de Hornes. La seigneurie de Hornes, fief d'empire tenu par les comtes de Looz et donné par eux en arrière-fief aux sires de Hornes, était peu importante en soi-même. Par un mariage bien calculé avec l'héritière du seigneur de Buggenum, l'avouerie de Wessem passa à la maison de Hornes, probablement déjà avant 1200. Entre 1244 et 1282, l'avouerie de Thorn, tenue par les comtes de Gueldre en fief des ducs de Brabant, fut donnée en arrière-fief aux seigneurs de Hornes.

L'abbaye de Saint-Pantaléon ayant vendu son alleu de Wessem à Gérard I de Hornes au début du XIVe siècle, les sires de Hornes étaient pratiquement maîtres de l'ancien fisc de Wessem, sauf le quartier de Hunsel gisant sous la baronie de Kessenich. Seulement dans le pays de Thorn leurs démêlés avec les abbesses n'aboutissaient pas au résultat espéré. Reconnu comme principauté immédiate, Thorn l'emportait en prestige sur la terre de

Hornes, qui ne fut érigée en comté, par l'empereur Frédéric IV, qu'en 1450. La terre de Hornes restait néanmoins, comme avant, un fief lossain. L'église de Liège, qui de temps immémorial avait eu des intérêts en cette terre, finit par en devenir le maître absolu.

La séance est levée à 18 h. 30.

Séance du 25 avril 1952

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Pirlet.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Brassinne, L. Dewez, J. Dumont, L. Gothier, L.-E. Halkin, P. Laloux, J. Philippe, J. Pirlet, M. Yans, Mlle Lavoye, membres effectifs.

MM. G. Alexis, F. Boniver, M. Cloes, G. de Froidcourt, E. Gadeyne, G. Laloux, J. Stiennon, Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. E. Bollis, C. Bury, G. Delarge, V. Denil, R. Forgeur, L. Garray, P. Hanson, A. Herbeto, J. van der Heyden, E. Jamin, A. Puters, G. Tibaux, O. Wibail, Mmes et Mlles D. Calberg, Th. Canter, Th. Danse, B. Henet, M. Lemaire, Yv. Roselier, J. Rouhart-Chabot, D. Tinlot, membres associés.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est adopté.

Présentation d'un membre associé. — M. Jules Lasters, 5, rue du Molinay, à Seraing, est présenté en cette qualité.

Dons. — Monsieur le Bibliothécaire annonce le don par M. le sénateur Buisseret de deux livres consacrés à l'art croate.

Communication de M. A. Puters, professeur à l'Université de Liège. — Destinée du baroque.

Le but poursuivi par le conférencier est de rechercher quelles furent les appréciations variées sur l'architecture baroque. Elles furent tour à tour enthousiastes et réprobatives, parfois aussi tolérantes dans certaines limites.

Voici d'abord l'attitude des contemporains italiens de l'époque baroque. Les auteurs des « règles » des ordres sont tout à la fois classiques en théorie et baroques dans leurs applications. Ainsi Serlio (*Règles générales d'architecture...* 1537) et Vignole (*Règles des cinq ordres*, 1562). Avec Palladio (*Quatre livres...* 1570) déjà, nous avons une critique des abus qui sera amplifiée

par Scamozzi (*Idée de l'architecture universelle*, 1615). A cette époque également, Vasari, le biographe des artistes, admire l'œuvre de Michel-Ange (*Vie des plus excellents peintres, sculpteurs et architectes*, 1550).

Aux Pays-Bas, Pierre Coecke d'Alost traduit Serlio, dès 1545 et Vredeman le Fréson publie des modèles baroques (1577).

En France également, dès le XVIe siècle, Philibert de l'Orme (*Architecture*, 1567), publie de curieuses bizarreries. Vers la fin du XVIIe siècle, Claude Perrault, auteur de la colonnade du Louvre, émet des appréciations mitigées de même que d'Aviler.

Malgré la vogue persistante du baroque jusqu'au XVIIIe siècle en Italie, Alessandro Pompei, en 1734, critique l'architecture décadente.

A la fin de l'époque du classicisme, Quatremère de Quincy (*Dictionnaire*, 1832) émet longuement de critiques mitigées. Plus tard, les Romantiques ont méconnu le baroque, tandis que dans l'ère éclectique de la seconde moitié du XIXe siècle, le style est de nouveau diversement apprécié.

De l'échange de vues entre M. Brassinne et le conférencier, qui suivit l'exposé, il faut retenir que le classique liégeois représente plutôt le baroque et qu'en sculpture on peut citer Del Cour, caractérisé par le mouvement et le relief, comme appartenant au baroque.

La séance est levée à 18 h. 20.

Séance du 30 mai 1952

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Pirlet.

Ont signé la liste des présences : MM. L. Dewez, J. Dumont, L.-E. Halkin, P. Laloux, G. Petit, J. Philippe, J. Pirlet, baron I. de Radzitzky d'Ostrowick, Mlles M. Lavoye, H. van Heule, membres effectifs.

MM. M. Cloes, M. Hélin, G. Laloux, J. Stiennon, Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. C. Bury, R. Forgeur, L. Garray, P. Hanson, Ch. Kupper, J. Larbalette, G. Tibaux, J. van der Heyden, O. Wibail, Mme et Mlles D. Calberg, Th. Danse, D. Goderniaux, M. Lemaire, Y. Roselier, membres associés.

Excusés : MM. Frère, Peny, X. Janne d'Othée, Yans.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est adopté après lecture faite par le conservateur, le secrétaire étant en voyage à l'étranger.

Présentations. — M. Pierre Colman, candidat en histoire de l'art et archéologie, rue Saint-Remy, Liège ; Mlle Th. Tixhon, 1, quai de Rome, Liège ; M. Jules Lasters, 5, rue du Molinay, Seraing ; M. Albert Wileur, avocat, 1, rue César Franck, Liège ; M. Franz van de Stricke, 9, place Communale, Seraing.

Monsieur le Président rappelle que le mercredi 28 mai a eu lieu l'inauguration par l'Institut des visites du soir du Musée Curtius, organisées à l'initiative du conservateur.

Le musée sera ouvert tous les mercredis de 19 h. 30 à 22 h., avec visite guidée à 20 h., par M. Colman, candidat en histoire de l'art et archéologie.

Lors de l'inauguration on dénombra 71 visiteurs composés de visiteurs ordinaires, de membres de l'Institut et de membres des Chercheurs de la Wallonie conduits par leur secrétaire, M. Fraipont. A cette occasion, Monsieur le Conservateur fit les honneurs d'un musée mis en valeur par un éclairage adéquat.

M. le professeur L.-E. Halkin émet un vœu que l'Institut fait sien : la ville de Liège sera priée de faire reproduire sur la place St-Lambert le plan de la cathédrale, à l'aide de pavés spéciaux.

Avant de traiter des sujets qu'il a fait inscrire à l'ordre du jour, le comte de Borchgrave émet un vœu qui n'intéresse pas la Cité Ardente mais le paysage bruxellois. Sur la place du Palais, un building a été construit derrière le palais des Académies. Le président se fait le porte-parole de l'assemblée en adoptant le vœu que l'Institut appuyera, de voir sauvegarder les beautés urbaines du patrimoine artistique national. Le comte de Borchgrave enverra au Président le texte de ce vœu.

Communication du comte J. de Borchgrave d'Altena, conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire. — Les orgues du XVIe siècle jadis à l'église Saint-Martin, à Liège.

La petite église de Quenast en roman, pays de Brabant, possède un buffet d'orgues dont la provenance est discutée : l'église Saint-Barthélemy ou l'église Saint-Martin, à Liège. Pour diverses raisons, le conférencier penche pour la seconde origine. Il s'agit d'une menuiserie des plus étonnantes et des plus fines dans l'esprit des sculptures de Saint-Jacques à Liège. C'est une œuvre de transition entre le gothique et la première renaissance liégeoise.

Quelques résultats de l'Exposition internationale d'Art Mosan.

Le conférencier rappelle le succès énorme remporté par l'Exposition internationale d'Art Mosan (45.000 visiteurs à Liège ; succès éclatant à l'étranger). Les buts de cette exposition furent pour la première fois d'expliquer l'Art Mosan et de vérifier beaucoup de points obscurs qui, sans le secours de cette confrontation incomparable de chefs-d'œuvre, n'auraient pas encore été éclaircis.

Le comte de Borchgrave fait défiler sur l'écran une étonnante série d'œuvres mosanes des XIe, XIIe et XIIIe siècles qui ont figuré à l'exposition, ses commentaires autorisés précisent pour chacune d'elles les caractéristiques qui militent en faveur de leur appartenance à l'Art Mosan. Le conférencier s'est aussi attaché à préciser les origines lointaines de l'Art Mosan, attestées à l'Exposition par des œuvres importées en terre de Meuse pendant les temps pré-romans.

Monsieur le Président félicite chaleureusement le conférencier et le remercie d'avoir fait bénéficier l'Institut d'une synthèse de l'Art Mosan, magnifié par une exposition en tous points remarquable.

La séance est levée à 18 h. 50.

Séance du 28 juin 1952

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Jules Pirlet.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Brassinne, L. Dewez, P. Laloux, G. Petit, baron I. de Radzitzky d'Ostrowick, Mlle van Heule, A. Thibert, membres effectifs.

MM. F. Boniver, L. Cloes, G. de Froidcourt, M. Hélin, G. Laloux, R. van der Made, Mlle Thibert, membres correspondants.

MM. baron J. de Bonhome, G. Delarge, L. Garray, E. Jamin, Ch. Kupper, F. Legros, J. Larbalette, H. Liben, G. Tibaux, Mmes et Mlle D. Calbergh, J. Rouhart-Chabot, membres associés.

Se sont excusés : MM. J. Dumont, L.-E. Halkin, X. Janne d'Othée, E. Gadeyne.

Présentation de membres effectifs. — Sont présentés : MM. G. Alexis, R. Bragard, E. Gadeyne, Maurice Legrand, A. Puters, J.-J. Dessain.

Présentation de membres correspondants. — Sont présentés : MM. G. Delarge, R. Forgeur, H. Frère, A. de Marneffe, Mmes P. Baar et J. Rouhart-Chabot.

Nomination de membres associés. — MM. P. Colman, J. Lasters, A. Wileur, F. van de Stricke et Mlle Th. Tixhon sont élus.

Présentation de membres associés. — Sont présentés : MM, Georges Fabry, ingénieur technicien à Linalux, rue Chafnay, 9, à Jupille ; Vicomte de Partz de Courtray, Le Soyeureux, Corniche de Balmoral, Spa, ou 12, place du Roi Albert, Liège ; G. W. A. Panhuysen, conservateur des archives de l'Etat, 7, rue St-Pierre, Maastricht.

Communication de M. F. Discry, archiviste de la ville de Huy. — Aux origines du capitalisme hutois.

Huy a été, par intermittences, une ville de métallurgistes. Elle a compté des artistes et des artisans du cuivre, laiton, bronze, du Xe au XIIe siècle ; elle a retrouvé son industrie métallurgique dès le XIVe siècle.

En 1357, deux hutois prennent une part (2/12e) dans une concession de mines de fer et de plomb sur la région Huy, Marchin, Amay, Héron et Moha. Cette industrie se développe au XVe siècle : en 1444, on note l'existence d'une « syemme » sur le Hoyoux ; en 1432, 1442 le hutois Jean Chevalier prend des mines à Seilles, Franc Waret, Sclayn et Beaufort où il établit une fonderie de plomb ; en 1434, il y avait sur le Hoyoux une fonderie de plomb ; en 1502, on y adjoint un « marteau à fier », puis, un peu en amont, une forge dite d'Entre deux Thiers. A la fin du XVIe siècle, on compte 8 forges et 2 fourneaux sur le territoire de Huy ; un bassin industriel se constitue jusqu'à Vyle et on y voit 12 nouvelles forges et 6 nouveaux fourneaux. L'industrie favorise l'éclosion d'un nouveau patriciat, celui des maîtres de forges. On y trouve les ancêtres des de Ville. Ce patriciat est parfois divisé par des oppositions d'intérêts ; à ce propos, le conférencier retrace l'histoire des grands procès relatifs aux mines de Beaufort, suscités entre Thomas Dorbaix, Henri Jamotte, Jean de Ville, Laurent de Haske.

La séance est levée à 18 h. 15.

Séance du 26 septembre 1952

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. Léon Dewez, vice-président.

Ont signé la liste des présences : MM. A. Dandoy, L. Dewez, J. Dumont, L. Gothier, L.-E. Halkin, P. Laloux, J. Philippe,

baron I. de Radzitzky d'Ostrowick, M. Yans, Mme S. Collon, membres effectifs.

MM. F. Boniver, R. Bragard, J. Dessain, R. Forgeur, G. de Froidcourt, E. Gadeyne, J. Hoyoux, A. Puters, J. Stiennon, Mme et Mlle baronne de Coppin de Grinchamps, A. Thibert, membres correspondants.

MM. Ch. Bury, Colman, H. Frère, C. Kupper, J. Larbalette, J. Oger, Vte de Partz de Courtray, G. Tibaux, J. van der Heyden, O. Wibail, Mmes et Mlles Th. Canter, D. Calberg, E. Dossin, D. Goderniaux, M. Lemaire, J. Noël, J. Rouhart-Chabot, Y. Theunis, membres associés ; 4 signatures sont illisibles.

Excusés : Mlle Lavoye, MM. Brassinne, de Coppin, Hélin, Pirlet, Servais, Venter.

Elections. — Les membres présentés à la séance du 28 juin sont élus respectivement membres effectifs, correspondants et associés.

Publications. — Le président annonce la publication du Guide du Musée par M. Philippe et la sortie de presse du Bulletin de 1952.

Le conservateur présente le trumeau de cheminée acheté par la ville au château de Wégimont.

Communication de M. L.-E. Halkin, professeur à l'Université. — La personnalité d'Erard de la Marck.

Le conférencier se défend de faire une biographie romancée. Il n'a en vue que le groupement des traits qui, dans l'histoire du cardinal, permettent de reconstituer quelque chose de sa personnalité. Ce travail est malaisé, car nous avons peu de documents de caractère personnel et les jugements des chroniqueurs sont trop massifs pour ne pas être suspects.

Toutefois, il est possible de relever, avec quelque précision, les constantes psychologiques suivantes. Erard de la Marck était un homme bien doué par la nature, intelligent, cultivé, actif et entreprenant. Son ambition fut considérable. Il collectionna les bénéfices ecclésiastiques, même les évêchés et leurs revenus. Les honneurs rétribués paraissent l'avoir particulièrement intéressé. Par ailleurs, Erard fut le banquier de Charles-Quint. Ce prince de la Renaissance fut aussi un mécène, un fondateur et un constructeur. Son prestige et son influence furent considérables à Liège, dans les Pays-Bas, en Allemagne et jusqu'à Rome. La clé de son caractère semble être l'obsession de la mort. De là, le fameux mausolée, les devises païennes, le testament pieux et la fin édifiante du grand cardinal.

La séance est levée à 18 h. 15.

Séance du 31 octobre 1952

La séance est ouverte à 17 h. 10, sous la présidence de M. J. Pirlet.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Brassinne, J. Dessain, L. Dewez, J. Dumont, E. Gadeyne, P. Laloux, J. Philippe, J. Pirlet, baron I. de Radzitzky, M. Yans, membres effectifs.

MM. F. Boniver, R. Forgeur, J. Hoyoux, A. Puters, J. Stiennon, Mme la baronne de Coppin de Grinchamps, A. Vecqueray, membres correspondants.

MM. Ch. Bury, P. Colman, Delarge, baron de Coppin de Grinchamps, L. Garray, Genon, comte Ph. de Hemricourt de Grunne, P. Hanson, E. Jamin, Ch. Kupper, J. Larbalette, C. Matagne, G. Tibaux, A. Van Beneden, J. Van Crombrugge, J. van der Heyden, O. Wibail, Mmes et Mlles D. Goderniaux, M. Lemaire, J. Noël, J. Waha, B. Will, comtesse de Grunne, membres associés.

Se sont excusés : MM. G. Alexis, A. Buisseret, X. Janne d'Othée, Mme E. Dossin-Halkin, M. Léon-E. Halkin.

Présentation de membres associés. — Sont présentés en cette qualité : M. Léon Moureau, professeur à l'Université, 32, rue des Vennes, à Liège ; M. Théodore Guffens, 1, rue Mathieu Polain, à Liège.

Correspondance. — Mme Rouhart-Chabot, MM. E. Gadeyne, R. Forgeur adressent leurs remerciements à l'occasion de leur récente promotion.

Communication de M. le professeur Joseph Brassinne. — Le culte de la fécondité aux temps préhistoriques.

Rappelant qu'encore collégien, il devint, en 1891, le premier disciple du regretté Marcel De Puydt qui l'associa à ses recherches et dirigea sa formation, le conférencier rend un fervent hommage au fondateur de l'école liégeoise de préhistoire. De Puydt qui, par ses recherches et ses fouilles, constitua la section de préhistoire du Musée Curtius, eut en plus le mérite de former des élèves devenus à leur tour des maîtres : Joseph Hamal-Nandrin et Jean Servais dont le conférencier souligne les mérites.

M. Brassinne aborde ensuite le sujet de sa communication.

Augmenter le nombre des membres de la tribu tout en leur assurant la nourriture indispensable, constituait pour les primitifs, une nécessité primordiale.

Les paléolithiques espéraient atteindre ce résultat en multipliant en des endroits de leurs cavernes transformées en

sanctuaires, la représentation des animaux dont ils comptaient faire leur proie, et aussi les figurations de femmes où étaient mises en relief les parties du corps féminin jouant d'une manière plus particulière un rôle dans l'acte de la génération.

Conformément à la tendance qui pousse l'homme dans la voie de la simplification, les artistes d'alors se contentèrent souvent de représenter les organes sexuels visibles des êtres humains.

Des figurations de ce genre se retrouvent à l'époque classique. Elles constituaient la matière de bijoux portés ostensiblement comme aussi de sculptures, de gravures et de peintures dont personne ne songeait à se formaliser. Leur signification religieuse primitive s'était, cependant, pour presque tous, perdue. Ce n'étaient plus alors que des amulettes où ceux qui les portaient, voyaient un préservatif contre le sort funeste. Telle la corne, souvent en corail, que gardent sur elles, de nos jours encore, des personnes superstitieuses.

Cette forme particulière du phallus se transformant en une corne, apparaît déjà dans des œuvres de l'époque paléolithique. La courbure anormale donnée dans des bijoux de l'époque classique au phallus et à son pendant, un avant-bras dont la main accomplit le geste de la figue, atteste le rapport entre l'organe sexuel et la corne.

Cette manière de représenter le phallus aboutira au culte du taureau et d'autres animaux cornus d'où sortira en raison de sa ressemblance avec les cornes de certains bovidés, le culte de la hache double.

C'est de cette manière que prit naissance le culte des cornes ou plutôt, comme l'a très justement noté Dèchelette, le culte de la corne. Des objets affectant cette forme de la corne simple ou double se rencontrent à l'époque néolithique et à l'âge du bronze. Les archéologues proposèrent au sujet de leur signification, diverses interprétations qui se sont révélées inadmissibles. Finalement, Dèchelette en arriva à les considérer comme des objets de culte sans toutefois aller jusqu'à constater leur équivalence originale avec le phallus qu'établit le conférencier.

Si dans les cavernes, les paléolithiques pouvaient aisément graver dans la roche ou modeler dans la terre les représentations des organes sexuels externes de la femme dont la conservation était assurée par la nature des endroits mêmes où elles se trouvaient placées, les Romains n'éprouvaient non plus aucune difficulté à les peindre sur les murailles ou à les reproduire dans le métal. Il n'en allait, par contre, point de même pour les populations préhistoriques qui vécurent en plein air et dont certaines ignoraient l'art de la poterie dont elles auraient pu tirer des figurations.

Ces groupements, tels les Campigniens du début, devaient donc fatalement recourir à un autre moyen pour réaliser les symboles de la fécondité.

Il leur suffisait de traduire plastiquement la schématisation que des gamins mal élevés tracent parfois sur nos murs : un ovale divisé par une ligne médiane interrompue en son milieu par un cercle. Le relief rendra l'essentiel de ce dessin par une rainure et une cavité. Nombre de monuments depuis les époques très anciennes jusqu'à la fin de l'âge des métaux présentent de ces cavités, les cupules, soit naturelles, ou produites artificiellement. Elles ont excité la sagacité de nombreux archéologues qui se sont ingéniés à en découvrir la signification. Certaines des interprétations proposées relèvent de la fantaisie. Après les avoir soumises à un examen critique, Goury conclut, comme Déchelette l'avait fait pour les cornes, en considérant les cupules comme des objets du culte.

Ainsi donc les figurations du phallus et celles du sexe féminin constituent deux groupes de monuments se plaçant, les plus anciens à l'époque paléolithique, les autres au néolithique et à l'âge des métaux.

Le conférencier en conclut que la tradition n'a certainement pas pu s'interrompre au cours des périodes intermédiaires. Logiquement, celles-ci doivent avoir continué à utiliser des représentations des organes sexuels, symboles de la fécondité.

Les cupules naturelles se rencontrent en abondance dans certaines espèces de silex. Lorsqu'elles faisaient défaut, les creuser dans une roche assez tendre, n'offrait aucune difficulté. Il n'est pas moins aisé de faire apparaître des rainures dans les différentes roches. C'est ainsi qu'ont procédé, en particulier, les Campiniens.

Le conférencier présente une série de cornes et de blocs portant des cupules ou rainures. Plusieurs de ces pièces proviennent de la station campignyenne de Rullen-Haut explorée par Joseph Hamal et Jean Servais. D'autres, d'habitats de la même époque que le conférencier a étudiés. De la station moustérienne de Sainte-Walburge, à Liège, a été exhumé un bloc à cupules qui a subi, lui aussi, certains aménagements. Ceux-ci que l'on remarque sur de nombreuses pièces, avaient pour but de faciliter la préhension des objets, au cours, sans doute, de cérémonies rituelles. D'aucuns accentuaient la ressemblance des blocs avec le triangle du pubis. Certaines pièces en roches diverses, tout à fait semblables à celles que le conférencier a recueillies dans l'un des habitats campignyens qu'il a explorés, ont été trouvées par le baron de Loë et ses collaborateurs dans la station de la

Roche aux Faucons, à Esneux, classée au Tardenoisien moyen. La présence dans cette station d'objets complètement différents de l'outillage des Tardenoisiens met en question l'ancienneté respective de ces deux industries. Il en va de même en ce qui regarde l'âge de l'Omalien et du Campignien. De Puydt et le conférencier ont en effet extrait de fonds de cabanes de la Hesbaye, des blocs à cupules, à rainures et des cornes dont l'un tout au moins pose ce problème.

Comme a pris soin de le noter le conférencier, l'interprétation qu'il donne des objets qu'il a étudiés, trouve sa confirmation dans le fait que souvent deux ou trois des symboles y figurent.

Le sens primitif de ceux-ci s'étant depuis longtemps oblitéré, ceux qui portent des amulettes de ce genre en vue de se préserver des atteintes des puissances du mal, ne se doutent pas de ce qu'en des temps très reculés et durant des millénaires, ces cornes, ces cupules et ces rainures revêtirent un caractère sacré. En elles s'incarnèrent les espoirs et les croyances de ceux qui nous ont précédés.

Le Président donne ensuite la parole à M. J. Philippe, conservateur, qui, après avoir déclaré ne pas vouloir examiner la partie historique de l'exposé qui relève de l'iconographie tardive ressortissant à l'antiquité orientale et classique, s'en tient à l'étude du matériel lithique soumis à l'appréciation de l'auditoire. Après avoir souligné les mérites philosophiques de l'exposé, M. Philippe émet des réserves quant aux critères fournis par les pièces-témoins, dont quelques-unes seulement (celles faisant partie des collections préhistoriques du Musée Curtius) ont été indubitablement découvertes lors de fouilles scientifiques.

L'intervention du Conservateur porte sur :

1° *La bibliographie du sujet* (plusieurs études parues dans le Bulletin de la Société préhistorique française et un travail de Claire Lambrechts sont signalés en ce qui concerne les pièces à cupules et les perforations) ; 2° *Les conditions non précisées de la découverte du matériel lithique appartenant au conférencier* (question de trouvailles de surface ; absence de données typologiques et chronologiques sur le « contexte » archéologique éventuel des trouvailles) ; 3° *La technique* (perforations naturelles dues au détachement de fossiles ; cailloux-crapaudines d'origine gallo-romaine ; absence de taille intentionnelle sur les cupules naturelles signalées comme témoins) ; 4° *La valeur d'information toute relative des pièces-témoins découvertes dans les vastes amoncellements de silex des ateliers de taille du Campignien belge* ;

5° *Le problème chronologique délicat posé par le Campignien belge.*

Le baron de Radzitzky d'Ostrowick, spécialiste en géologie, se range à l'avis du Conservateur en ce qui concerne les perforations naturelles.

La séance est levée à 18 h. 50.

Séance du 28 novembre 1952

La séance est présidée par M. L. Dewez, vice-président, le président devant arriver en retard.

Ont signé la liste des présences : MM. G. Alexis, R. Bragard, L. Dewez, J. Dumont, E. Gadeyne, P. Laloux, G. Petit, J. Philippe, J. Pirlet, A. Puters, M. Yans, Mlle M. Lavoye, membres effectifs.

MM. F. Boniver, M. Cloes, H. Frère, G. de Froidcourt, J. Stiennon, Mme et Mlle J. Rouhart-Chabot, A. Thibert, membres correspondants.

MM. Ch. Bury, Fabry, P. Hanson, A. Herbeto, L. Garray, E. Jamin, J. Larbalette, G. Tibaux, J. van Crombrugge, I. Vanden Peereboom, J. van der Heyden, L. Xhignesse, Mmes et Mlles D. Calberg, Th. Canter, M. Lemaire, G. Nicolaï-Roselier, J. Waha, membres associés.

Se sont excusés : MM. J. Brassinne, Peny, de Schaetzen, Mlle van Heule, Janne d'Othée.

Election de membres associés. — Sont élus en cette qualité : MM. L. Moureau et Théodore Guffens.

Présentation de membres associés. — Sont présentés : M. l'abbé Thill, rue des Alliés, 13, Verviers ; Frère Mémoire-Marie, professeur à l'Ecole Saint-Luc, à Liège, rue Sainte-Marie, Liège.

Travaux à l'étude. — Sur proposition du bureau, le travail de M. Gadeyne est soumis à l'examen de MM. Brassinne, Delattre et Mme Rouhart ; celui de M. Vaes sera soumis à celui de M. Schaetzen, Mlle van Heule et M. Brassinne.

Communication de M. l'Avocat Général Georges de Froidcourt. — La justice criminelle au pays de Liège à la fin de l'Ancien Régime.

Après avoir donné un aperçu des juridictions exerçant la justice pénale à la fin de l'Ancien Régime au pays de Liège (tribunal des échevins, officialité, guemine, etc.) et de la procé-

dure suivie, le conférencier s'attache spécialement à l'examen des peines et à leur exécution d'après la Nemesis Carolina, constitution de Charles Quint. Sa documentation est puisée surtout des notes qu'il a prises dans des registres aujourd'hui disparus du greffe criminel des échevins de Liège, dans les notes recueillies par feu Ed. Poncelet, dans les registres aux comptes de la compagnie des Maîtres de la Charité, et dans les souvenirs laissés par l'aumônier de cette société, également décédé.

Après avoir parlé des prisons, de la torture et des supplices préalables à la mise à mort, M. de Froidcourt en arrive à un thème qui lui est cher et qu'il a développé dans son livre récent sur le Tribunal Révolutionnaire de Liège, 1793-1794, l'institution par les révolutionnaires français installés au pays de Liège d'une justice humaine basée sur la déclaration des droits de l'homme et du citoyen, sur le code pénal français de 1791, et sur les arrêtés des représentants du peuple auprès des armées occupant le pays de Liège. Cette législation et cette procédure étaient tellement bien mises au point par les philosophes français pré-révolutionnaires qu'elles existent encore aujourd'hui presque intactes.

Un échange de vues intéressant, basé sur les appréciations qualitatives de l'orateur, suivit ce bel exposé.

La séance est levée à 18 h. 30.

Séance du 19 décembre 1952

La séance est présidée par M. Jules Pirlet, président.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Brassinne, L. Dewez, J. Dumont, E. Gadeyne, L.-E. Halkin, P. Laloux, G. Petit, J. Philippe, J. Pirlet, A. Puters, M. Yans, membres effectifs.

MM. G. de Froidcourt, G. Hansotte, G. Laloux, Mme et Mlle baronne de Coppin, A. Thibert, membres correspondants.

MM. Ch. Bury, P. Colman, L. Garray, P. Hanson, C. Kupper, G. Tibaux, J. van Crombrugge, Mmes et Mlles Th. Danse, B. Delvaux, D. Goderniaux, M. Lemaire, J. Noël, membres associés.

Se sont excusés : Mlle Lavoye, Mme Rouhart, M. Janne d'Othée.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Election de membres associés. — Sont élus en cette qualité : M. l'abbé J. Thill et Frère Mémoire-Marie.

Correspondance. — La société d'archéologie de Frise, à Leeuwarden nous invite à la commémoration de son cent vingt-cinquième anniversaire. Une lettre de congratulation a été envoyée à la société sœur.

Election du bureau pour les années 1953-1954. — A la majorité des voix des membres effectifs présents, le bureau de la société est constitué comme suit :

Bureau de la Société pour les années 1953-1954 :

Vice-Président : M. Georges Petit.
Secrétaire : M. M. Yans.
Trésorier : M. P. Laloux.
Bibliothécaire : M. L.-E. Halkin.
Bibliothécaire-adjoint : M. Jean Hoyoux.
Directeur des Publications : M. M. Yans.
Secrétaire-adjoint : M. Hubert Frère.
Conservateurs-adjoints : MM. comte Joseph de Borchgrave d'Altena, Jules Dumont, Nicolas François, Joseph Hamal-Nandrin, Jules Pirlet, baron Maurice de Selys-Longchamps.

Commissions :

Publications : MM. Yans, directeur; L.-E. Halkin, Harsin, Brassinne et Yernaux, membres.

Echanges : A. Vecqueray. Sur le Mont à Tilff.

Fouilles : MM. Breuer, Hamal-Nandrin, Philippe, Servais et Mlle van Heule.

Achats : MM. Dumont, Laloux, Petit, Philippe, de Selys Longchamps, Servais et Mlle van Heule.

Vérification du Musée : MM. Brassinne, Gadeyne, L. Halkin et de Selys Longchamps.

Vérification de la bibliothèque: MM. L. Halkin, Helin et Pirlet.

Vérification des comptes : MM. François, Peny et Pirlet.

Excursions : MM. Puters, président; Vecqueray, secrétaire; de Borchgrave d'Altena, Dandoy, François et Laloux.

Conférences et causeries : MM. Dumont, président; Harsin, vice-président; L.-E. Halkin et Yans.

Ecole pratique d'histoire et d'archéologie régionales: MM. L.-E. Halkin, directeur; Yans, secrétaire.

Communication de Mme Marie-Rose Debot-Sevrin, licenciée en histoire de l'art et d'archéologie. — Jacques Richardot, sculpteur-céramiste, 1743-1806.

Jacques Richardot vécut à la fin du XVIIIe siècle. Plusieurs fabriques belges l'employèrent comme sculpteur-céramiste. Il

séjourna successivement à Bruxelles, Liège, Namur et Andenne.

Ses œuvres sont dispersées dans des musées et surtout chez des collectionneurs particuliers. Le rassemblement et l'analyse par la conférencière de plus de 100 œuvres dont près de 50 inédites et non attribuées, lui ont permis de mettre en lumière l'évolution du style de cet artiste. Toutes les pièces sont caractérisées par des traits sculpturaux et des détails techniques propres à J. Richardot et non à des ateliers.

Son œuvre maîtresse signée et datée de 1762 fut exécutée à Bruxelles. Il s'agit de « l'enlèvement d'Andromède » où prime la valeur sculpturale.

La progression de son style se marque dans des statuettes fabriquées à St-Servais (Namur) et datant de 1786. Elles sont d'un goût parfait et d'une sûreté technique digne d'un grand céramiste.

Entre ces deux dates (1762-1786) doit se situer l'évolution du sculpteur accompli au maître céramiste.

De toutes façons, dans cette période qui comprend son passage à Liège (les archives l'y signalent en 1778), Richardot n'a pu produire que des œuvres artistiquement très intéressantes.

La période andennaise (1786-1806) verra le déclin progressif de son œuvre. On peut limiter à une dizaine d'années la période pendant laquelle sa production garde encore des qualités artistiques (Christ, vierges et petits groupes notamment). Mais, après 1796, c'est la décadence totale jusqu'à sa mort (Napoléon, jardiniers et jardinières).

Jacques Richardot fut un bon sculpteur et un grand céramiste. Il fut la gloire des fabriques de St-Servais et d'Andenne pendant le dernier quart du XVIIIe siècle.

Un échange de vues très intéressant a lieu ensuite entre la conférencière et MM. Brassinne et Gadeyne.

M. Pirlet remercie ses collaborateurs, M. Dewez lui succède à la présidence et, en termes choisis et cordiaux, rend hommage à l'activité de son prédécesseur.

M. le conservateur Philippe annonce une visite extraordinaire du Musée d'Ansembourg. A cette occasion, il signale le plein succès remporté par les visites nocturnes des Musées.

La séance est levée à 18 h. 15.

Séance du 30 janvier 1953

La séance est présidée par M. Léon Dewez, président.

Ont signé la liste des présences : MM. R. Bragard, J. Brassinne, A. Dandoy, J. Dessain, J. Dumont, E. Gadeyne, L. Gothier, P. Laloux, G. Petit, J. Philippe, J. Pirlet, A. Puters, baron de Radzitzky d'Ostrowick, H. van Heule, membres effectifs.

MM. F. Boniver, M. Cloes, G. de Froidcourt, J. Hoyoux, R. van der Made, Mme et Mlles D. Calberg, J. Rouhart-Chabot, A. Thibert, membres correspondants.

MM. C. Bury, L. Garray, Th. Guffens, J. Larbalette, C. Matagne, Frère Memoire-Marie, J. Thill, G. Tibaux, J. van Crombrugge, J. van der Heyden, O. Wibail, Mme et Mlle Th. Canter, M. Lemaire, B. Hennet, membres correspondants.

Excusés : Mlle Lavoye, MM. L.-E. Halkin, J. Stiennon, M. Helin, X. Janne d'Othée.

Devant l'assemblée debout, le président annonce le décès de nos confrères MM. Jean Rigo, Eugène Frisée, Melchior Salier.

Présentation de membres associés. — Sont présentés : M. Georges Jarbinet, professeur à l'Athénée, 99, rue du Péry, Liège ; M. Henri Fraikin, 209, avenue de Péville, Grivegnée ; M. F. Thirifays, juge au tribunal, 8, rue des Déportés, Verviers.

Correspondance. — Monsieur le Conservateur communique le programme des visites guidées aux musées.

Le secrétaire annonce les conférences mensuelles prévues pour l'année.

Communication de M. R. Bragard, assistant à l'Université. — Les couvents et la mainmorte ecclésiastique à Liège.

L'acte impérial de Charles Quint sur la mainmorte ecclésiastique publié à Liège, le 3 mai 1527, et les troubles religieux du XVIe siècle mirent un temps d'arrêt dans l'essor économique des institutions ecclésiastiques et surtout dans la diffusion des ordres religieux. Mais au XVIIe siècle, la création d'un nombre considérable de couvents — soixante-huit, dont seize dans la cité de Liège, sont fondés de 1612 à 1650 sur le territoire de la principauté — doit être considérée comme l'une des causes principales des luttes politiques et sociales, dont la cité de Liège fut particulièrement le théâtre.

Dès lors, les Etats noble et tiers réclamèrent la confirmation de l'acte impérial de 1527. Malgré l'opposition du Chapitre

cathédral, le Conseil de la Cité édicta plusieurs règlements communaux relatifs aux couvents, pendant ces années où Liège est en révolte ouverte contre le prince soit de 1636 à 1640, de 1646 à 1649 et de 1676 à 1684. D'autre part, les Etats laïques, passant outre à l'opposition du clergé, ordonnèrent le 17 octobre 1644 la publication, l'impression et l'observation du diplôme de Charles, mais le Chapitre cathédral déclara illégale cette publication qui ne portait pas la signature de son greffier.

On peut dire qu'en alliant sa cause tantôt à celle de l'Espagne et tantôt à celle de la France, le clergé liégeois parvint à sauvegarder sur ce point ses intérêts, qui se confondaient en partie avec ceux du Saint-Siège et du prince-évêque. En fait, la législation sur la mainmorte sera promulguée à nouveau à Liège au XVIIIe siècle, à l'époque où les liens de féodalité se resserrent entre la principauté et l'Empire, mais cette législation ne reçut jamais la sanction législative des trois Etats.

La séance est levée à 18 h. 05.

Séance du 27 février 1953

La séance est présidée par M. Léon Dewez, président.

Ont signé la liste des présences : MM. J. Brassinne, J. Dessain, L. Dewez, J. Dumont, E. Gadeyne, L. Gothier, L.-E. Halkin, P. Laloux, G. Petit, J. Philippe, J. Pirlet, A. Puters, baron Iv. de Radzitzky d'Ostrowick, M. Yans, Mlle V. van Heule, membres effectifs.

MM. F. Boniver, M. Cloes, Delarge, H. Frère, G. Laloux, M. Legrand, J. Stiennon, Mme J. Rouhart-Chabot et Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. C. Bury, J. van Crombrugge, P. Colman, L. Garray, Th. Guffens, J. van der Heyden, J. Larbalette, Fr. de Moffarts, Frère Mémoire-Marie, A. Nagelmackers, J. Oger, G. Tibaux, Mmes et Mlles D. Calberg, Th. Danse, D. Goderniaux, M. Lemaire, membres associés.

Se sont excusés : Mlle Lavoye, M. X. Janne d'Othée.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

Devant l'assemblée debout, le président prononce l'éloge funèbre de nos confrères, Joseph de Beer et Albert Scuvie.

Correspondance. — Mlle Claire Préaux, empêchée par de multiples occupations remet sa démission. M. Garray nous fait don d'une série de Chronique du Pays de Liège.

Présentation de membres associés. — Sont présentés en cette qualité : MM. Brzozowski Jean, 43, rue Baltus, Saint-Nicolas-lez-Liège ; Le Pas Jean-Joseph, 90, en Xhovémont, Liège ; Marcel Renard, professeur à l'Université, avenue Mahiel, 5, Liège.

Election de membres associés. — Les membres présentés à la séance précédente sont élus à l'unanimité.

Rapports annuels. — Messieurs les secrétaire, conservateur, trésorier et bibliothécaire donnent lecture des rapports annuels qui seront insérés dans le prochain bulletin.

Au cours de la discussion qu'ils provoquent, M. Brassinne, membre effectif, fait observer qu'il conviendrait qu'à l'avenir l'assemblée fut consultée sur l'opportunité d'entreprendre des publications extraordinaires.

Le président remercie et félicite les rapporteurs de leur gestion.

Communication de M. Albert Puters, professeur à l'Université de Liège. — Le portail de l'église Saint-Jacques à Liège.

Il est d'abord établi qu'en dépit de ce qu'en ont pensé certains critiques, ce portail doit être l'œuvre du peintre-architecte Lambert Lombard de Liège. Il fut érigé en 1558-1560.

On examine ensuite les opinions variées relatives aux mérites et aux faiblesses de cette œuvre.

Enfin — en une troisième partie — on procède à une analyse de l'œuvre, pour établir dans quel style il convient de la ranger. Cette analyse montre qu'il s'agit d'une œuvre baroque et non Renaissance comme on la qualifie couramment. Ceci amène à rechercher quelles influences ont pu agir sur l'artiste lors de son séjour en Italie de 1537 à 1539 et après son retour à Liège.

Il peut être établi ainsi que Lombard s'est inspiré des relevés des ruines antiques de Rome et des œuvres récentes construites ou en construction en Italie. Il dut aussi recourir à l'aide des traités des ordres et particulièrement de ceux de Vitruve et de Sébastien Serlio.

La conclusion tirée de cet examen à savoir que le portail de St-Jacques est une œuvre de tendance baroque, doit bouleverser en partie l'ordre des choses naturel admis jusque maintenant. Dorénavant, il doit être admis qu'il existe à Liège vers le milieu du XVIe siècle, avant l'ère de la Renaissance mosane, un mouvement d'influence italienne et de style baroque — et non Renaissance.

M. Halkin souhaite que le travail de M. Puters soit imprimé dans le prochain bulletin.

La séance est levée à 18 h. 30.

Séance du 27 mars 1953

La séance est présidée par M. Léon Dewez, président.

Ont signé la liste des présences : MM. Brassinne, A. Dandoy, J. Dessain, L. Dewez, J. Dumont, P. Laloux, G. Petit, J. Philippe, J. Pirlet, A. Puters, M. Yans et Mlle M. Lavoye, membres effectifs.

MM. F. Boniver, M. Cloes, M. Hélin et Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. le baron de Coppin, Delarge, L. Garray, P. Hanson, J. Hardy, E. Jamin, Ch. Kupper, Frère Mémoire-Marie, J. Oger, G. Tibaux, Mme et Mlle D. Calberg, D. Godiernaux, membres associés.

Excusés : MM. Halkin, Frère, Gadeyne, Peny, Janne d'Othée, Mme Rouhart.

Lecture du procès-verbal. — Le procès verbal de la séance précédente est approuvé.

Devant l'assemblée debout, le président fait l'éloge de nos confrères décédés, le général Lewuillon et Charles Defrêcheux.

Correspondance. — Mme J. Gobeaux-Thonet fait connaître que « sur présentation de leur carte de membre pour l'année en cours, les membres de l'Institut Archéologique Liégeois peuvent retirer gratuitement une carte d'emprunteur à la Bibliothèque de l'Université en s'adressant au Secrétariat de la Bibliothèque ».

M. Garray nous fait un nouveau don de chroniques.

Election de membres associés. — Sont élus à l'unanimité : MM. Brzozowski, Le Pas, Renard.

Présentation de membres associés. — Sont présentés : MM. André Lebrun, 76, quai de Rome, Liège; Jean Thisquen, juge, rue de Joie, 74, Liège; Henri Firket, docteur, assistant à l'Université, quai de Rome, 78, Liège; Mme Henri Firket, même adresse.

Communication de M. Joseph Hardy, préfet honoraire de l'Athénée Royal de Charleroi. — La visite de Vauban à Thuin, en 1678.

Cette visite de Vauban à Thuin, ignorée des historiens, nous est révélée par une lettre inédite de Vauban datée du 30 novembre 1678, deux mois après la signature du traité de Nimègue.

Elle est adressée à Louvois, Ministre de la Guerre.

L'auteur raconte qu'il a visité Thuin pour se rendre compte des possibilités d'en faire une place-forte. Il le décrit et accompagne sa description d'un croquis qui nous est également conservé.

La lettre, indépendamment de l'intérêt qu'elle présente pour l'histoire locale de Thuin, nous édifie sur la politique de Louvois au lendemain même de la signature du traité de Nimègue.

D'autre part, elle nous montre Vauban sous un aspect peu connu.

Elle est à rapprocher d'autres lettres où l'on voit l'illustre ingénieur militaire visiter, à ses risques et périls, les fortifications d'autres villes situées hors frontières.

Le président souhaite qu'on puisse trouver dans les archives citées par le conférencier si les châteaux d'Olne et de Neuville-sous-Huy sont bien de Vauban, comme on le prétend.

La séance est levée à 18 h.

Séance du 24 avril 1953

La séance est présidée par M. Léon Dewez.

Ont signé la liste des présences : MM. G. Alexis, J. Brassinne, L. Dewez, J. Dumont, E. Gadeyne, L.-E. Halkin, G. Petit, J. Philippe, J. Pirlet, A. Puters, M. Yans, Mlle H. van Heule, membres effectifs.

MM. M. Cloes, G. de Froidcourt, M. Hélin, J. Stiennon, Mmes et Mlle baronne de Coppin, J. Rouhart-Chabot, A. Thibert, membres correspondants.

MM. Ch. Bury, baron de Coppin, L. Garray, abbé Govaerts, O. Guffens, C. Kupper, J. Larbalette, Lasters, A. Nagelmackers, J. Oger, vicomte de Partz de Courtray, abbé J. Thill, A. Thisquen G. Tibaux, J. van der Heyden, Mmes et Mlles D. Calberg, Th. Canter, D. Goderniaux, B. Henet, Chr. Masson, membres associés.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Don à la bibliothèque. — M. Petit remet un livre intitulé « Une visite à l'hôtel-Dieu de Beaune ».

Election de membres associés. — Les membres présentés sont élus à l'unanimité.

Présentation d'un membre associé. — Est présenté en cette qualité : M. Emile Neukermans, chef de bureau à la ville, 34, rue Fond Pirette, Liège.

Communication de M. Jacques Stiennon, bibliothécaire-bibliographe. — Cluny et Saint-Trond au XIIe siècle.

Après avoir rappelé les caractères essentiels de la pénétration clunisienne en Basse-Lotharingie : adoption des coutumes par les abbayes et fondation de prieurés, le conférencier étudie plus spécialement les circonstances qui ont marqué l'introduction des coutumes clunisiennes à l'abbaye de Saint-Trond en 1107.

Le ms. 1420 de la Bibliothèque de l'Université de Liège qui contient un texte incomplet des coutumes du moine Bernard à l'usage de Saint-Trond constitue-t-il un témoin de cet effort de réforme ?

En s'aidant des éléments fournis par la Chronique et la critique externe et interne de ce codex, le conférencier répond par la négative. Il croit pouvoir fixer la transcription du ms. 1420 entre 1167 et 1174 et l'attribuer à l'influence de Gérard de Duras, ancien abbé de Saint-Trond et ancien prieur de Bertrée.

La pénétration clunisienne dans le diocèse de Liège se serait déroulée en deux phases successives : la première au début du XIIe siècle, la deuxième vers le milieu du même siècle.

L'action de Cluny semble avoir été plus soucieuse qu'ailleurs de sauvegarder la liberté des abbayes qui avaient accueilli ses directives et il est vraisemblable qu'elle ait bénéficié du concours de certains grands féodaux de la Principauté.

La séance est levée à 18 h. 20.

Séance du 29 mai 1953

La séance est ouverte à 17 h. 15.

Présents : MM. Dewez, président, M. Brassinne, Pirlet, Dumont, Mlle van Heule, MM. Petit, Pierre Laloux, Léon-E. Halkin, Mlle Lavoye, baron de Radzitzky, et Philippe, membres effectifs.

MM. Boniver, Cloes, de Froidcourt, Hanquet, Hoyoux, Georges Laloux, Stiennon, Mlle Thibert, MM. van der Made, A. Vecqueray, R. Forgeur, Mme Rouhart-Chabot, MM. Delarge et Frère, membres correspondants.

MM. Tibaux, Kupper, baron de Coppin, Mme Waha, MM. Hanson, Oger, Larbalette, Mlle Goderniaux, Danse, M. Garray, membres associés. Deux signatures sont illisibles.

Excusés : MM. Yans, baron de Sélys Longchamps et Janne d'Othée.

Le rapport de la séance précédente, établi par M. Yans, est adopté.

Election d'un membre associé. — M. Emile Neukermans, chef de bureau à la ville, 34, rue Fond Pirette, à Liège, est élu.

Présentations de membres associés. — Mme Carlier, 52, rue des Clarisses à Liège ; Mlles Liliane Bizet, attachée à la Bibliothèque de la Société d'Etudes et d'Expansion, 25, rue Gaston Grégoire, à Liège ; Andrée Janssen, secrétaire, 7, rue Joseph Halkin, à Sclessin ; MM. René Brose, 70, Yernawe, St-Georges-sur-Meuse ; Paul Tasset, docteur en droit, 46, rue de la Boverie, Liège ; Jean Englebert, étudiant à l'Université, 311, rue de la Station, Vielsalm.

Correspondance. — Le président lit une communication reçue de la Société : Cercle Royal Historique et Archéologique de Courtrai au sujet du Congrès tenu en cette ville par la Fédération archéologique et historique de Belgique (35e session du 26 au 30 juillet 1953), à l'occasion du 50e anniversaire du dit cercle. Prière de s'adresser à ce sujet au secrétaire de l'Institut.

Monsieur le Président fait part de la manifestation en l'honneur de M. Hamal Nandrin à l'occasion du XXVe anniversaire de la création, à l'Université de Liège, de l'enseignement de l'archéologie préhistorique.

Communication de M. Pierre Hanquet, juge de paix. — Les deux maisons fortes de Tilff.

Il existait à Tilff deux anciennes maisons fortes établies sur la rive droite de l'Ourthe à peu de distance l'une de l'autre.

La première fut appelée Tour ou Château Brunsode, du nom de ses premiers propriétaires au XIVe siècle. Acquise vers 1450 par Gilles de Ruve, dit aussi de Brialmont, elle se maintint deux siècles dans la descendance de celui-ci, passant aux familles de Poulseur, d'Ans et de Seraing. Acquise en 1652 par Herman de Beringhen, elle fut rebâtie par celui-ci et le château prit l'allure qu'il a conservée jusqu'à ce jour. Après diverses mutations, il parvint au siècle dernier à la famille de Sauvage, puis en 1910 aux Lieutenant. Il subsiste dans un état fort misérable.

L'autre tour, dite Maison des Prés, était une tour ronde établie dans un étang, et disparue depuis la fin du XVIIIe siècle ? L'étang et la ferme voisine subsistaient jusqu'il y a peu de temps ; elle était connue sous le nom de « ferme Bouhy » et se

trouvait à l'emplacement de la rue Emile Fréson. La Maison des Prés fut conservée dans la même lignée plus de quatre siècles, passant des Velroux aux Fraipont. Rachetée en 1745 par le comte de Horion, seigneur de Colonster, la propriété suivit le sort du domaine voisin et fut enfin morcelée à la fin du siècle dernier.

Monsieur le Président remercie le conférencier. Après quelques échanges de vues, la séance est levée à 18 h. 30.

Séance du 26 juin 1953

La séance est ouverte à 17 h. 15.

Présents : MM. Dewez, président, Brassine, Pirlet, Petit, Pierre Laloux, baron de Radzitzky, Mlles van Hule et Lavoye, MM. Puters, Alexis, membres effectifs.

Mme Rouhart-Chabot, MM. Cloes, de Froidcourt, Forgeur, Boniver, Georges Laloux, Stiennon et Frère, membres correspondants.

Mmes Calberg et Dossin, MM. Bury, Debry, Garray, Larbalette, Liben, Kupper, Oger, Frère Mémoire Marie, MM. Tibaux et van der Heyden, membres associés. Deux signatures sont illisibles.

Excusés : MM. Gadeyne, Hélin, Janne, Philippe, Yans et Vecqueray.

Le rapport de la séance précédente est approuvé.

Monsieur le Président dépose les mélanges publiés par la Société Royale belge d'Anthropologie et de Préhistoire en hommage au professeur Hamal Nandrin à l'occasion du XXVe anniversaire de la création à l'Université de Liège de l'enseignement de l'archéologie préhistorique.

Une lettre de remerciement sera adressée à M. P. Laloux.

Mme Carlier, Mlles Bizet et Janssen, MM. Brose, Englebert et Tasset présentés à la séance précédente, sont élus membres associés.

Communication de dom Cyril Lambot, O. S. B. de l'abbaye de Maredsous. — La Bible du début du XIe siècle provenant du chapitre de Fosse(s).

C'est un document bien connu que les *Annales Leodienses-Fossenses*, mais le manuscrit qui les renferme n'a pas retenu l'attention. Il est pourtant très intéressant à plusieurs égards. Il s'agit du ms. Paris BN. Lat. 14239. C'est le premier tome d'une Bible en deux volumes, exécutée au début du XIe siècle et, semble-t-il, dans un *scriptorium* mosan. Cette Bible appartenait au Chapitre de Fosses dès le XIe siècle, comme l'atteste

une double liste de noms de Chanoines inscrite vers l'année 1086 sur la première page. Le ms. des *Annales de Liège* fut adjoint plus tard à la Bible. Divers indices suggèrent l'hypothèse qu'il fut apporté de Gembloux à Fosses par Hillinus, chanoine de cette collégiale et ancien élève de Sigebert.

La communication fut illustrée de la projection de clichés donnés à l'Institut par M. L. Dewez.

Monsieur le Président remercie dom Lambot et pose la question de savoir si le chanoine Hillinus de Fosses peut être identifié à l'abbé Hellin de N.-Dame aux fonds. Le conférencier répond qu'il ne peut se prononcer et que l'homonymie n'est pas une indication suffisante, le nom de Hellin étant très répandu à l'époque.

Plus personne ne demandant la parole et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 18 h. 30.

Séance du 25 septembre 1953

La séance est présidée par M. Joseph Brassinne, doyen d'âge, qui excuse le président, présent, mais empêché de prendre la parole en public.

Ont signé la liste des présences : MM. A. Bragard, J. Brassinne, L. Dewez, E. Gadeyne, Léon-E. Halkin, Léon Halkin, P. Laloux, J. Pirlet, Mlle M. Lavoye, membres effectifs.

MM. M. Cloes, P. Delrée, R. Forgeur, H. Frère, G. de Froidcourt, G. Hansotte, J. Hoyoux, R. van der Made, Mme Rouhart-Chabot, Mlle A. Thibert, membres correspondants.

MM. C. Bury, P. Colman, E. Dossin, J. Fraipont, L. Garray, E. Jamin, Ch. Kupper, J. Larbalette, J. Oger, G. Tibaux, J. van Crombrugge, J. van den Heyden, Mme et Mlles D. Calberg, G. Desmedt, D. Goderniaux, B. Henet, M. Lemaire, membres associés.

Se sont excusés : MM. J. Dumont, M. Hélin, J. Stiennon, X. Janne d'Othée, J. Philippe, G. Petit, A. Vecqueray.

Lecture du procès-verbal. M. Frère, secrétaire-adjoint, donne lecture du procès-verbal de la séance précédente. Il est approuvé sans observation.

Le président donne le programme des excursions ultérieures.

Communication de M. Georges Hansotte, archiviste-paléographe. — L'abbaye de Neufmoustier et ses archives.

Situé sur la rive droite de la Meuse, un peu en aval du pont de Huy, l'abbaye de Neufmoustier a été fondée en 1100 par

Pierre l'Ermite, qui, à son retour de Terre Sainte, entreprit à cet endroit, la construction d'une église. Autour de ce sanctuaire, se constitua rapidement une petite communauté de clercs, de convers et de converses bientôt organisée en prieuré régi par la règle de Saint-Augustin. Ce prieuré fut érigé en abbaye en 1208. A cette dernière date, le patrimoine foncier de la nouvelle abbaye se trouvait presque entièrement constitué ; le couvent acquerra encore de nombreuses rentes mais peu de terres. Le domaine est, au début du XIIIe siècle, formé de divers alleus situés, les uns au Condroz, les autres en Hesbaye, les derniers dans la vallée de la Meuse. Il sera exploité directement par des convers jusque vers 1275.

En 1280, les revenus conventuels sont partagés en deux menses distinctes, celle de l'abbé et celle des chanoines.

Avec l'abbé Guillaume de Humain (1352-1394), le Neufmoustier est entraîné dans l'obédience du pape d'Avignon, mais cette aventure fut sans lendemain. Plus lourde de conséquences, la crise de la réforme ouvrit pour l'abbaye une ère de décadence spirituelle à laquelle la suppression du monastère devait seule mettre fin. Avec le XVIIIe siècle, d'autre part, commence la décadence temporelle du Neufmoustier due à la prodigalité des abbés, à la faible étendue du domaine foncier, et plus encore, à la dépréciation de la rente. A la Révolution, le Neufmoustier était à peu près ruiné.

Le conférencier attire encore l'attention de l'auditoire sur la richesse relative des archives du Neufmoustier.

Divers membres prennent ensuite la parole. Parmi eux, M. Halkin père demande si l'on peut considérer Pierre l'Ermite comme le premier prieur. L'orateur n'a rien trouvé dans les archives qu'il a étudiées et pense qu'il faudrait chercher dans les archives romaines. M. Halkin fils annonce la continuation du Monasticon de Berlière par les soins du Centre National d'Histoire religieuse dont il est secrétaire. M. Hansotte, l'un des collaborateurs, est chargé avec M. Dereine, d'établir la biographie des dignitaires du Neufmoustier.

MM. Brassinne, Forgeur et Yans interviennent également.

La séance est levée à 18 h.

Séance du 30 octobre 1953

La séance est présidée par M. L. Dewez, président.

Ont signé la liste des présences, d'une façon lisible : MM. G. Alexis, R. Bragard, J. Brassinne, J. Dumont, L. Gothier, L.-E. Halkin, P. Laloux, M. Legrand, G. Petit, Peny, J. Pirlet,

A. Puters, baron de Radzitzky, Mlles H. Danthine, M. Lavoye, H. van Heule, membres effectifs.

MM. F. Boniver, M. Cloes, H. Frère, R. Forgeur, G. de Froidcourt, G. Hansotte, J. Hoyoux, J. Stiennon, Mme Rouhart-Chabot, Mlle Thibert, membres correspondants.

MM. baron de Bonhome, A. Brabant, P. Colman, baron de Coppin, G. Delarge, baron H. Moffarts d'Houchenée, J. Oger, baron de Schaetzen, G. Tibaux, J. van der Heyden, Mmes et Mlles D. Calberg, Th. Canter, Dossin, D. Goderniaux, M. Lemaire, J. Noël, membres associés.

Lecture du procès-verbal de la séance précédente. — Il est approuvé.

Présentation d'un membre associé. — Mme A. Rinck-Renard, docteur en philosophie et lettres (classique), route de Balmoral, Sart-lez-Spa.

Communication orale. — Mlle Lavoye annonce que la Société de Musicologie liégeoise va rendre hommage à M. Auda. Elle demande la participation de membres de l'I. A. L.

Communication de M. l'abbé Ruysschaert, bibliothécaire à la bibliothèque vaticane, avec projections lumineuses. — La tombe de Saint-Pierre. Découvertes et problèmes.

Partant du groupe de tombes antérieures à la nécropole vaticane du deuxième siècle découvertes dans le sous-sol de la niechia dei pallii, le conférencier a montré la continuité archéologique qui les lie à un édicule funéraire du deuxième siècle remanié au troisième siècle, autour duquel, au IVe siècle, Constantin construira sa basilique au prix de travaux gigantesques qui entraînèrent la mise hors d'usage de la nécropole. Au centre des tombes plus anciennes, la disposition de celles-ci, l'existence d'une excavation souterraine et le relèvement des fondations du mur rouge permettent de déterminer l'emplacement d'une tombe, que la continuité archéologique permet d'identifier avec celle de Pierre. L'orateur signale au passage quelques-uns des problèmes qui restent posés et donne quelques exemples d'erreurs commises dans les recensions faites du rapport officiel des fouilles. Ces erreurs sont si graves qu'elles permettent d'affirmer que les conclusions essentielles du rapport restent toujours intactes et qu'en fait, les données réelles du problème n'ont pas encore été discutées. L'orateur insiste sur la complexité de ces données et sur la nécessité d'une étude attentive qui tienne toujours compte de leur ensemble.

La séance est levée à 18 h. 40.

Séance du 27 novembre 1953

La séance est présidée par M. Léon Dewez, président.

Ont signé la liste des présences : MM. A. Bragard, J. Brassinne, A. Dandoy, J. Dessain, L. Dewez, J. Dumont, E. Gadeyne, L. Gothier, L.-E. Halkin, G. Petit, J. Pirlet. A. Puters, Mlle van Heule, membres effectifs.

MM. Boniver, L. Cloes, R. Forgeur, H. Frère, G. Hansotte, J. Hoyoux, G. Laloux, R. van der Made, Mme et Mlle A. Thibert, Rouhart-Chabot, membres correspondants.

MM. L. Garray, J. Larbalette, J. Oger, M. Ponthir, Ch. de Seny, G. Tibaux, P. Timmermans, J. Van Crombrugge, Mme et Mlles L. Bizet, Godiernaux, Lemaire, J. Noël, M.-Th. Tixhon, membres associés.

Se sont excusés : Mlle Lavoye et J. Philippe.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Election d'un membre associé. — Mme Rinck-Renard est élue à l'unanimité.

Présentation de membres associés. — Sont présentés : Mlle Gabrielle Klepper, directrice de l'Ecole primaire de la rue des Croisiers ; Mlle Marthe Passelecq, professeur, 25, rue des Prémontrés, à Liège.

M. Halkin, appuyé par MM. Brassinne et Laloux père, demande que l'Institut proteste contre les changements abusifs des noms des rues. Le conseil communal vient de décider de supprimer le nom si caractéristique de Tournant Saint-Paul. M. Gothier promet de faire associer le Vieux-Liège à notre protestation.

Communication de M. Ivan Delatte, conservateur des Archives de l'Etat. — Les classes rurales dans la principauté de Liège, au début du XIVe siècle.

Se servant d'un Etat de biens et revenus de la cathédrale, dressé vers 1280 et connu sous le nom de petit stock de Hesbaye, M. Ivan Delatte s'efforce d'établir dans quelle mesure étaient défrichées les régions centrales de la Principauté. Tandis que la Hesbaye était déjà presque complètement défrichée, les autres régions voisines de Liège comptaient encore des bois importants. C'était le cas, notamment, pour le pays de Herve et le marquisat de Franchimont.

La Hesbaye constituait donc une des pièces maîtresses de la vie rurale liégeoise.

Cette région nous apparaît comme ayant assisté de bonne heure à une émancipation fort accentuée des classes rurales : disparition de servage, régime seigneurial adouci : plus de main-morte, plus d'allusion aux manses et cens, redevances sur ceux-ci. Cette émancipation hâtive s'explique dans une certaine mesure par le régime juridique de la propriété : constitution tardive du régime féodal, maintien de nombreux alleux. Le régime allodial a permis les partages successoraux, la dislocation des seigneuries et dans une certaine mesure, l'ébranlement du régime en affaiblissant la puissance économique des seigneurs.

La séance est levée à 18 h. 25.

Séance du 18 décembre 1953

La séance est présidée par M. Dewez, président.

Ont signé la liste des présences : MM. R. Bragard, J. Brassinne L. Dewez, L. Gothier, M. Legrand, P. Laloux, J. Pirlet, G. Petit, J. Philippe, A. Puters, Mlle Van Heule, membres effectifs.

MM. F. Boniver, M. Cloes, Delarge, G. de Froidcourt, R. Forgeur, G. Hansotte, Mme et Mlle J. Rouhart-Chabot, A. Thibert, membres correspondants.

MM. P. Colman, Ch. Bury, L. Garray, P. Hanson, J. Larbalette, J. Lasters, Ch. Kupper, baron de Moffarts, D. Perilleux, J. Van der Heyden, J. van Crombrugge, Mmes et Mlles D. Goderniaux, D. Calberg, M. Th. Tixhon, J. Noël, M. Lemaire, membres associés.

Se sont excusés : MM. Hélin, Peny, Stiennon.

Le président entreprend l'éloge funèbre de MM. Gadeyne, membre effectif de l'I. A. L. et de M. Desclée, président de notre société sœur de Tournai.

Musées. — Le Conservateur commente quelques-unes des dernières acquisitions effectuées au bénéfice des collections des Musées Curtius et d'Ansembourg.

1) Don de l'A. M. I. A. L. : une saucière en argent au poinçon de Bruxelles, datée 1768 ; un portrait gravé de Bruno Cloquette, LXIVe abbé de Villers dont les armes figurent sur la pièce d'argenterie précitée.

2) Don de M. le notaire J. Pirlet, pour le fonds I. A. L., par l'intermédiaire de l'A. M. I. A. L., deux médailles en bronze, par Léopold Wiener et Barré.

3) Achat pour le fonds Ville de Liège : une monnaie rare (gros tournoi de Jean de Louvain, frappé à Rutten) et une médaille en cuivre de la confrérie Saint-Michel.

Election de membres associés. — Mlles Klepper et Passelecq sont élues.

Présentation de membre associé. — Est présenté : M. Armand Kaye, rue Grétry, 11, à Liège.

Communication de M. Albert Puters, professeur à l'Université. — A. Note complémentaire au sujet du portail de Saint-Jacques. B. La bibliothèque de Lambert Lombard.

A. Le conférencier apporte comme élément d'information complémentaire l'avis de Louis Abry, qui estime que le portail est de caractère moderne et flamand, ce qui ramène à le considérer comme non classique ou baroque. De plus, il en dénie la paternité à Lombard et l'attribue à Jan Vredeman de Vries. Cette attribution est erronée d'après les dires de Fréson lui-même.

B. Puis le conférencier, abordant son second sujet, fait la relation d'un rêve qui se résume en une visite de l'I. A. Lg. dans l'atelier de Lambert Lombard. A cette occasion, l'on découvre la bibliothèque de l'artiste. Le rêve se poursuit par une rêverie qui est une dissertation à propos de la composition probable du catalogue des livres, particulièrement en traités d'architecture et de perspective.

La lettre de l'artiste à Vasari prouve que Lombard devait posséder l'ouvrage de cet écrivain (*Vies des plus excellents peintres, sculpteurs et architectes*). Helbig et Wittert prétendent que sa bibliothèque contenait un Vitruve ; probablement un Vignole. On peut déduire de la lettre à Vasari que s'y trouvait aussi un traité d'Alberti. Il est plus que probable qu'elle contenait aussi la traduction par Pierre Coecke de l'ouvrage de Serlio. Lombard estimait aussi Durer, ses écrits relatifs à la géométrie, à la perspective et à la proportion du corps.

Il faut conclure que, comme toute bibliothèque du XVIe siècle, celle de Lombard ne pouvait contenir un grand nombre d'ouvrages.

La séance est levée à 18 h. 10.

Trouvailles de l'âge du bronze dans la province de Liège

Reprenant une étude de Charles Comhaire, vieille d'une soixantaine d'années (1) et la complétant, André Marchal a fort consciencieusement dressé l'inventaire des objets de l'âge du bronze qui ont été recueillis dans notre province (2).

Le total se monte à vingt et une pièces comportant dix-huit haches, une épée, un anneau et une épingle.

C'est devenu un lieu commun d'attribuer la rareté des pièces de l'âge du bronze qui nous sont parvenues, au fait que le métal dont elles étaient formées, a incité ceux qui les découvraient, à les envoyer à la fonte.

Ainsi que le note, très justement Marchal, cette tentation se faisait d'autant plus sentir dans nos régions, que, depuis de longs siècles, les arts du métal y jouissent d'une grande faveur.

Mais si l'on entend mettre en rapport le nombre minime des objets en bronze qui nous sont parvenus, au regard de l'abondance des pièces en silex qu'a livrées le sol de notre province, il importe d'ajouter que cette disproportion découle d'autres causes encore que la destruction voulue d'objets de ce genre.

Que l'on songe tout d'abord que l'âge du bronze et, d'une manière générale, les âges du métal, n'ont, par rapport aux temps préhistoriques, connu qu'une durée extrêmement réduite.

---

(1) Charles COMHAIRE. *Les premiers âges du métal dans les bassins de la Meuse et de l'Escaut* (*Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, tome XIII (1894-1895), pages 97-226

(2) André MARCHAL, *Aspect de l'âge du bronze dans la province de Liège* (*Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome LXVII (1949-1950), pages 7 à 20.

D'autre part, en supposant que, pendant un même laps de temps, deux tribus de même importance auraient utilisé, l'une le silex, et l'autre le bronze, la production de la première se serait révélée beaucoup plus abondante que celle de la seconde.

Il est extrêmement probable, en effet, que la taille du silex était pratiquée, ou du moins pouvait l'être, par tous les préhistoriques.

Ajoutons que dans nos régions, tout au moins, la matière première se récoltait avec la plus grande aisance.

Pour produire des objets en bronze, il fallait, par contre non seulement se procurer assez malaisément les matières premières, le cuivre et l'étain, et disposer d'un outillage spécial, mais en outre, être doué d'une réelle habileté technique. L'ensemble de ces conditions constituait évidemment l'apanage de spécialistes.

Tandis que le préhistorique n'hésitait guère à jeter un outil en silex quelque peu ébrèché, ses successeurs, les Celtes, veillaient soigneusement à leurs armes et à leurs instruments. C'est ainsi que, pour éviter leur perte, ils les assujettissaient solidement à leur manche.

A ces objets, la matière dont ils étaient formés, assurait d'ailleurs une longue durée. Presque toutes les haches en bronze, par exemple, qui nous sont parvenues de ce temps, pourraient encore nous servir.

Aux vingt et un objets de ce temps repérés par André Marchal, je suis heureux de pouvoir adjoindre les pièces suivantes que m'a très aimablement permis d'étudier leur propriétaire. En voici la description.

Hache à talon rectangulaire, pourvue d'un anneau médian ; tranchant légèrement arqué.

Patine vert clair.

Longueur : 0,195 m ; largeur au tranchant : 0,055 m ; largeur au talon : 0,034 m.

Période III de l'âge du bronze.

Flémalle-Haute. Lit de la Meuse.

Découverte en 1939.

Hache à talon rectangulaire ; tranchant en arc de cercle.

Patine brun verdâtre.

Longueur : 0,127 m ; largeur au tranchant : 0,058 m ; largeur au talon : 0,020 m.

Flémalle-Haute. Lit de la Meuse.

Découverte en 1939.

Hache à ailerons médians ; tranchant arqué ; talon arrondi dans lequel est aménagé un trou destiné à recevoir un tenon.

Patine vert clair.

Longueur : 0,177 m ; largeur au tranchant : 0,037 m ; largeur au talon : 0,036 m.

Période III de l'âge du bronze.

Flémalle-Haute. Lit de la Meuse.

Découverte en 1939.

Hache à douille pourvue d'un anneau.

Patine vert foncé.

Longueur : 0,14 m ; largeur au tranchant : 0,05 m ; largeur à la douille : 0,04 m.

Période IV de l'âge du bronze.

Statte. Lit de la Meuse.

Pointe de javelot ; près de la base, deux trous se correspondant, destinés à recevoir un rivet.

Patine brun clair.

Longueur : 0,116 m.

Liège. Lit de la Meuse, au pont des Arches.

Bracelet ovale ; coulé en plein bronze ; il porte une ornementation de stries disposées en sens divers.

Patine brun et vert.

Grand diamètre : 0,073 m.

Visé. Lit de la Meuse.

Rouelle ornée de lignes en creux sur l'une des faces.

Patine vert foncé.

Diamètre : 0,044 m.

Wihogne. Chaussée Brunehaut.

Le total des objets de l'âge du bronze découverts dans notre province de Liège, dont j'ai eu connaissance, se monte donc à vingt-huit.

Il est intéressant de recueillir les indications que ces objets peuvent nous livrer sur l'occupation du sol, et sur le comportement des populations qui en faisaient usage.

Parmi ces vingt-huit pièces, se rencontrent vingt-deux haches, une épée, une pointe de javelot, un bracelet, un anneau, une épingle et une rouelle.

La supériorité numérique des haches ne présente rien qui doive surprendre. La hache constituait à la fois l'arme par excellence, en même temps qu'un outil particulièrement utile. Aussi devait-elle être produite en quantité bien plus considérable que les épées, les pointes de lances et de javelots, et naturellement aussi que les autres instruments, tels, les marteaux, ou encore que les objets de parure.

Je range parmi ces derniers les rouelles, sans oublier que se rattachant au culte du soleil, celles-ci rentraient aussi dans la catégorie des symboles religieux (1).

Si nous répartissons topographiquement les trouvailles, nous constatons que de ces vingt-huit objets, quatorze ont été retirés du lit de la Meuse : sept à Liège, six haches et une pointe de javelot ; trois à Flémalle-Haute, trois haches ; un à Herstal, une hache ; deux à Statte, une hache et une épée ; un à Visé, un bracelet.

Recherchons maintenant si l'étude des endroits où gisaient ces objets dans le lit de la Meuse, ne serait pas de nature à nous fournir quelque enseignement.

Les objets que livre le lit des cours d'eau peuvent y avoir été perdus accidentellement, et j'entends par là toutes les acceptions que cet adverbe comporte ; ou bien y avoir été

(1) Il n'est pas inutile de faire remarquer que les objets de ce genre ont continué à être en faveur sous l'occupation romaine. L'appartenance de la rouelle que je signale, à l'âge des métaux pourrait donc donner lieu au doute.

jetés volontairement, par exemple, pour se débarrasser d'une pièce compromettante, ou encore, en des temps anciens y avoir été lancés en offrande à une divinité locale de l'eau.

Ces offrandes qui constituaient, en fait, un sacrifice, s'accomplissaient particulièrement, soit à la source des cours d'eau, soit à leur confluent, soit aux points où l'homme avait coutume de les traverser dans une embarcation, à gué ou sur un pont.

Dans de nombreux cas, sinon dans la plupart, c'est la topographie locale qui avait marqué les endroits le plus favorables à ces franchissements des voies d'eau.

Examinons le cheminement de la Meuse à travers notre province.

Nous constaterons que pour passer de la Hesbaye dans le Condroz ou plus au nord, dans le pays de Herve, nos ancêtres avaient soin de rechercher les points où, sur chacune des rives, un vallon débouchait dans la vallée. A défaut de cette coïncidence favorable, tout au moins s'efforçaient-ils d'utiliser une dépression du sol les amenant au fleuve. Parvenus sur la rive opposée, ils prenaient soin de gravir la côte non point perpendiculairement à la vallée, mais en diagonal, de manière à réduire leur fatigue. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'homme pratique la loi du moindre effort.

Nos ancêtres n'ignoraient pas non plus que, d'une manière générale, tout au moins, la ligne droite constitue le plus court chemin pour se rendre d'un point à un autre, et que, comme le professe le wallon « ce qui est fait n'est plus à faire ».

Lorsque les premiers occupants eurent frayé des sentiers, leurs successeurs continuèrent à suivre leurs traces. Peu à peu, à ces pistes primitives se substituèrent des voies plus larges.

Lorsqu'en quatrième latine, je traduisais les commentaires de César, l'opinion générale, se fiant aux dires de l'auteur, sans prendre la peine de scruter son texte, plaçait en face

du conquérant, des peuplades plus qu'à demi-barbares ignorant leurs voisins tout autant qu'elles étaient inconnues d'eux.

Ce qu'au cours des cinquante ou soixante dernières années, l'archéologie nous a révélé sur le développement intellectuel et artististique des Gaulois, et d'une manière générale des Celtes, a complètement modifié l'opinion que nous nous en faisions.

En ce qui concerne l'état de la voirie de la Gaule, au temps de la conquête romaine, une étude attentive du texte de César aurait suffi à éclairer le lecteur.

Si les troupes romaines, aussi bien la cavalerie que les piétons, sans oublier le train des bagages, avaient pu se déplacer aussi rapidement à travers nos contrées, c'est donc qu'elles devaient avoir eu à leur disposition un réseau de routes à tout le moins suffisantes.

Ces routes, fréquemment, et lorsqu'il s'agissait des chemins de grande communication, dans la majeure partie des cas, les Romains n'eurent qu'à les améliorer. Aux plus importantes d'entre elles, ils appliquèrent ces savantes méthodes de construction qui leur ont fait défier le temps. Sur bien des points, nos autos filent, rapides, où les soldats de la conquête recouvrant les traces des premiers occupants du sol, avaient imprimé leurs pas.

Réfléchissant à ce qui vient d'être dit, descendons donc le cours de la Meuse, en examinant la configuration des endroits où furent recueillies les pièces que le lit du fleuve nous a fournies (1).

Le point le plus méridional des trouvailles effectuées dans notre province, se situe à Statte. A des moments différents, une hache et une épée y furent découvertes. J'ajoute

(1) Lorsque ces pièces ont été ramenées à la surface au cours d'un dragage, il peut arriver qu'elles n'aient été recueillies que quand les graviers et les boues avaient été transportés à quelque distance du lieu de la découverte. N'oublions pas non plus que des objets peuvent avoir été entraînés par le mouvement des eaux, parfois assez loin de leur point de chute.

qu'au même endroit, la Meuse recélait un torques du second âge du fer, l'époque de La Tène, ainsi que des armes franques.

C'est précisément en ce point que, sur la rive gauche, débouche la Méhaigne descendant de la Hesbaye, tandis que les vallons creusés par le ruisseau de Solières et, quelque peu en amont, par le Hoyoux, permettent, sur la rive opposée, un accès commode au Condroz.

Les mêmes dispositions favorables se reproduisent à Flémalle-Haute, d'où proviennent trois haches trouvées, elles aussi, à des moments divers.

Au voyageur venant de la Hesbaye, le vallon de Souxhon offrait une pente douce. La traversée du fleuve était facilitée par des îlots qu'ont fait disparaître, naguère, les travaux d'aménagement de son cours.

En face, la rive droite s'échancre pour donner passage au ruisseau débouchant à Ivoz.

Dans la traversée de Liège, les trouvailles se sont révélées plus nombreuses. Peut-être faut-il attribuer, en partie tout au moins, leur abondance en fait qu'en cet endroit, le lit du fleuve a été plus souvent fouillé et creusé.

Ce sont précisément les travaux nécessités par la construction du pont de Fragnée, qui ont amené, en 1904, la découverte d'une hache et de trois de ces hachettes que les archéologues qualifient de votives. Ne dépassant guère quelques centimètres de longueur, telles celles-ci qui en mesurent sept, ces hachettes ne peuvent avoir constitué des armes. Sans doute, en est-il qui auraient servi de jouets.

Dans l'ensemble cependant, il paraît logique d'y voir des sortes d'ex-votos. Exécutées pour servir d'offrandes aux divinités, et les satisfaisant, ces diminutifs rendaient moins pénible le sacrifice que l'homme leur consentait.

L'endroit où ces quatre pièces furent recueillies, suffit, à mon sens, à écarter l'hypothèse qu'elles proviendraient d'une cachette creusée sur la rive. Elles gisaient certainement dans le fleuve, à l'une de ces places où l'homme imaginait que le don qu'il lui faisait, serait plus agréable à la divinité qui présidait à son cours.

Le pont de Fragnée se situe en effet, au confluent de la Meuse et de l'Ourthe. C'était donc là que le nautonier ou le voyageur passait d'une vallée dans l'autre, et où il convenait qu'il songeât à s'attirer la bienveillance des puissances célestes.

Je ne dirai rien des deux haches trouvées, l'une en face de l'Evêché, l'autre en aval du Pont Maghin. Mais la découverte au Pont des Arches, d'une pointe de javelot qui voisinait avec un grand plat en bronze et un petit buste de Mercure, de même métal, ainsi que des armes franques, revêt une haute signification. C'est à cet endroit que franchissait la Meuse, l'antique voie qui, venant de Tongres, passait auprès de la villa romaine de la place Saint-Lambert, et se dirigeait vers Bastogne et Arlon, pour atteindre Trèves.

A une très faible distance de l'endroit où cette voie franchit la Vesdre tout auprès de son confluent avec l'Ourthe, la route accueillait le prolongement de la chaussée Brunehaut. Ayant, elle aussi, son point de départ à Tongres, celle-ci, enjambant la Meuse, mettait en communication les villas de Herstal et de Jupille.

Ici aussi, la traversée du fleuve était fixée par la topographie. Au vallon de la Préalle correspondait le débouché d'un ruisseau descendant de Fléron par le Fond du Moulin.

Rien d'étonnant à ce qu'à ce point de passage, la Meuse ait livré une hache.

C'est encore la traversée du fleuve par une voie romaine, celle qui reliait le plus directement Tongres et Aix-la-Chapelle, que signale à Visé, la découverte d'un bracelet.

Ainsi donc, des quatorze objets qu'a procurés la Meuse, huit marquaient cinq passages de l'eau au débouché de vallons tributaires, et quatre le confluent du fleuve et de l'Ourthe.

Les enseignements qu'apportent les trouvailles effectuées dans le sol, sont souvent moins aisés à déceler. Trop fréquemment, l'endroit de la découverte ne nous est pas connu d'une façon suffisamment précise. Tel est le cas pour une hache trouvée en notre ville, et une autre à Kinkempois (Angleur).

Redescendant à nouveau le fleuve, c'est au Mont Falhize, à Huy, que nous nous arrêterons tout d'abord. Le sol y a livré un anneau. L'endroit est bien connu des archéologues. Certains d'entre eux y ont fixé l'emplacement de l'Aduatruca où Sabinus et Cotta, les lieutenants de César avaient établi leur camp.

En aval, sur la rive droite, Ben-Ahin, au lieu-dit Faveroulle-Minechamp, non loin de l'embouchure du ruisseau de Solières que j'ai mentionné plus haut, a donné une hache, et Solières en a fourni une autre.

La route romaine, la chaussée verte conduisant, elle aussi, de Tongres à Arlon, débouchait de la Meuse à Amay, et la franchissait sur un pont dont des pilotis de chêne se trouvent encore dans le fleuve, tandis que l'un d'entre eux figure depuis longtemps, dans le Musée de l'Institut archéologique liégeois.

La route traverse le village d'Ombret, puis s'insinue dans le fond d'Oxhe. Une hache y fut découverte.

En en un autre endroit non précisé, le sol de la commune d'Ombret-Rausa a restitué une seconde hache.

En aval de Liège, une hache encore provient de Vottem que traverse la chaussée Brunehaut.

La commune de Bois-et-Borsu, au lieu dit : Sartpierreux, au hameau d'Odet, Les Waleffes et Juslenville d'où sont venues trois haches, nous mettent encore une fois en présence d'endroits occupés à l'époque romaine, et par conséquent, traversés par des voies antiques.

Il en va de même pour Lens-Saint-Servais, au lieu-dit Chapelle Saint-Antoine, où le regretté Marcel De Puydt a mis au jour les restes de sept habitations de l'âge du bronze qui lui ont procuré, en même temps que deux vases et des tessons de poterie, une épingle en bronze. C'est le seul emplacement d'un habitat de cette époque retrouvé dans notre province (1).

---

(1) Je crois savoir que M. Joseph Philippe, conservateur du Musée de l'Institut archéologique liégeois, consacrera une étude à cette importante trouvaille qui, écrit-il, « ressortit à la civilisation des champs d'urnes ». Il suffit à mon dessein de l'avoir signalée.

C'est encore sur la chaussée Brunehaut que j'ai recueilli une rouelle en bronze. Elle gisait dans l'argile séchée, à l'endroit même où la chaussée s'écarte de la route moderne qui, depuis Tongres, la recouvre pour, à travers les champs, se diriger vers Liers et, de là, vers Herstal.

Ainsi donc la plupart des trouvailles terrestres que nous connaissons, ont eu pour théâtre des localités où ont été relevés des vestiges de l'occupation romaine, ou sur des voies que nos ancêtres de ce temps ont utilisées.

De ces constatations, deux conclusions peuvent être déduites. La première s'accorde, d'ailleurs, avec les résultats des observations réalisées ailleurs. Elle peut se formuler comme suit : d'une manière générale, dans nos régions, la voirie romaine s'est superposée à des routes gauloises, et fréquemment, peut-être même dans la majorité des cas, celles-ci n'avaient fait qu'améliorer les chemins tracés par les occupants de l'âge de la pierre.

D'autre part, il est vraisemblable qu'après la conquête romaine, nos ancêtres gaulois ont, sur plus d'un point, conservé leurs habitats de l'époque antérieure.

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte de notre province qu'André Marchal a annexée à son étude, et si on y pointe les lieux des trouvailles signalées plus haut, on est frappé de ce qu'en dehors de l'hypothétique découverte d'une hache à Spa-Creppe dont il est permis de ne point tenir compte, tous les objets, à l'exception d'une hache découverte à Theux-Juslenville (1), proviennent de la vallée de la Meuse, de la Hesbaye et pour une moindre part du Condroz.

C'est exactement le même enseignement que fournit la carte de l'occupation romaine dans notre région.

---

(1) Le catalogue du Musée signale que cette hache acquise par le Chevalier Philippe de Limbourg, à la vente de Thier, à Theux, fut donnée par lui à l'Institut archéologique liégeois en 1872. Elle n'a pu être identifiée parmi les pièces que possède le Musée. Il est inutile de faire remarquer que Theux, centre d'habitation à l'époque romaine, se trouve à la croisée de deux routes datant de ce temps, et que vraisemblablement celles-ci recouvrent des voies plus anciennes.

De ce que ce sont aussi des endroits qu'avaient habités les Gaulois, la toponymie serait souvent en mesure d'en apporter la preuve. Malheureusement l'étude des toponymes celtiques doit encore réaliser beaucoup de progrès. En attendant, en se prêtant mutuellement appui, l'archéologie et l'histoire peuvent nous aider à mieux connaître le passé de notre pays.

M. Joseph Philippe, conservateur du Musée de l'Institut archéologique liégeois, a eu l'obligeance de me signaler la présence dans les collections de ce Musée, de certains objets dont André Marchal n'avait pas eu connaissance, et qui sont considérés comme pouvant appartenir à l'âge du bronze. C'est pourquoi il me paraît utile de les mentionner. Voici la liste de ces pièces classées dans l'ordre alphabétique des lieux de trouvaille, telle que M. Philippe me l'a communiquée :

Abée. Instrument en pierre polie de couleur brun noirâtre, trouvé dans la grotte de Saint-Vitu. (Longueur : 0,067 m ; largeur : 0,11 m ; épaisseur : 0,005 m).

Clavier. Pierre rectangulaire, perforée, de couleur brun verdâtre. (Longueur : 0,22 m ; largeur : 0,21 m ; épaisseur : 0,009 m).

Villers-le-Temple (site de La Rochette). Plaquette en roche grisâtre, portant un début de perforation. (Longueur : 0,67 m ; largeur : 0,017 m ; épaisseur : 0,007 m).

Villers-le-Temple (environs). Fragment de caillou allongé en roche verdâtre, de section elliptique, montrant un début de perforation.

Waroux. Deux pierres jaunâtres de forme générale triangulaire, perforées à la partie la plus étroite. 1) Longueur : 0,089 m ; largeur : 0,052 m ; épaisseur : 0,036 m ; 2) Longueur : 0,069 m ; largeur : 0,062 m ; épaisseur : 0,035 m).

Yernée-Villers-le-Temple. Fragment d'outil en bronze. (Longueur : 0,078 m ; largeur : 0,037 m ; épaisseur de la tranche : 0,007 m).

En ce qui regarde ces pièces, le conservateur fait très sagement remarquer que leur « appartenance à l'âge du

bronze et, d'une manière plus générale, à l'âge des métaux, doit encore être établie avec certitude ».

Pour aider à la solution de cette question, je crois opportun de signaler la présence dans une collection particulière, de trois objets qu'avait trouvés ensemble, à Jehay-Bodegnée, feu Alphonse Tyou, instituteur retraité, qui fut membre de notre Institut archéologique.

Instrument en roche noire, très compacte, percé à l'une de ses extrémités d'un trou de suspension prolongé, vers l'extrémité opposée, par une dépression plus fortement marquée sur une des deux faces. (Longueur : 0,045 m ; largeur : 0,031 m ; épaisseur : 0,009 m).

Instrument rectangulaire, en roche tendre grisâtre, percé à l'une des longues extrémités d'un trou de suspension ; sur les différentes faces, sillons plus ou moins profonds produits par l'aiguisage d'objets divers. (Longueur : 0,075 m ; longueur maxima : 0,025 m ; épaisseur : 0,02 m).

Instrument en bronze avec traces de dorure. Il affecte la forme d'une tige de section semi-circulaire, terminée à l'une de ses extrémités, par une pointe effilée, et à l'autre extrémité par un crochet ; aux deux extrémités et au milieu, un renflement souligné par des rainures transversales, est percé d'un trou destiné à recevoir un rivet ; l'un de ces trois rivets existe encore ; sa tête est arrondie. (Longueur : 0,153 m ; largeur maxima : 0,014 m ; 0,012 m).

La forme de cet objet ne laisse aucun doute sur son utilisation : fixé par les trois trous à bossette sur une lanière de cuir, il s'accrochait à un anneau.

Il faudrait s'en tenir là si Joseph Déchelette, dans son admirable *Manuel d'archéologie préhistorique et protohistorique*, n'avait reproduit deux objets de ce genre. Ceux-ci sont recourbés, et se terminent par une arrête droite. Déchelette y voyait avec raison des garnitures de ceinturon. Leur forme indique qu'ils épousaient la courbure de la hanche, tandis que celui de Jehay-Bodegnée constituait une partie de l'attache.

Des deux exemplaires figurés par le savant français, l'un provient d'Aubeterre, dans la commune de Brout-Vernet (Allier). C'est d'après notre auteur, le seul spécimen qu'avait livré le sol de France. L'autre exemplaire a été fourni par la province de Starkenburg, dans la Hesse rhénane. Ce n'était assurait Déchelette, que dans la Haute-Bavière dans l'Allemagne du Nord, dans la Basse-Autriche et dans l'Alsace qu'au moment où il écrivait, s'étaient rencontrés des objets de ce genre.

Ce qui, pour mon sujet, est particulièrement intéressant, c'est que ces pièces appartiennent au second âge du fer, c'est-à-dire à l'époque de La Tène [1].

Ainsi sont datés, du coup, les deux instruments en pierre qui, dans la trouvaille de Jehay-Bodegnée, accompagnaient l'agrafe en bronze que j'ai décrite.

Cette constatation est d'importance pour la détermination de l'âge des objets analogues conservés au Musée de l'Institut archéologique liégeois.

On ne risquerait guère en se hasardant à les considérer comme coévaux.

Je ne perds d'ailleurs pas de vue que ces instruments ayant dû servir d'affûtoirs ou de lissoirs, auront pu être utilisés dès que le métal fut employé, sans oublier non plus que dans la préhistoire, ils auraient pu servir à polir ou à apointer des instruments en os.

En tous cas, rien ne s'oppose, semble-t-il, à les faire remonter aux temps antérieurs à l'histoire.

Joseph BRASSINNE.

---

[1] *Archéologie celtique ou protohistorique.* Troisième partie. *Second âge du fer ou époque de La Tène*, Paris, Picard, 1914, p. 1554, figure 718 ; seconde édition, Paris, Picard, 1927, p. 1061, figure 718.

Aux ateliers de La Madeleine, sous Hadrien [1]

La Représentation d'un Rapt sur un vase sigillé

Dans la riche et intéressante collection de sigillée de M. le Chevalier Philippe de Schaetzen, de Tongres, se trouve un fragment orné, d'une part, d'une superposition de motifs et, d'autre part, de restes de jambes au nombre de quatre (fig. 1). Qu'est-ce ? La superposition de motifs comprend une corbeille (perdue), deux dauphins supports, un disque portant un masque, surmonté d'un autre disque placé sous un panier garni de fruits (ce dernier disque et ce dernier panier sont perdus), cf. Ricken IX, 12 Saalburg Jahrbuch, 1934.

Les motifs de la superposition sont de La Madeleine et datent du premier tiers du IIe siècle.

Les jambes sont celles d'un homme et d'une femme. L'homme soulève dans ses bras une femme dont la chevelure pend vers le sol parallèlement au fémur droit du ravisseur et dont le bras dextre est tendu vers le ciel dans un geste de pitoyable supplication. (Le bras gauche manque).

Le sujet est ainsi identifié, mais sans certitude absolue. Par bonheur, un fragment de Dragendorff 37 trouvé à Zugmantel — reproduit par Ricken (ibid., pl. IX, 14) et par Oswald (fig. types nº 766*e*) — nous offre les mêmes motifs et confirme l'interprétation donnée (fig. 2). Il faut y ajouter les 3 tessons appartenant au vase 32 du Cinquantenaire (nouveau répertoire de la poterie sigillée). Le vase 32 est un bol hémisphérique du type Dr 37 : la glaçure, qui a

[1] La Madeleine, commune de Nicolas du Pont, près de Nancy. L'empereur Hadrien régna de 117 à 138 après le Christ.

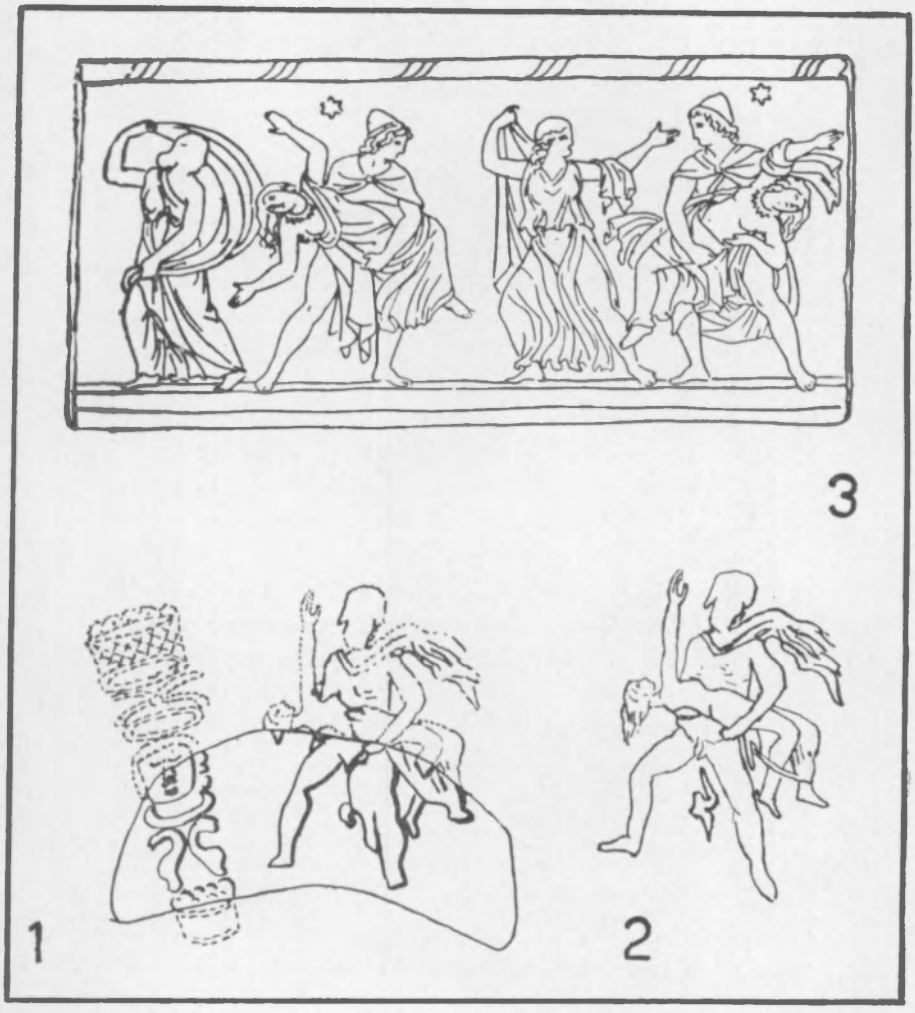

disparu de l'extérieur, est plus ou moins intacte à l'intérieur. Le motif du rapt décore non seulement le vase découvert à Zugmantel, le vase de M. de Schaetzen et le tesson du Cinquantenaire, mais également un fragment dessiné assez sommairement — c'est plutôt un schéma — par Hans Dragendorff (Bonner Jahrb., 1895, Heft 96 et 97, p. 135) avec la mention Köln, Abgeb. fig. 23. Ce dernier fragment

comporte trois métopes séparées l'une de l'autre par un grènetis vertical. La métope de droite renferme une Minerve drapée, casquée, la poitrine protégée par une égide carrée, la main droite saisissant la lance au milieu de la hampe, la main gauche tenant un bouclier rond ou ovale. Cette figure est plus ou moins rappelée par le nº 129 des figures-types d'Oswald qui situe le motif à Lezoux (Trajan-Antonin) et à La Madeleine (Hadrien). Dans la métope de gauche est représenté un dieu nu, debout, la main gauche reposant sur une sorte de lance ou de sceptre (Jupiter ? Neptune ?). Le croquis de Dragendorff est trop simpliste pour pouvoir être interprété avec certitude, mais dans le champ de cette même métope de gauche sont semés des dessins linéaires à diagonales qui font songer à Butrio, lequel travaillait à Lezoux, à la fin du premier siècle et au début du second.

Quant aux Oves (pas assez clairement dessinés non plus), sous lesquels court une rangée de perles, rien ne s'oppose à ce qu'ils soient le produit d'un atelier de la Gaule centrale (cf. le dard de même que le rang de perles susmentionné). Toutefois ces éléments, ainsi que le grènetis vertical de séparation des métopes, grènetis arrêté, en haut et en bas, par une rosette, se rencontrent également à La Madeleine. En bref, le vase reproduit par Dragendorff est de Lezoux ou de La Madeleine, plutôt de Lezoux (cf. le dessin à diagonales).

Que signifie *le ruban* jeté dans le champ entre les chairs fémorales de l'homme ? Ce pourrait être un ornement fantaisiste introduit par horreur du vide : conjecture hasardeuse, bien que la figuration d'objets hétéroclites semés sans raison soit chose courante sur les œuvres du centre de la Gaule et de La Madeleine. Ce pourrait être aussi un bout de la robe arrachée de la poitrine de la jeune femme. Nous pensons plutôt, après confrontation, avec la figure des Bonner Jahrbücher — où se trouve le même ruban, — mais plus complet, plus développé, déployé jusqu'à la jambe droite, qu'il s'agit d'un pan de l'écharpe du ravisseur, laquelle jetée autour du cou, volerait au vent d'une part

(épaule gauche) et descendrait d'autre part, le long du côté droit du corps, passerait ensuite derrière la cuisse droite et apparaîtrait de nouveau entre les membres cruraux, tandis que la captive s'agripperait à son bourreau et au vêtement de celui-ci (1). L'empreinte serait donc mal venue et incomplète sur le vase 32 du Musée du Cinquantenaire : le ruban ou plutôt l'écharpe, qui disparaît derrière la cuisse droite, devrait réapparaître sans solution de continuité au-delà de celle-ci (comme sur le tesson de M. de Schaetzen).

Oswald estime que le vase de Zugmantel est originaire de La Madeleine et date de l'époque d'Hadrien. Il ne s'en explique pas, mais nous adopterons sa conclusion si nous nous livrons à un examen attentif de la pièce des Musées de Bruxelles, pièce en parenté étroite, nous le savons, avec le tesson de Zugmantel et avec celui de Tongres. Avant lui, Ricken dans le Saalburg Jahrbuch de 1934, p. 140, mentionnait déjà le vase de Zugmantel parmi les « Ware von La Madeleine », Taf. IX, 14. Preuves : les oves (pl. IX, 14), l'astragale (VII, 8), le disque ponctué (VII, 4). Ajoutons que sur les poteries sigillées de La Madeleine, on rencontre, comme sur le vase n° 32 :

1° De grandes lignes courbes interrompues ou non d'astragales (cf. Ricken, IX, 13), l'astragale (2) étant d'ailleurs très en vogue à Lezoux et à La Madeleine (Folzer : XXV, 100 et 101, et Ricken, VII, 5 et 6).

2° Le grènetis du bas limitant le décor de la panse (cf. Ricken, IX, 15). Quant à la partie gauche du fragment 32, regardé de face, elle est en très mauvais état et ne permet que des restitutions problématiques :

a) Dans le haut, se devine (?) un ornement en forme de *corbeille* à base arrondie, fréquent à La Madeleine (cf. Folzer, n° 102) ;

b) Dans le bas, à deux centimètres de l'extrémité gauche

(1) Cf. Von Massow : Die Gräbmäler von Neumagen, pl. 67, n° 270, où se voit à peu près la même disposition de draperie.

(2) Astragale : « bead and reel », comme disent les Anglais (= perle et bobine, c'est-à-dire une sorte de bobine placée entre deux ou quatre perles).

du grènetis circulaire se distingue (?) vaguement une *sorte d'arc* qui est propre à La Madeleine (cf. Ricken, VII, 18 ; VII, 115).

Mais nous nous garderons d'insister sur ces restitutions, à cause de leur caractère essentiellement hypothétique. Les deux décors susmentionnés sont réduits à une trop simple expression sur le vase nº 32 pour pouvoir entrer en ligne de compte. Contentons-nous de signaler que si nos suppositions s'avéraient fondées, elles nous permettraient d'affirmer, de façon plus péremptoire encore, que le bol des Musées Royaux d'Art et d'Histoire et, par voie de conséquence, le bol découvert à Zugmantel et celui de Tongres, sortent d'une officine de La Madeleine.

A quel rapt a songé le potier ? La mythologie consacre le souvenir de nombreux enlèvements. Dans l'Olympe et ses entours, la chose était naturelle... Aux dieux, aux héros et rois géants, magnifiés par la naïveté des peuples étaient permis la sensualité et l'assouvissement des passions. Un centaure audacieux et fringant s'éprit de Déjanire qui s'était promise à Hercule (1). Europe fut aimée de Zeus, métamorphosé en taureau (2). S'agirait-il ici de Koré qui devint la proie de Pluton, le maître des Enfers, tandis qu'elle cueillait des fleurs avec quelques compagnes dans la plaine d'Enna en Sicile ? Nul indice ne nous autorise à le prétendre (3), Héraclès d'autre part fut retenu par les charmes d'Iole. fille du roi d'Oechalie et arracha icelle à son entourage, Et le même héros encore, attaqua les Amazones, les défit. s'empara de leur reine, Hippolyte et donna celle-ci à Thésée pour récompenser sa valeur. La dame de petite vertu qui a nom Hélène fut, toute jeune, emmenée par Thésée dont

(1) Voir le célèbre tableau de Guido Reni (1575-1642) : l'enlèvement de Déjanire par le Centaure Nessus (Louvre).

(2) Sur des vases sigillés du second siècle, provenant des officines de Lezoux, de Rheinzabern et de Trèves est figurée Europe emportée par un taureau (cf. Osw fig. types nos 62 à 64. Voir aussi le tableau de Véronèse (1528-1588) au palais des Doges à Venise.

(3) Cérès-Déméter se lamenta, parcourut l'univers à la recherche de sa fille, conjura Jupiter qui décida finalement que Coré-Proserpine passerait six mois de l'année avec sa mère et les six autres mois avec Pluton son époux. L'été et la splendeur des récoltes... L'hiver et la désolation des champs...

elle eut une fille ; plus tard, elle fut enlevée — si l'on peut qualifier de ce vocable une aventure désirée et joyeuse — par le beau Paris de Troie... (1)

La liste s'allonge... Arrêtons-nous : tant d'autres mortelles furent « enlevées » plus ou moins consentantes... Au surplus, après toute bataille — et Dieu sait si les conflits armés furent nombreux autrefois — avait lieu le partage du butin, matériel ou vivant, et le prince vainqueur profanait, sans vergogne, d'une étreinte farouche, l'épouse de l'adversaire massacré...

Avouons qu'il est oiseux — voire impossible — de déterminer avec précision, l'état civil du ravisseur qui figure sur la poterie des Musées Royaux ou sur celle de Tongres, l'absence d'attributs pouvant guider notre jugement en est cause. Nous pensons que le groupe en question était primitivement intégré à un ensemble et que l'artiste à l'origine — tout comme plus tard le peintre savant de la Renaissance — s'est proposé de traduire *in extenso* une légende bien connue (légende de Koré, légende des Leucippides, etc.), mais les potiers frustes qui, dans la suite, ont repris le thème, se sont sans doute égarés dans le dédale des croyances qui se contredisent et s'enchevêtrent. Elaguant les détails susceptibles de donner un sens rigoureux à la scène traitée, ils n'ont retenu de l'ensemble que la quintessence : un héros devenu anonyme — puisque dépourvu de tout signe et de tout attirail pouvant trahir son identité — tenant dans ses bras robustes une captive épouvantée — anonyme, elle aussi. Le thème simplifié n'était pas de nature à déplaire aux générations des premiers siècles de notre ère, païennes dans leurs appétits, friandes de toute image traduisant ou discrètement — comme ici — ou brutalement (cf. Osw., fig. types, pl. XC et XCI) les instincts sensuels de la faune humaine.

---

(1) Les grands peintres de l'antiquité se sentirent déjà attirés par le récit des aventures d'Hélène : Polygnote qui vécut au Ve siècle et qui rechercha surtout la perfection du dessin ; Zeuxis qui mourut au début du IVe siècle avant notre ère et qui s'attacha plutôt au coloris. Voir le tableau de Guido Ressi (Louvre) : Hélène et Paris sont sur le point de s'embarquer... Un petit Amour veille...

Oswald (op. cit., p. 63) range le ravisseur parmi les représentations d'Hercule. Il y aurait alors lieu de supposer que l'écharpe, ceignant le cou et flottant sur une épaule, n'est que la peau du lion de Némée. Or, il n'y a pas de trace de tête de lion (1) sur le fragment de Bruxelles, étudié, et la femme emportée ne semble pas être une Amazone (voir les représentations d'Amazones : Osw., fig. types, nos 241-244A). Notons que l'écharpe ressemble beaucoup aux chlamydes ordinaires (cf. Déch. II, fig. 156, 158, 398).

Par ailleurs, Dragendorff croit qu'il s'agit d'un Dioscure enlevant une Leucippide. Hilaeira et Phœbé, les filles de Leucippe furent en effet emportées, puis épousées par Castor et Pollux. Les Dioscures sont figurés, vêtus d'une longue chlamyde — mais à côté d'une monture — dans l'index d'Oswald, sous le numéro 828A (marbre de Rome) et le numéro 832. Il faut reconnaître que la présence d'un coursier — coursier qui est représenté fréquemment auprès *des* Dioscures (cf. Osw., types nos 827 à 833), — donnerait à l'hypothèse de Dragendorff un peu plus d'assise (2).

Il est quasi certain que dans ce cas-ci, la légende des Tyndarides est la source d'inspiration lointaine. En ce sens, Dragendorff a raison, mais il oublie que les faits les mieux établis, les croyances le plus solidement ancrées s'estompent avec le temps, se modifient, se simplifient ou se compliquent au point de devenir méconnaissables. Il devient alors téméraire de doter d'une identité précise les acteurs d'un drame

(1) A noter cependant que la tête de lion n'apparaît pas toujours sur les représentations d'Hercule « à la chlamyde » (cf. DÉCHELETTE, fig. 471 et 471*a*).

(2) La légende des Leucippides est un mythe local laconien et massénien qui joua un rôle plus grand dans l'art que dans la littérature. Au Ve siècle, Polygnote la popularisa par ses peintures murales de l'Anaceion (= temple des Dioscures) à Athènes. Puis la vogue semble faiblir. La légende reprend vigueur aux environs de l'époque d'Auguste et, pendant deux siècles, inspira la décoration des sarcophages.

Cf. le tableau de Rubens (1577-1640) du Musée de Munich, où sont peints les deux Dioscures, les deux Leucippides et deux chevaux tout prêts à favoriser la fuite, le tout sous l'œil indiscret d'un petit Amour. Tableau plein de fougue et de mouvement, aux opulentes nudités. Rubens y a remplacé la poésie par la prose, le coprs idéal d'êtres de rêve par la chair saillante, généreuse et réelle des femmes de nos Flandres.

dont la peinture est dépourvue de caractères parlants (massue, peau de lion, coursiers, pilos, doublement des personnages).

Ce qui précède nous autorise à conclure que le groupe en question rencontré probablement à Lezoux tout à la fin du premier siècle (cf. le tesson reproduit par Dragendorff), se retrouve à La Madeleine au début du second siècle (cf. le fragment de vase des Musées d'Art et d'Histoire de Bruxelles et celui de Tongres). Ne nous étonnons pas que le poinçon ait passé du centre de la Gaule à La Madeleine. Les potiers de La Madeleine ont toujours été fortement influencés par les artisans de la Gaule Centrale : plusieurs d'entre eux ont probablement travaillé d'abord à Lezoux ou se sont formés à l'école de Lezoux : Albillus, Januarius (1). Nous dirons plus. Les officines de La Madeleine, par la similitude et le choix des motifs, nous paraissent avoir été des filiales momentanées des ateliers de Lezoux et servirent en quelque sorte de trait d'union entre le centre et l'est de la Gaule. Influencées à l'origine, elles influencèrent à leur tour...

Et, s'il est établi que nos fragments proviennent de La Madeleine, ils ne peuvent dater que du commencement du second siècle de notre ère (règne d'Hadrien), attendu que les ateliers céramiques du dit lieu n'eurent qu'une existence éphémère (110 à 130 environ), Januarius émigra de La Madeleine à Heiligenberg et à Rheinzabern (cf. Folzer, p. 82).

La première représentation du rapt, *dans la forme mouvementée et pathétique* que nous avons sous les yeux, remonte vraisemblablement à la période hellénistique (323 à 30 avant le Christ). Nous savons, en effet, que les écoles de Rhodes et de Pergame exprimèrent admirablement les émotions violentes de l'âme et les mouvements tumultueux du corps (2). Selon Dragendorff (op. cit., p. 135), la toreutique hellénistique connaissait le motif « Toreutische Verwendung

(1) Les fouilles de La Madeleine n'ont pas donné d'exemple de caréné Drag. 29, forme si recherchée avant l'an 60 par les clients de La Graufesenque.

(2) Cf. le groupe de Laocoon et de ses fils (Vatican). Le Gaulois se tuant après avoir tué son épouse (M. des Thermes, à Rome), etc.

dieses Typus in hellenistischer Zeit bei Schreiber : Reliefbilder Taf. XLIX » (1). Des œuvres d'époque assez reculée ont donc propagé le thème et ont inspiré indirectement notre potier. Mais, il faut rechercher plus près de nous l'inspiration immédiate et directe, Salomon Reinach dans son répertoire des Reliefs grecs et romains (1912), publie le dessin de reliefs où la disposition des personnages, la main levée de la captive, le vêtement du ravisseur rappellent le groupe étudié.

a) Le sarcophage de la collection Walters à Baltimore (II, p. 197) découvert en 1885 dans l'hypogée des Licinii Crassi sur la via Salaria : il est peut-être du commencement du premier siècle ;

b) Le sarcophage des Uffizi, à Florence (III, p. 33) : il est peut-être encore de la fin du premier siècle.

c) Le sarcophage de la Galerie Giustiniani, à Rome (III, p. 256) : milieu du second siècle ;

d) Le sarcophage du Vatican (III, p. 379) : commencement du second siècle ?

e) La plaque en terre cuite du Vatican (III, p. 379), fig. 3.

Les captives entourées généralement d'un groupe serré, sont au nombre de deux ; les ravisseurs également et sont coiffés d'un pilos ; au-dessus d'eux brille parfois une étoile (2). Cela suffit pour interpréter ces reliefs avec certitude : il s'agit bien, dans ces cas-là, de l'enlèvement des Leucippides par Castor et Pollux.

Notons aussi le sarcophage, ibid. III, p. 159 (Rome : Barberini) et le sarcophage, III, p. 255 (Rome : Gall. Giustiniani) où la captive Koré, jetée sur le quadrige d'Hadès, est couchée en sens inverse (tête inclinée vers la droite, jambes placées à gauche).

Des sarcophages mentionnés ici, plusieurs sont sûrement du milieu ou de la seconde moitié du second siècle, mais certains sont antérieurs au règne d'Antonin le Pieux et sont, par conséquent, contemporains des poteries de La Madeleine.

(1) Malheureusement les circonstances ne nous ont pas permis de consulter l'ouvrage de SCHREIBER.

(2) Castor et Pollux furent tous deux transportés au ciel et devinrent la « constellation des Gémeaux ».

Le thème du rapt était donc fort en vogue aux premiers siècles de l'empire : rapt des Leucippides, rapt de Perséphone, etc. La représentation du rapt sur les sarcophages avait un but symbolique : c'est l'allusion à l'inexorabilité de la mort qui, voluptueusement, se repaît de jeunesse et de beauté... Les femmes emportées, ce sont les jeunes épouses, les vierges arrachées avant l'âge à leurs parents essayant en vain d'arrêter le destin...

Mais le potier de La Madeleine, moins outillé intellectuellement que les tailleurs de sarcophages, n'a pas analysé le sens des tableaux qu'il avait sous les yeux et dont il ne comprenait pas les détails : il a extrait de l'ensemble de la composition mythologique savante et touffue, une scène — celle qui le frappait le plus — qu'il a modifiée suivant son tempérament, et il en a fait un sujet banal et profane à tendance passionnelle, n'ayant plus aucune signification funéraire ou religieuse.

Le sombre mythe de Coré ravie par Hadès et celui des Leucippides enlevées par les Dioscures se sont mués par suite d'une simplification inattendue, en un drame de faits divers : *une* femme séduisante, mais anonyme, emportée par les bras vigoureux *d'un* mâle brutal...

La poterie sigillée n'a conservé que peu de spécimens du groupe qui a retenu notre attention. Nous ne connaissons le poinçon que par :

1° Le vase reproduit dans les *Bonner Jahrbüchers* ;

2° Le bol découvert à Zugmantel ;

3° Celui des Musées Royaux d'Art et d'Histoire de Bruxelles ;

4° Celui de la Collection de Schaetzen, à Tongres ;

5° Le frottis d'Holwerda. Arentsburg XXXIX,7 (très peu clair).

C'est cette rareté qui nous a poussé à écrire ces quelques lignes.

Ferd. VAES,

Collaborateur libre des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

Anciennes demeures à Tilff

I. — CHATEAU BRUNSODE

L'histoire de Tilff, comme celle de tant de localités de la banlieue liégeoise, est encore bien mal connue, du moins en ce qui concerne le passé de ses vieilles demeures, le souvenir des familles qui ont marqué la vie locale, le relevé et l'explication de nombreux vestiges anciens.

Dans une de ses premières études, de Ryckel s'est efforcé de dégager les aspects de l'organisation de l'ancien village de Tilff (1). Beaucoup plus tard, le même auteur s'attache à démêler l'histoire de Brialmont, le château sur le roc, propriété de la famille de sa femme (2).

Si l'on ajoute une étude du docteur Thiry, dans son *Histoire d'Aywaille*, on aura fait le tour des sources imprimées (3).

Les documents d'archives conservés jusqu'à nos jours, comportent aussi de nombreuses lacunes. La Cour de Tilff a souffert du sinistre qui atteignit le dépôt de Liège, en 1944. Quant aux registres paroissiaux, ils n'existent de façon complète et la table n'est dressée que pour la période postérieure à 1698. Il est intéressant toutefois de noter qu'un registre de baptêmes concernant la période 1641-1698 se retrouve au bureau de l'Etat civil à Tilff.

Cherchant à retracer l'histoire des anciennes demeures établies le long de l'Ourthe en cette localité, nous avons

(1) A. DE RYCKEL, *Le Village de Tilff*, dans *Bulletin de la Société d'Art et d'Histoire du Diocèse de Liège*, tome IV, pp. 133 à 176, Liège, 1886.

(2) A. DE RYCKEL, *Le Château de Brialmont*, dans *Leodium*, tome XI, pp. 92 à 111, Liège, 1912.

(3) Dr L. THIRY, *Histoire de l'Ancienne Seigneurie et Commune d'Aywaille*, tome I, pp. 298 à 320, Liège, 1937.

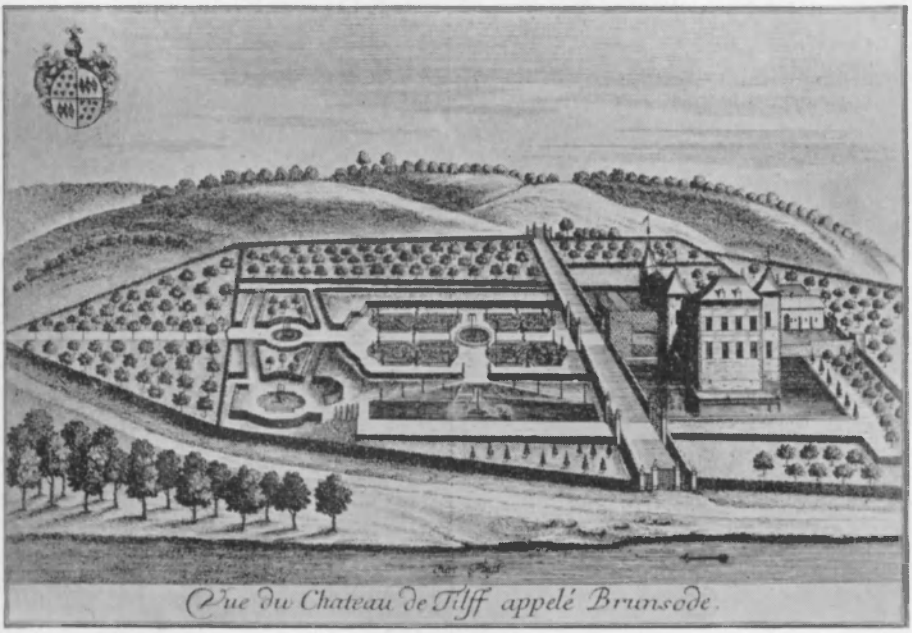

Cliché Université de Liège.

CHATEAU DE TILFF DIT BRUNSODE, d'après le dessin exécuté par R. Le Loup pour les Délices du Pays de Liège. On notera particulièrement l'allure de donjon de la partie centrale de la construction. Le blason figurant sur cette vue est celui de la famille du Moulin.

été intéressé avant tout par les deux maisons fortes qui subsistèrent tant de siècles à côté l'une de l'autre. Elles se trouvaient en bordure du village de Tilff à l'est et l'ouest et n'étaient séparées que par les quelques groupes de maisons qui formaient cette petite agglomération.

La première étude d'Amédée de Ryckel ne nous apprend rien à leur sujet. Quant au docteur Thiry, il confesse son embarras à débrouiller les qualifications visant ces demeures : Brumesode, Brinsode, Tour de Tilves, château des Preits, et conclut : « M. de Ryckel lui-même paraît avoir reculé » devant la solution de ce problème d'identification ; nous » ne voulons pas être plus téméraire que cet auteur plein

» de son sujet et laissons aux chercheurs de l'avenir le soin » d'élucider ces questions » (1).

Répondant à ce souhait, nous avons voulu en savoir davantage et cette recherche nous paraît particulièrement opportune au moment où la paroisse de Tilff vient de relever et de remettre en valeur les belles pierres tombales de l'ancienne église, dont l'une au moins, n'a jamais été identifiée.

Rendons toutefois justice à de Ryckel. Sa dernière étude consacrée au château de Brialmont, contient des notes intéressantes sur le château Brunsode et la Maison des Prés. Nous y avons trouvé le fil conducteur des présentes recherches (2).

* * *

Ces deux maisons fortes présentent de nombreuses similitudes, en ce qui concerne leur situation au bord de la rivière, l'ampleur du petit domaine qui les entoure, le rang social des familles qui s'y succédèrent, leur ancienneté et surtout leur allure de tour ou donjon.

Contrairement à sa voisine — dont nous donnerons l'histoire ultérieurement — la Tour Brunsode se situe facilement. Ce fut pendant longtemps une tour carrée entourée des fossés. Rebâti au XVIIe siècle, le château ancien flanqué de deux pavillons en retrait et coiffé d'un haut toit, prit cet aspect caractéristique que nous lui connaissons actuellement. Il subsiste avec cet aspect, mais hélas, dans un état bien misérable, en face de l'actuel pont de Tilff.

Nous allons suivre son histoire au cours de sept siècles.

---

(1) THIRY, *o. c.*, pp. 311, 312.
(2) DE RYCKEL, *Brialmont...*, pp. 95-96.

1. — Les Brumesode

Le nom que ce château a conservé au cours des siècles, lui vient de ses premiers propriétaires.

« Dès l'an 1294, un *Guillaume de Brumesoide*, chanoine » de Saint-Lambert, est renseigné comme tenant les héri- » tages des Pauvres en Iles, à Tilff. En 1377 et 1383, un » autre *Guillaume de Brunshorne* tenait le court, maison » et assiez dit del jardin à Tilff » (1).

Ce dernier était chanoine de Saint-Jean à Liège, cité dès 1357, et fit testament le 22 avril 1404. Ce testament prévoit des anniversaires à Saint-Jean et à Tilff (2).

Dans la suite, le bien passe pour partie au chapitre de Saint-Jean et pour partie à un parent du chanoine défunt : *Wilhemart de Brunishorne.*

La part de ce dernier appartient en 1438 à André Chabot, Sr de Colonster et en 1446 à Jean de Lohyrville, de Clermont-sur-Berwinne.

2. — Gilles de Ruve

Vers 1452, apparaît un personnage plus important : Gilles de Ruyff ou de Ruve, dit de Brialmont.

Dès 1436, il est cité en qualité d'échevin de Tilff, puis le 24 décembre 1445, il devint mayeur de cette cour.

Il fit l'acquisition de Brialmont pour lequel il paie le cens en 1446 et il apparaît dans la suite sous le nom de cette terre.

Vers 1452, il devient propriétaire de Brunsode où il transfère son domicile, donnant en location perpétuelle le bien de Brialmont.

Le cens qu'il paie au chapitre à cette époque, vise « la » court, maison et forteresse de Brunshorne » (3).

---

(1) DE RYCKEL, *Brialmont...*, p. 96, note.

(2) L. LAHAYE, *Inventaire Analytique des Chartes de la Collégiale St-Jean Evangéliste, à Liège*, tome I, pp. LX, 226, 244, 291, 299, 234, Bruxelles, 1922.

(3) DE RYCKEL, *Brialmont...*, p. 96. — THIRY, *o. c.*, pp. 309 à 311.

En 1467, Gilles de Brialmont devient échevin de Liège, il était en 1469 fourrier de l'Evêque et membre du Conseil en 1470 (1).

C'est au château de Flémalle qu'il dut finir ses jours, et c'est dans l'église de cette localité qu'il fut inhumé sous une épitaphe relevée par Van den Bergh, et qui fixe son décès au 20 décembre 1476 (2).

L'échevin Gilles de Brialmont se maria deux fois, d'abord avec Oude Le Ghys décédée en 1454, puis avec Marie delle Ramée dont il fut le quatrième mari. Celle-ci est morte sans enfant, de cette union du moins, le 30 mars 1496. Son testament comporte diverses libéralités en faveur de la fille de son dernier mari et des enfants de celle-ci.

3. — Denis Corbeau de Poulseur

Jeanne de Ruve, fille du premier mariage de Gilles de Brialmont, est dite dame de Brunshode et de Brialmont à Tilff. Elle épousa Denis Corbeal de Poulseur, aussi personnage influent de son époque. Il était chevalier, seigneur de Villers-lez-Guise (Picardie) et à Fraipont. Guillaume de la Marck qui l'appréciait, le nomma receveur-général, le fit élire bourgmestre de Liège en 1483. Il devint échevin de Liège la même année (3).

Arrêté à Huy alors qu'il revenait avec Jean le Polain de son ambassade à Valenciennes, il fut relâché quelques mois après en vertu de la Paix de Tongres qui stipula son maintien comme échevin.

En 1505, il fut conseiller privé de Jean de Hornes et il mourut le 14 novembre 1512 (inhumé dans l'église Saint-Jean-Baptiste à Liège). Il est cité avec son épouse dans le

---

(1) C. DE BORMAN, *Les Echevins de la Souveraine Justice de Liège*, tome II, p. 38, Liège, 1899.

(2) L. NAVEAU DE MARTEAU et A. POULLET, *Recueil d'Epitaphes de Henri van den Berch*, tome II, p. 195, Liège, 1928.

(3) DE RYCKEL, *Brialmont...*, p. 96. — ABRY-LOYENS, *Recueil Héraldique des bourgmestres de Liège*, p. 193, Liège, 1720. — C. DE BORMAN, *o. c.*, tome II, p. 65.

testament de Marie delle Ramée qui lui abandonne, entre autres, 108 florins du Rhin qu'elle lui avait prêtés, « quant » il fut pris à Huy », pour sa rançon.

Denis Corbeau laissa deux fils, Gérard et Gilles, dont il va être question et trois filles : Marguerite, épouse de Jean de Lonchin, bourgmestre de Liège en 1502, Jeanne, épouse d'Eustache de Viron, bailli de Moha, et Agnès, abbesse du Val-Benoît de 1480 à 1516. Le ménage Loncin avait recueilli de Marie delle Ramée « la maison et chestea » de Flémalle ».

4. — Gilles de Poulseur

A la mort de son père, c'est Gilles, son second fils qui obtint la jouissance de Brunshode et des biens à Tilff.

Ce Gilles de Poulseur était chanoine de Saint-Martin et il mourut le 3 décembre 1521.

5. — Gérard de Poulseur

Le fils aîné de Denis Corbeau était Gérard, chevalier, et comme son père, seigneur de Villers-lez-Guise et à Fraipont. Gérard de Poulseur fut aussi bourgmestre de Liège en 1512 et 1516 (1).

Par contrat du 5 juin 1500, il avait épousé Marguerite de Wihogne, dame de Fontaine, fille de l'échevin André de Wihogne.

Le contrat assure à Gérard : immédiatement la terre de Villers en Picardie, et après le décès de ses parents, les biens à Fraipont et environs.

Le contrat prévoit en outre qu'il aura, après le décès de son frère Gilles, chanoine de Saint-Martin, « la maison, » viviers, cour, jardin de Brunshoven avec les biens à » Tilff et Brialmont » (2).

---

(1) ABRY-LOYENS, *o. c.*, p. 233.

(2) *Archives de l'Etat à Liège, Convenances et Testaments*, 1498-1505, f° 38.

Gérard de Poulseur ne bénéficia pas de cette dernière clause, car il mourut avant son frère, le 2 mars 1518. Il est inhumé aux Récollets, et son épitaphe est reproduite par le *Recueil Héraldique des Bourgmestres*.

Léon Naveau, dressant la généalogie des d'Ans, lui attribue la charge de grand mayeur. C'est une erreur, semble-t-il, car de Borman ne le mentionne pas parmi les mayeurs, et l'épitaphe ne renseigne pas davantage cette charge (1).

Gérard de Poulseur et Marguerite de Wihogne laissèrent un fils Gérard et une fille Jeanne-Catherine épouse de Raes d'Ans.

Gérard de Poulseur, deuxième du nom, succéda à son père dans ses biens de Villers-lez-Guise et de Fraipont.

En 1521, il succéda à son oncle, le chanoine, dans les biens de Tilff et notamment le château de Brunsode.

Par contrat du 13 août 1521, il épousa Jeanne de la Marck, fille de Maugis, bâtard de la Marck et de Marie de Hosden.

Il est mort entre 1569 et 1577, sans avoir laissé d'enfant.

Le 22 janvier 1582, Jeanne de la Marck, veuve de Gérard de Poulseur, releva « la tour, cour et maison de Brinshort » où elle habitait » (2).

Dès ce moment apparaissent de longs procès entre Jeanne de la Marck et les d'Ans, neveux de son mari, procès concernant l'aliénation des terres de Villers et Fraipont, concernant aussi les biens de Tilff. Le 5 juin 1589, Jeanne de la Marck, dans une supplique à E. de Bavière, abbé de Stavelot, se plaint d'être en butte aux poursuites, à 80 ans. Les procès continuèrent jusqu'à sa mort un peu avant mai 1596.

Notons que Gérard de Poulseur et son épouse firent don à l'église de Tilff d'une verrière dont il est question dans le recueil d'épitaphes de Lefort.

---

(1) L. NAVEAU DE MARTEAU, *Généalogie d'Ans*, dans *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1896, tome I, p. 53, Bruxelles, 1896.

(2) DE RYCKEL, *Brialmont...*, p. 97. — Baron DE CHEASTRET DE HANEFFE, *Histoire de la Maison de la Marck...*, p. 273, Liège, 1898.

6. — Raes d'Ans

Jeanne-Catherine de Poulseur, dame de Villers-lez-Guise, à Fontaine et à Fraipont, épousa avant le 9 février 1524, Raes d'Ans, seigneur de Fontaine, haut-voué de Fize-le-Marsal, membre de l'Etat Noble de Liège (28-11-1542). Bourgmestre de Liège en 1542, 1546 et 1554, Raes d'Ans est décédé le 12 juillet 1577 et son épouse le 22 février 1555. Tous deux furent inhumés dans l'église d'Ans (1).

Ce sont leurs enfants qui furent mêlés aux difficultés concernant la succession des biens des Poulseur et notamment du château Brunsode.

Nous trouverons notamment Raes puis Everard, son frère.

Raes d'Ans, fils aîné, succéda aux diverses seigneuries et charges de son père : il fut seigneur de Villers, à Fontaine, à Rouveroy, haut-voué de Fize-le-Marsal, maïeur d'Awans, membre de l'Etat Noble. Il fut six fois bourgmestre de Liège en 1569, 1573, 1577, 1581, 1589, 1594. Il avait épousé Barbe de Horion, veuve de Gauthier de Berlaymont dit de Floyon. Raes d'Ans décéda le 16 octobre 1596 et son épouse le 10 septembre 1602. Ils furent inhumés dans la chapelle dite des 8 heures aux Frères Mineurs à Liège, où se voyait leur épitaphe.

C'est ce Raes d'Ans (et non son père décédé à ce moment) qui fit pratiquer en septembre 1582, saisie sur le domaine de Brunsode et qui fut mis en possession (2).

Raes d'Ans ne laissa pas d'enfant.

7. — Everard d'Ans

Fils puîné de Raes d'Ans et de Jeanne-Catherine de Poulseur, Everard d'Ans a dû succéder à son frère aîné pour les biens de Tilff comme pour Fontaine. C'est en effet dans la descendance d'Everard que Brunsode se retrouvera plus tard.

---

(1) L. NAVEAU DE MARTEAU, *Généalogie d'Ans*, ..., p. 53.

(2) *Archives de l'Etat à Liège, Procès de Wetzlaer*, nº 521, fº 483 vº.

Everard d'Ans fut seigneur d'Op-Itter du chef de sa femme, seigneur à Fontaine, membre de l'Etat Noble de Liège, colonel d'un régiment d'infanterie wallonne au service de Sa Majesté Impériale en Hongrie (1614-1628). Il vivait encore en 1633. Il épousa Mechtilde de Horion, dame d'Op-Itter, décédée au château de Fontaine (Horion-Hozémont) le 14 décembre 1633.

De ce mariage sont nés deux enfants : Raes d'Ans décédé avant son père, avait épousé Catherine de Bellinghausen, et laissa descendance, mais celle-ci n'intervient pas à Tilff. Ernestine d'Ans, l'autre enfant, épousa Jean de Seraing.

8. — Jean de Seraing

Ernestine d'Ans, fille d'Everard avait épousé par contrat du 19 novembre 1605, Jean de Seraing, seigneur de Hollogne-sur-Geer, Boelhe, Darion et Manil. Jeune encore (36 ans), il fut tué le 17 juin 1624 par Wauthier de Beaurieux et fut inhumé à Hollogne-sur-Geer où se voyait son épitaphe (1).

Ce décès prématuré explique sans doute pourquoi il n'apparaît pas à Tilff. Il laissa six enfants : Godefroid, son fils aîné, fut baron de Seraing et de Hollogne, trois filles religieuses, une quatrième, Anne-Marguerite, mariée en 1664, à Justin-Frambach Hoen de Cartils, et enfin Jean de Seraing que nous retrouvons à Brunsode.

Ce Jean de Seraing est qualifié seigneur d'Ohey, de Brunsode. Il avait épousé, suivant contrat du 11 mai 1644, Mathilde de Lynden, et ce ménage, vers les années 1650, habitait le château de Tilff.

Il est le dernier de la lignée issue de Gilles de Ruve à conserver ce bien qui se trouve vendu pour la première fois, depuis deux siècles.

Le 2 juillet 1652, Jean de Seraing époux de Mechtilde de Lynden, agissant du consentement de Godefroid de

---

(1) L. NAVEAU DE MARTEAU, *Généalogie d'Ans*, ..., p. 60.
Généalogie de Seraing, dans *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1867 (par C. DE BORMAN), p. 330, et 1898, tome I, pp. 107 et suivantes.

Seraing, chanoine de Saint-Paul, son oncle, vend le bien à Herman de Beringhen.

9. — Herman de Beringhen

Ici apparaît la personnalité peut-être la plus marquante dans l'histoire du château Brunsode, et pourtant son passage à Tilff est à peu près inconnu. Sa pierre tombale qui orne encore l'église a perdu toute trace d'inscriptions, et son blason mal lu est attribué à une autre famille.

Et pourtant Herman de Beringhen a repris le domaine à un moment où les successions et les procès répétés l'avaient laissé mal en point. Il a rebâti le château, y a vécu 20 ans, et a dû rendre au domaine un peu de sa splendeur d'antan.

Le nouveau maître de Brunsode appartenait à une famille attachée à la fortune des Bocholtz. Le père : Antoine Clercx dit Beringen (ou de Beringen) était bailli d'Oreye, échevin de Jupille et habitait avec son épouse Catherine Spirinck, dans la paroisse Saint-Servais à Liège où ils moururent respectivement les 22 février 1624 et 15 septembre 1646. Ils furent inhumés à Sainte-Claire sous une belle pierre tombale portant leurs armoiries. Cette pierre, comme plusieurs autres de la même église, figure dans les collections du Musée Archéologique de Liège (actuellement placée dans la 2e cour du Palais).

Leurs enfants firent carrière dans la voie tracée par le père : Marin Beringen, fut après son père bailly d'Oreye ; il habitait derrière Saint-Michel, la résidence de l'archidiacre de Bocholtz (1635). Il succéda aussi à son père comme facteur et mambour de Marguerite de Joyeuse, baronne de Pesche, à Andrimont. Herman, celui qui nous intéresse, fut châtelain, receveur et grand bailli du Comté de Hornes. Marie Beringhen leur sœur avait épousé Léonard Houwen, député aux Etats, en 1629, puis après 1632, receveur des Etats pour les villes flamandes (1).

(1) SCHUERMANS, *Gres cérames à armoiries liégeoises*, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, tome XIX, p. 17.
J. S. RENIER, *Histoire d'Andrimont*, p. 294.

Herman de Beringhen se maria deux fois et ses épouses le firent entrer dans deux familles particulièrement en vue du monde des affaires et de la finance à cette époque.

Il épousa en premières noces à Saint-Adalbert, à Liège, le 22 juillet 1626, Marie des Marets, fille du trésorier général Simon des Marets et de Peronne de Résimont.

En secondes noces, il épousa Jenne Sélys, fille de l'important maître de forges Jean Sélys et d'Anne le Berlier. Le contrat de mariage est conclu le 4 juillet 1638, dans la maison de Jean Sélys, à Chênée. Beringhen apporte tous ses biens. Sélys promet 3000 fl. bb. une fois et 300 fl. bb. de rente (1).

Cette Jenne Sélys était la sœur de Catherine, mariée en 1636, à Renier-Erard Boesmans, ménage dont une autre pierre au Musée évoque le souvenir et auquel Mademoiselle van Heule a consacré une intéressante étude (2).

Pour signaler l'enchevêtrement des unions de famille à cette époque, disons que Jean Sélys avait un fils Eustache Sélys, seigneur de Belmelen (dont le prénom et le bien viennent des ancêtres Berlier). Cet Eustache épousa Catherine Wisten, veuve de Henri des Brassines, dont il eut un fils mort aux armées. Catherine Wisten avait elle-même un fils, Laurent-Arnold de Lavaux des Brassines qui, après son père, était devenu propriétaire du Monceau, à Tilff. On le maria à Marie Sélys, la dernière fille du maître de forges et la plus jeune sœur, de son beau-père, et le bien de Belmelen passa avec le Monceau aux Lavaux des Brassines.

Nous trouverons le même phénomène, en ce qui concerne le mariage des enfants de Herman de Beringhen.

Celui-ci avait trois enfants, un fils et deux filles de son premier mariage ; il eut une troisième fille de son second mariage.

---

(1) A. E. L., *Convenances et Testaments, Greffe Harenne*, 1637-1649, f° 48.

(2) H. VAN HEULE, *Autour d'une Pierre Armoriée*, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, tome 67, p. 215.

Le 21 janvier 1656, il marie Catherine sa fille aînée à Antoine-Pierre de Sélys, frère de sa seconde épouse. Les avantages du contrat sont conséquents. Alors que Sélys assure 200 fl. bb. de rente, Beringhen promet à sa fille 1000 fl. bb. de rente (700 hors des biens qui sont la propriété de sa fille, et 300 hors de ses acquêts). Il y ajoute une somme de 4400 fl. bb., etc... Le contrat est passé dans la maison du seigneur Beringhen, rue du Vertbois, à Liège (1).

Le 4 février 1664, Herman de Beringhen et Jeanne de Sélys font leur testament et cet acte nous fixe sur le sort des autres enfants (2).

Les deux autres enfants du premier mariage sont en religion : Jean le fils, est chez les Guillemins à Liège, et Marguerite est aussi religieuse. (Il semble bien que dans la suite, celle-ci sortit du couvent et épousa Antoine-Ignace Ramaert, avocat).

Fidèle au chassé-croisé familial, on a marié Marie-Catherine de Beringhen, la seule fille du second mariage, au capitaine de Hautmaret, neveu de la première épouse de Herman. En compensation des avantages matrimoniaux accordés à la fille aînée, les époux laissent à Marie-Catherine, la cadette, la maison et les biens de Brinsode. Toutefois, si celle-ci ne laisse pas d'hoirs, le bien retournera dans la descendance d'Antoine-Pierre de Sélys. Ce testament est fait en la maison de Brinsode à Tilff, et prévoit sépulture en la chapelle Notre-Dame à Tilff où se trouve le caveau familial.

Après avoir fait un nouveau testament le 3 juin 1671, Herman de Beringhen mourut le 15 août 1671 et fut inhumé à Tilff.

Sa pierre tombale porte son blason identique à celui de son père, sur la pierre de Sainte-Claire : parti à dextre une anille, à senestre émanché en chef de trois pointes. Le

---

(1) A. E. L., *Convenances et Testaments, Greffe Bernimolin,* 1656-1675, f° 138.

(2) A. E. L., *Fideicommis Etat Noble,* 4-2-1688.

blason de son épouse est le blason Sélys ancien, tel qu'il figure sur la pierre Boesmans.

Le 6 mai 1676, les deux gendres, A. P. de Sélys et Ernest de Hautmaret font entre eux transaction au sujet des dispositions testamentaires des parents et grands-parents de leurs épouses (1).

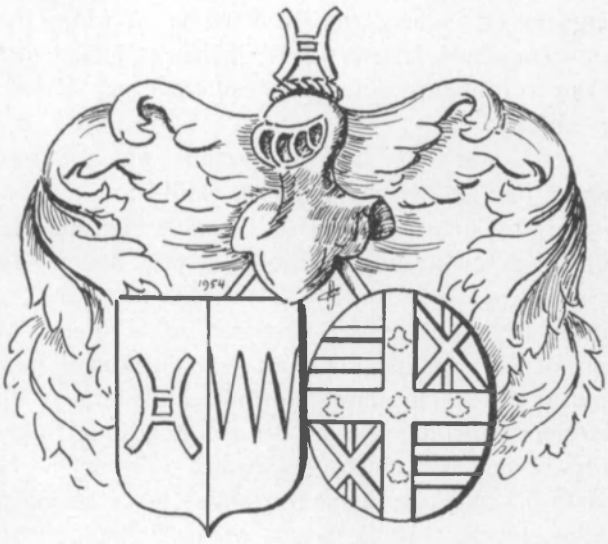

Dessin de Guy Poswick.

Dessin des blasons Beringhen et Sélys figurant sur la pierre tombale de Herman de Beringhen dans l'église de Tilff. Les inscriptions figurant sur cette pierre ont été entièrement effacées.

Suite à son mariage avec Jeanne de Sélys, Herman de de Beringhen s'établit largement dans la région proche de Chênée. Le 1er juillet 1650, il acquiert de Charles de Tollet, la seigneurie de Beaufraipont et en fait relief le 3 mars 1651. Mais ce bien lui est repris le 13 juillet 1651 par suite du retrait lignager opéré par Marguerite Poschet (2).

---

(1) A. E. L., *Lefort*, IIIe partie, vo Sélys.
(2) S. BORMANS, *Les Seigneuries Féodales de l'Ancien Pays de Liège*, dans *Bulletin de l'Institut Archéologique Liégeois*, tome IX, p. 180.

C'est à la même époque, le 2 juillet 1652 qu'il acquiert le domaine de Brunsode (1). Le mesurage qui en est fait le 28 juin 1652 indique les contenances suivantes :

Preit et jardin autour de la maison : 7 bonniers 19 verges grandes.

Terres : 9 bonniers 10 verges petites.

Court, vivier, assises de la maison : ½ bonnier 2 verges petites (2).

Les moyens dont disposait ce propriétaire et le désir qu'il eut de faire de Brunsode son séjour habituel permettaient déjà de penser que c'est de cette époque que datent les travaux et transformations qui ont donné au château son allure actuelle. Une visite que nous avons faite sur place vient de nous en apporter la preuve. La toiture du château comporte au-dessus de sa partie principale, deux girouettes qui reproduisent les deux blasons de la pierre tombale figurant dans l'église de Tilff (Beringhen et Sélys).

Au sujet de ces blasons, notons que jusqu'ici la pierre dont s'agit n'a jamais été identifiée pour le motif que l'inscription en est complètement effacée. M. le docteur Thiry a relevé les blasons, mais il a commis une légère erreur dans la lecture du blason du mari, en notant des fusées à la place de l'émanché. Sur cette donnée, un autre chercheur a cru pouvoir attribuer ce blason à la famille Lonhienne (3).

Quelles furent les transformations dues à Beringhen ?

L'examen de la construction actuelle révèle peu de chose de la bâtisse ancienne sauf les meurtrières qui apparaissent tout le long des soubassements du bâtiment central. Celui-ci conserve l'allure d'une grosse tour carrée. Nous pensons que l'ancienne tour a été purement et simplement rasée au niveau du rez-de-chaussée et rebâtie sur le plan actuel : la construction est en brique avec de grandes fenêtres dont

(1) DE RYCKEL, *Brialmont...*, p. 96. — S. BORMANS, *Les fiefs du Comté de Namur au XVIIe siècle*, p. 129.
(2) A. E. L., *Cour de Tilff, œuvres*, 1662-1671, f° 5.
(3) Dr R. LEMARCHAL, *Quelques Familles de Verviers*, p. 90.

l'allure semble bien du XVIIe siècle. On y ajouta, pour élargir la construction et lui donner un aspect moins lourd, les deux pavillons carrés qui se situent à droite et à gauche, un peu en retrait, et empiétant sur d'anciennes douves.

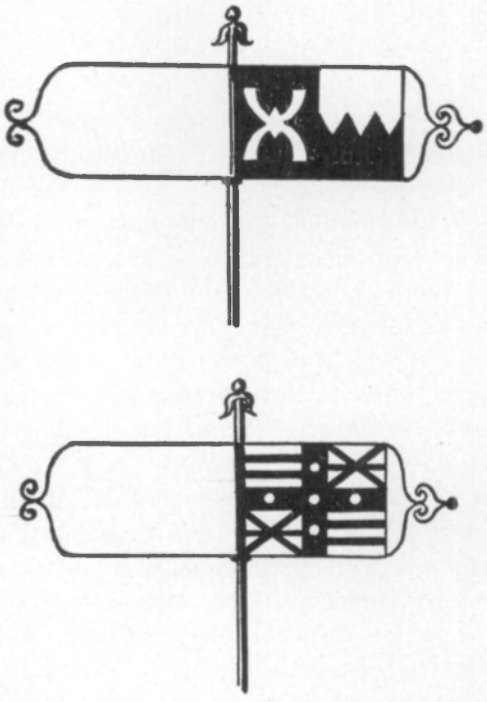

Dessin de Guy Poswick.

Dessin des deux girouettes aux armes des familles Beringhen et Sélys ornant la toiture du château de Tilff.

10. — Marie-Catherine de Beringhen

Comme prévu au testament paternel, Marie-Catherine de Beringhen hérita du bien de Brunsode.

Elle avait épousé, avant 1664, Ernest des Marets, dit ensuite de Hautmaret, capitaine de cavalerie au service de S. M. Catholique. Simon des Marets, le trésorier général avait un fils Ernest qui fut colonel et avec lequel il acquit

une partie de la Porallée à La Reid. Le colonel des Marets s'y installa et son domaine est l'actuel Hautmarais. Il y eut des démêlés violents avec son voisin, le colonel de Presseux de Hautregard. Lorsqu'en 1658, le chanoine des Marets, petit-fils de Simon, fut exécuté sur le Marché, comme chef de la conspiration qui porta son nom, les autres membres de la famille, prirent ce nom de Hautmaret que la famille conserva dans la suite (1).

Ernest de Hautmaret eut un fils appelé Ernest comme son père et qui est le capitaine que nous retrouvons à Tilff. Abry qui consacra une notice, dans ses « Hommes Illustres » au colonel de Haumaret mentionne qu'il aurait été inhumé à Tilff le 20 novembre 1686. Nous nous demandons s'il n'a pas fait confusion avec le capitaine, son fils et homonyme.

Celui-ci, en effet, est décédé avant 1690.

Le 12 juillet 1672, le capitaine de Hautmaret relève du chapitre Saint-Lambert la maison de Brunsode « joindant » d'amont au rieu Martin et jardin Jehonnet dépendant » des bourses de MM. de Hoensbroech, et d'autres cotés » aux aisances » (2).

Tout militaire qu'il fut, le capitaine n'était pas exempt des vexations dues aux troupes de passage. Le 3 février 1675, il demande à la cour de Tilff d'entendre ses serviteurs qui déclarent :

« Le Sr capitaine del Brouck estant arrivé à la dite maison » les a obligés à ouvrir les caves, qu'une des servantes » ayant apporté de la bière, il dit qu'elle ne lui agreoit » pas et si elle ne luy en donnoit de l'autre, qu'il enverroit » ses soldats dans la cave et qu'ils la maltraiteroient, » l'ayant obligé par l'espace d'onses jours de furnier bière, » pain, chandelles, vinaigre et sel à sa volonté, donner des » licts et nourrir son cheval de foin, menaçant en outre de » faire couper toutes les hayes de quoi il fut empesché par » les instantes prières que luy firent le Sr lieutenant de

(1) A. VLECKEN, *La Reid*, pp. 112-113, Verviers, s. d.
ABRY, *Les Hommes Illustres de la Nation Liégeoise*, p. 332.
(2) A. E. L., *Cour de Tilff, œuvres*, à la date.

» Monsr le Major et les domestiques d'attendre jusques » au retour dudit Sr de Hautmaret qui estoit à Huy auprès » de S. Ex. Monsieur le comte de Chavagnac, et que ledit » Sr de Hautmaret étoit retourné à sa maison de Thilff, » après avoir fait bonne chère audit Sr del Brouck en » présence du Sr Avocat Brassines, du Sr Galhau, Lieutenant » et du Sr de Josez, prestre, fut maltraité et chargé brus- » quement de toutes sortes d'injures et affronts les plus » sensibles par ledit Sr del Brouck, qui en eusse venu à » de plus grandes extrémités si ceux qui estoient présent » ne l'eussent empesché.

« Et qu'outre celà les soldats au nombre de quinze tout » seulement ont fait grand feu par commandement dudit » Sr del Brouck dans six endroits, ce qui se pouvoit faire » dans deux chambres, ayant en ce consommé quatre grands » monceaux de bois ; en oultre déclarent les domestiques » que les soldats ont esté dans les caves prendre main, » chair et fromage, et dans les greniers et chambre sont » ouvert coffres et garderobe et prins ce qu'il y avoit » dedans. » (1)

Ernest de Hautmaret termina sa vie à Tilff dont il devint échevin par commission du 7 février 1676 (2). Devant la même cour, il émancipe le 7 avril 1678 ses cinq fils : Ernest-François, Herman-Théodore, Simon-Albert, Pierre-Everard et François-Joseph (3).

Il eut encore d'autres enfants après cette date, dont notamment une fille, Marie-Anne baptisée à Tilff le 24 février 1679.

Marie-Catherine de Beringhen veuve vers 1690, se remaria (4) à un voisin, Jean-Godefroid de Gerlays de Corbion descendant des Velroux, propriétaires de la Maison des Prés, et héritier à ce titre de la ferme du Tombeux (5).

---

(1) A. E. L., *Cour de Tilff, œuvres*, 1671-1690, fo 79.
(2) A. E. L., *Cour de Tilff, œuvres*, 1671-1690, fo 106.
(3) A. E. L., *Cour de Tilff, œuvres*, 1671-1690, fo 159.
(4) A. E. L., *Convenances et Testaments, Greffes Réunis*, 1707-1713, fo 112.
(5) *Généalogie de Gerlays, Annuaire de la Noblesse Belge*, 1900, p. 120.

Ce Gerlays était veuf d'Isabelle Macquerelle, laquelle appartenait à une famille d'origine anversoise que nous retrouvons à Tilff à cette époque, notamment du côté de Sainval.

Marie-Catherine de Beringhen mourut à Tilff le 6 septembre 1708, et son second mari le 21 septembre 1713.

11. — Marie-Anne de Hautmaret

Une fois de plus, Brunsode tombe en quenouille, et la chose est curieuse, car le capitaine de Hautmaret avait laissé plusieurs fils. Cependant c'est sa seule fille qui reprend le bien de Tilff.

Marie-Anne de Hautmaret termina cette seconde lignée de châtelains. Née à Tilff en 1679, elle s'y maria à l'âge de 20 ans, le 4 avril 1699, à Thomas Dupont, fils d'une famille notable de Tilff (Thomas, son père avait épousé Catherine de Josez, aussi de Tilff et avait repris la brasserie exploitée par la famille de Josez).

Le ménage Dupont eut trois enfants, deux fils et une fille. Le fils cadet, Charles est mort jeune, et en 1732, il subsistait un fils non marié âgé de 28 ans et appelé Thomas comme son père, et une fille Anne-Thérèse mariée à Henri-Joseph Meunier, qui fut commissaire de la Cité à Liège.

Le 7 juillet 1732, en présence des deux enfants en question, Thomas Dupont et son épouse transmettent par rendage à Henry-Martin-Joseph du Moulin, haut-voué du Marquisat de Franchimont « une cour, thour, maison, jardins environné » de murailles, etc... extante au lieu de Tilff communément » appelée la Maison de Brinsode » avec l'ensemble des terres détaillées au mesurage de 1652, ils y ajoutent d'autres terres acquises par le ménage notamment celles données par Catherine de Josez lors du mariage. Le prix, sous réserve de multiples charges, est fixé en une rente de 933 fl. bb. rédimible par un capital de 28.000 fl. bb. (1).

(1) A. E. L., *Cour de Tilff, œuvres*, 1721-1741, f° 137.

Quelques années plus tard, Marie-Anne de Hautmaret semble avoir perdu ses deux enfants, et elle fait donation entre vifs de tous ses biens, cens et rentes, au bénéfice d'une belle-sœur de son mari, la veuve Jean Dupont et des enfants de celle-ci (1).

Par erreur, de Ryckel a mentionné cet acte parmi les mutations de Brunsode ; il ignorait l'acte antérieur qui, à ce moment, avait fait passer le château dans la famille du Moulin (2).

En 1737, Marie-Anne de Hautmaret perdit son mari, et elle finit ses jours le 24 mars 1749, à Liège, rue Hors-Château. Elle y habitait peut-être la demeure que son gendre Meunier devait vendre à van der Maesen et qui est aujourd'hui la maison mère des Filles de la Croix (3).

12. — Les frères du Moulin

Comme nous l'avons vu, le rendage de 1732 fait entrer Brunsode dans la famille du Moulin. Vincent du Moulin, souverain greffier de la Cité et secrétaire de l'Etat Tiers, avait laissé de Marie-Isabelle de Kerchove son épouse, trois fils :

Henri-Martin-Joseph, succéda à son père comme secrétaire de l'Etat Tiers, devint haut-voué du Marquisat de Franchimont et obtint le 28 octobre 1735, diplôme de noblesse. Il avait épousé en 1730, Isabelle-Marguerite van der Heyden à Blisia qui lui laissa une seule fille, Marie-Anne-Marguerite du Moulin (1731-1758), décédée prématurément comme sa mère, et qui fut l'épouse de l'échevin de Liège, Guillaume-Joseph de Thier (4).

En seconde noces, le haut-voué du Moulin, épousa Jeanne-Josèphe Ransonnet, qui, elle aussi, lui donna une seule fille : Marie-Françoise-Josèphe du Moulin.

---

(1) A. E. L., *Cour de Tilff, œuvres*, 1721-1741, f° 197 v°.
(2) DE RYCKEL, *Brialmont...*, p. 96.
(3) Th. GOBERT, *Liège à Travers les Ages*, tome III, p. 286.
(4) *Annuaire de la Noblesse Belge*, 1885, p. 159.

Les deux oncles de ces jeunes filles ne se marièrent pas : Melchior du Moulin, souverain-greffier de la Cité, habitait la maison familiale rue Hors-Château, et François-Vincent devint tréfoncier et administrateur de la seigneurie de Tilff. A l'époque des Délices, il devait habiter le château de Tilff, puisque Saumery lui attribue la propriété de ce domaine (1).

Plus tard, il revint habiter en Hors-Château avec son frère le greffier de la cité, et ensemble, ils font testament le 27 mars 1767. Ils se font un legs réciproque en usufruit, prévoyant que la propriété de leurs biens ira à leur nièce Marie-Françoise-Josèphe (2).

L'auteur des Délices décrit dans le détail, la disposition du château à cette époque et la présentation des jardins.

Deux vues nous montrent son aspect vu du nord ou du midi (1).

13. — Marie-Françoise-Josèphe du Moulin

Incontestablement c'est à celle-ci seule que le château Brunsode échut vers le milieu du XVIIIe siècle. Nous n'avons pu jusqu'ici retrouver l'acte qui lui en assura la propriété : le bien lui vint-il de son père décédé en 1745, ou bien le haut-voué l'a-t-il lui-même cédé à son frère le chanoine ? Nous n'avons pas de lumière complète sur ce point.

En plus du château de Tilff, Marie-Françoise du Moulin avait acquis la propriété de la maison de la rue Hors-Château, et celle-ci dut lui venir de ses oncles.

Pourquoi ces libéralités ? On peut penser que Marie-Françoise faisait un peu figure de cendrillon auprès de sa demi-sœur.

Celle-ci était fille d'une van der Heyden à Blisia, famille à ce moment particulièrement opulente. Marie-Françoise

---

(1) SAUMERY, *Les Délices du Pays de Liège*, tome III, pp. 300 et suivantes.

(2) A. E. L., *Convenances et Testaments, Chanoines de St-Lambert*, tome XVIII, 1760-69, n° 183.

devait être moins bien lotie, et ses oncles auront voulu réparer cette inégalité.

Ceci n'est pas sans intérêt pour apprécier les destinées ultérieures du château. C'est une petite histoire très romantique et qui pourrait s'intituler : « Les deux orphelines » ou « Les caprices de la Fortune ».

Proche de la demeure de Marie-Françoise se trouvait le couvent des Ursulines, et la jeune fille avait l'habitude d'y passer de longs moments. Elle y rencontra une âme-sœur, de sept ou huit ans son aînée : Marie-Marguerite-Josèphe (de) Piette s'était trouvée à l'âge de sept ans, orpheline de père et de mère, et n'ayant plus aucun de ses grands-parents. Elevée par son oncle, l'échevin de Piette, elle fut mise au couvent en question et y passa les années de sa jeunesse. Une vive amitié unit les deux jeunes filles vers 1770 et se traduit le 6 juin de cette année par un testament : Marie-Françoise lègue à son amie le château Brunsode à Tilff, la maison de la rue Hors-Château, ses diamants, ses montres, et toute sa garde-robe.

Ce testament, comme on l'imagine, fut l'objet d'un long procès qui se continua jusqu'à Wetzlaer et que l'échevin de Thier poursuivit pour soutenir les intérêts de ses fils (1).

Nous avons retrouvé dans cette procédure l'atmosphère que nous venons de décrire.

Marie-Françoise du Moulin était décédée en sa maison de Liège, le 8 novembre 1771 ; le procès entamé aussitôt se termina à Liège par une sentence du Conseil Ordinaire en date du 30 mai 1777, qui donnait gain de cause à la légataire. Cette décision fut sans doute confirmée à Wetzlaer, puisque la dame de Piette demeura en possession des biens contestés et qu'elle mourut en 1805 dans son château de Tilff.

---

(1) A. E. L., *Procès de Wetzlaer*, nº 2519.

14. — Marie-Marguerite-Josèphe de Piette

Baptisée à Sainte-Marguerite le 13 novembre 1731, M. M. Jos. Piette ou de Piette eut une existence assez effacée jusqu'au jour faste où elle fit figure d'héritière, elle avait alors 40 ans, et cinq ans plus tard, elle épousa Lambert Planchar, avocat et maître de charbonnages dont les déboires industriels sont maintenant bien connus (1).

Nous avons retrouvé grevant les biens de Tilff, des traces de la situation hypothécaire si lourdement grevée du malheureux Planchar. Au moment de son mariage, célébré à Saint-Jean-Baptiste, le 7 août 1776, il avait acquis de fraîche date, un diplôme de chevalier (16 janvier 1772). Un procès qui mit aux prises plusieurs frères de Lambert Planchar nous révèle une nouvelle histoire de testament au sujet de la séduisante demeure de Tilff.

Avant son mariage, l'avocat Planchar habitait dans la paroisse Saint-Séverin une maison qu'il avait louée avec son frère le chanoine de Planchar, mais dès qu'il fut marié, il vint s'installer dans la demeure de son épouse, rue Hors-Château. Le chanoine le suivit et accompagnait le ménage l'été dans ses séjours au château de Tilff.

Les époux Planchar étaient mariés sous le régime de la séparation de biens la plus stricte. A une certaine époque, la santé de l'avocat inspira des craintes à son entourage, et dès ce moment, le chanoine Planchar intrigua pour obtenir de sa belle-sœur un testament en sa faveur. Le résultat de ces intrigues fut de brouiller toute la famille et de débarrasser le ménage de l'avocat d'un parasite gênant (2).

C'est cependant par la voie d'un testament que le château de Tilff va prendre une nouvelle direction : la dame de Piette est morte à Tilff le 26 brumaire an XIV. Par testament du II messidor an XI, elle avait institué comme légataire

---

(1) M. YANS, *Les Planchar*, dans la *Chronique Archéologique*, 1947, p. 16.

(2) A. E. L., *Procès de Wetzlaer*, nº 1766.

universelle Marie-Laurence Fabry, veuve du maître tanneur, Hubert Malherbe (1).

Il est curieux de noter, une nouvelle fois, que la légataire est plus âgée que la testatrice, si bien que la dame Fabry à qui le bien échoit en 1805 est de quelques vingt ans l'aînée de Marie-Françoise du Moulin qui en avait disposé trente-cinq ans plus tôt.

15. — Les consorts Malherbe

Marie-Laurence Fabry n'eut guère le temps de bénéficier de son héritage. Le 18 septembre 1806, elle est morte à Liège, nº 1401, rue Pied du Pont de la Victoire, et le bien de Tilff échut à deux de ses enfants :

Henri-Joseph Malherbe, ancien jurisconsulte et sa sœur Marie-Hélène-Josèphe Malherbe devinrent propriétaires de Brunsode par l'effet d'un partage passé devant le notaire Dusart, le 21 février 1825.

L'année suivante, par acte du même notaire, du 31 mars 1826, le château est vendu à Alexandre-Sébastien de Spirlet. Le domaine comporte à ce moment environ 19 bonniers. Le prix en est fixé à 12.592 florins, plus une rente viagère de 1134 florins, réductible à 945 florins lors du premier décès des vendeurs. On prend soin de souligner que l'âge de ceux-ci est assez avancé (78 et 80 ans). Après le règne des jeunes filles, celui des vieillards ! (2).

16. — Alexandre-Sébastien de Spirlet (1769-1849)

Avec ce dernier, c'est la descendance de l'échevin de Thier qui retrouve enfin le château si longtemps disputé.

L'épouse du nouvel acquéreur est en effet, Guillemine-Catherine-Joséphine de Thier, petite-fille du ménage de Thier-du Moulin. Elle mourut en son château de Tilff le 8 mai 1851.

---

(1) A. E. L., *Archives de la Conservation des Hypothèques*, reg. 273, acte nº 38.

(2) Voir note 3 de la page précédente.

Le 8 mars 1852, la plus jeune des six enfants, Jeanne-Idalie de Spirlet mariée au chevalier Adolphe de Sauvage, racheta à ses frères et sœurs leurs parts du domaine de Tilff comportant à ce moment 26 hectares 89 ares 35. L'ensemble est évalué à 75.000 fr. (1).

17. — La famille de Sauvage

Le chevalier Adolphe de Sauvage et sa famille habitèrent le château jusqu'à la fin du siècle dernier. Un acte de partage intervenu entre ses enfants le 20 juillet 1899 (not. Bozet de Seraing) constate que par testament du 14 avril 1898 (not. Biar), le défunt avait légué le domaine de Tilff à son fils aîné le chevalier Paul de Sauvage.

Celui-ci vécut à Tilff jusqu'à sa mort y survenue le 15 février 1909. Il avait épousé Léonie Nagelmackers dont il eut une fille unique Jeanne, qui fut l'épouse du baron Camille de Menten de Horne, le premier officier belge tué en 1914.

Le 11 octobre 1910, le château de Tilff est vendu à Edmond Lieutenant. La contenance est toujours d'environ 26 hectares et le prix : 330.000 fr. (2).

18. — Edmond Lieutenant

Les noms des derniers châtelains de Tilff évoquent le beau temps des équipages, des sonneries de cor, des longues robes et grands chapeaux. Ce temps a marqué lui aussi le château et ce n'est pas en bien : nous lui devons notamment une affreuse marquise de verre qui dépare la façade du midi.

Les écuries rebâties à cette époque portent un blason Lieutenant, qui doit se retrouver au-dessus d'une cheminée moderne du château, et, avec le blason Hauzeur, sur les grilles d'entrée.

---

(1) A. E. L., *Archives de la Conservation des Hypothèques*, reg. 937, acte enregistré le 17 mars 1852 n° 32.

(2) A. E. L., *Archives de la Conservation des Hypothèques*, reg. 5158, acte n° 35.

De cette époque date l'arrivée à Tilff d'une pierre armoriée qui est totalement étrangère à l'h'stoire de cette localité.

Il s'agit d'un important tympan armorié placé sur un bâtiment de la ferme du château, à côté de l'entrée de cette ferme.

Ce tympan, autrefois peint, porte les blasons : de Goer de Herve et de Borlez, avec tenants et bannières, etc... et la date de 1740.

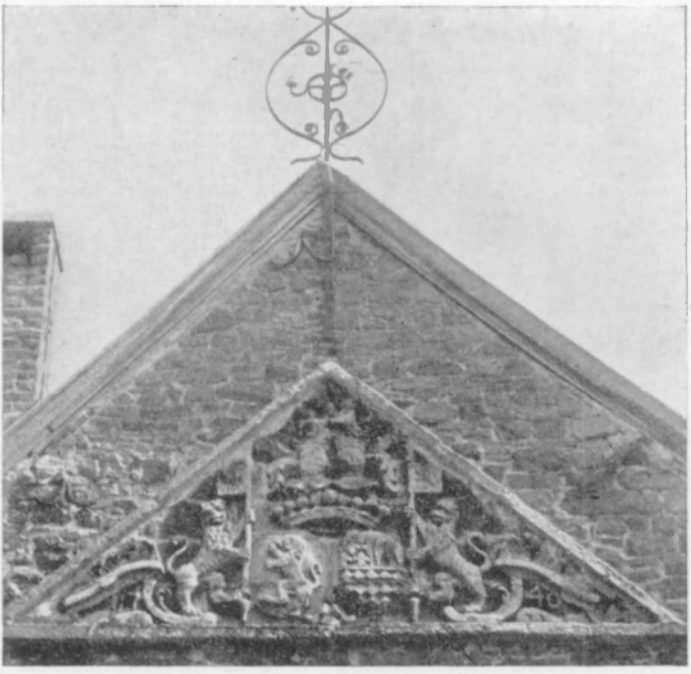

Cliché Jean Plouy.

Tympan aux armes des familles de Goer de Herve et de Borlez provenant du château de Bilstain et placé vers 1910 à l'entrée de la ferme du château de Tilff.

C'est un des deux tympans qui se trouvaient au château dit « de Villers » à Bilstain. Vers 1910, le château de Bilstain et celui de Tilff avaient le même propriétaire, Edmond Lieutenant, et celui-ci dut acheminer la pierre à Tilff, lors des travaux effectués à la ferme.

Nous avons retrouvé, aussi bien à Bilstain qu'à Tilff, la tradition orale, confirmant le transfert de cette pierre d'un château à l'autre.

Il y a quelque 20 ou 25 ans, la famille Lieutenant dut vendre le domaine. De cette époque date le déclin qui amena le château Brunsode à l'état lamentable de ruine où il se trouve actuellement (1).

Pierre HANQUET.

Inventaire archéologique du pays de Liège

I

Vasque de Fontaine de l'ancienne rue de la Crosse-de-Laiton à Liège

Dès le XIVe siècle, Liège fut dotée d'un réseau de distribution d'eau qui faisait l'admiration des étrangers de passage dans notre ville. Ces areines d'exhaure des houillères voisines ne doivent pas être confondues avec la canalisation qui, établie seulement dans la seconde moitié du XVIIe siècle, continue à desservir plusieurs fontaines *Roland*.

Le quartier situé entre la place Verte, la cathédrale Saint-Lambert, le Vieux-Marché et l'église Saint-Pierre était alimenté par l'areine *Messire Douffet*. On retrouve encore dans de vieux hôtels de l'ancien quartier des fontaines tributaires de la dite areine.

L'une d'elles dont nous reproduisons la vasque avait été maintenue en place jusqu'il y a peu d'années mais, à la

---

(1) Nous tenons à remercier M. Guy Poswick qui a bien voulu réaliser pour nous les dessins qui complètent cette étude et M. Jean Plouy à qui nous devons le cliché du tympan de Goer de Herve.

suite de travaux d'aménagement de l'immeuble auquel elle appartenait, on la supprima et la vasque fut transférée dans une propriété de Bois-de-Breux (1).

Monolithe rectangulaire (2) aux angles antérieurs arrondis, elle présente à sa partie supérieure une moulure à gorge et sur ses trois faces apparentes un renflement continu timbré

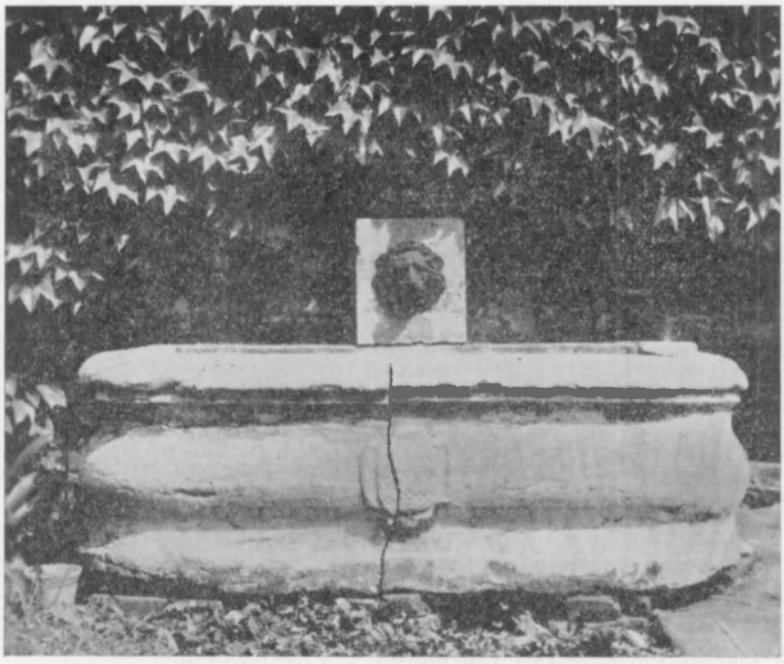

par devant d'un cartouche « Renaissance » où s'inscrit un blason *de gueule fascé de trois rebattements à six sautoirs de sable sur argent.* Les chiffres usés du millésime 1626 se lisent aux deux côtés du cartouche ; dans le bas de la face latérale à droite apparaît, fort mutilée, une tête de lion dont la gueule ouverte servait d'orifice pour la vidange du trop-

(1) Chez MM. de Marneffe-Liben, rue de Herve, 552.

(2) Dimensions extérieures : Larg., 1,80 m ; Prof. 1,09 m. ; Haut, 0,58 m. — Dimensions intérieures : Larg., 1,50 m. ; Prof., 0,74 m. ; Haut., 0,46 m.

plein déversé dans une rigole creusée à même le rebord supérieur du bassin.

Les armes sculptées dans le cartouche sont celles de Herman de Trips fils d'Adam et de Josine d'Eynaten, cité

le plus souvent sous le double nom de Berg de Trips, un de ses quartiers précédant son patronyme.

Chanoine de Saint-Lambert en 1605, il mourut en 1653 après avoir rempli les fonctions de théologal et fut inhumé dans la chapelle de Sainte-Anne de la cathédrale. Il avait habité un hôtel de la place Verte situé à l'emplacement de celui occupé actuellement par la Populaire.

En 1622, Herman de Berg de Trips vendit son immeuble pour s'établir dans un hôtel qu'il venait vraisemblablement de faire édifier rue de la Crosse-de-Laiton ou du Laiton,

baptisée, plus tard, des Mauvais-Chevaux, cette artère étroite qui, longeant les annexes occidentales de Saint-Lambert et l'hôtel de Stockheim, reliait la place Verte aux Degrés Saint-Pierre.

Notre vasque se trouvait dans la cour de l'immeuble encore debout derrière les constructions modernes des magasins de Marneffe, place Saint-Lambert.

L'hôtel qui garde dans ses murs des témoins du style « Renaissance mosane », acquis en 1705 et doté d'une façade Louis XIII par le tréfoncier Charles-Etienne de Stembier resta la propriété de cette famille jusqu'à la Révolution tandis qu'entre ses deux ailes en retour d'équerre l'eau de la fontaine que nous venons d'évoquer continuera à jaillir pendant plus d'un siècle.

ED. DE MARNEFFE.

II

Deux mémoriaux aux armes de l'abbé Natalis

(conservés au Musée Curtius)

Dans les premiers jours de l'automne de 1951, on a démoli, rue Saint-Laurent nº 114, à Liège, en face de l'hôpital militaire, une maison de style gothico-renaissance, qui servit autrefois d'habitation au jardinier de l'antique abbaye. Elle avait sans doute été bâtie sous l'abbatiat de Guillaume Natalis (1658-1686) et, malgré les multiples altérations qu'elle avait subies, elle conservait encore les caractères architectoniques du temps de sa construction : hauts combles percés de lucarnes, longues clés d'ancrage à la façade, qui est subdivisée en zones horizontales au moyen de cordons-larmiers, fenêtres à meneaux et à accolades et garnies de barreaux en fer, enfin, au-dessus du linteau de la porte d'entrée, une belle pierre armoriée, qu'y avait fait encastrer, en 1687, Georges Tutélaire, successeur du prélat.

Négatif Musée Curtius.

Mémorial aux armes de l'abbé Natalis. 1687 (Liège, Musée Curtius).

En l'extrayant de la maçonnerie, on l'a mutilée en plusieurs endroits ; parmi les débris, on en remarque un, qui a 0 m. 24 de long sur 0 m. 175 de large ; il est sculpté d'une crosse abbatiale ainsi que d'un petit fragment de mitre.

La partie essentielle est intacte. C'est un cartouche ayant la forme d'un parallélipipède rectangle avec les dimensions suivantes : longueur, 0 m. 56 ; largeur, 0 m. 17 et hauteur, 0 m. 66.

Cette sculpture, de style Louis XIII-Louis XIV, présente les armes de l'abbé, qui sont : d'argent à deux lions affrontés (de gueules) soulevant un cœur (de même) et sa devise : *Corde et animo*, que le graveur Michel Natalis a paraphrasée de la manière suivante, sous une des trois estampes qu'il avait dédiées à son parent (1) :

> Cet illustre Prélat est un de ces chers esleus
> Auquel le ciel départ les grâces et les vertus,
> Auquel aussi, l'enfer a déclaré la guerre ;
> Ses effets sont violents, on a vu sa fureur ;
> Mais, que pourrait-il craindre au bruit de son tonnerre,
> Puisqu'il eut, en naissant, *le cœur et la valeur.*

Cet intéressant mémorial est un don de M. Jules Jowat, de Liège, qui, sur notre demande, en a fait bénéficier le fonds I. A. L. du Musée Curtius, sous le numéro d'inventaire I.51.16, il figure maintenant dans la section lapidaire de ce musée.

Les mêmes armes et devise se trouvent sur une autre pierre armoriée des collections du Musée Curtius (2). Ce petit monument (L. 0 m. 45 × H. 0 m. 73 × Ep. 0 m. 28) est entièrement conservé : il est sommé d'une mitre, à dextre, et, à senestre, d'une crosse abbatiale tournée vers l'extérieur. Il est daté 1663, millésime que l'on lit sur une gravure de Michel Natalis représentant le blason de l'abbé Guillaume Natalis et une vue du monastère de Saint-Laurent (3).

François BONIVER.

---

(1) Cf. J. RENIER, *Œuvre de Natalis*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome X (1870), pp. 199-201.

(2) Les renseignements fournis sur cette pierre armoriée m'ont été communiqués par M. Joseph PHILIPPE, Conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg.

(3) J. RENIER, *Œuvre de Natalis*, dans *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois*, tome IX (1868), p. 430. Voir aussi A. BODY, *Archéologie spadoise, ibidem*, tome X (1870), p. 181.

III

L'épitaphe de Nicolas Morgan

(Musée Curtius)

La rue de la Charité part du Thier de la Chartreuse, à côté de la maison nº 1 et aboutit au même Thier, au nº 27. Elle longe, à gauche, dans toute son étendue, le mur de clôture de l'établissement des Petites Sœurs des Pauvres. Sa forte pente est coupée d'une trentaine de marches pavées.

Dans le jardin de la maison portant le nº 6 de cette venelle, était conservé un fragment de petit monument funéraire, qui a pour plus grandes dimensions : H. 0 m. 45, L. 0 m. 305 env. ; Ep. 0 m. 06. Il présente l'inscription mutilée suivante, que nous avons pu reconstituer entièrement grâce au Recueil d'Epitaphes (1) de Henri van den Berch (chapitre « Couvent des Chartreux ») :

ORA PRO
SEPVLTVS EST
GAN ANGLVS,
VTE. VIR, QVI
CATHOLICAM
OFVGISSET A
N FAMVLATVM
IPIS LEODIEN.
ÆTERNAM
M RELIQVISSET,
1591 DIE XI SEP
SCAT IN PACE

(1) Ed. L. Naveau de Marteau et chevalier A. Poullet, tome II (Liège, *Soc. des Bibliophiles liégeois*, 1928), p. 22.

Jésus † Maria † Anna †

Sancte Nicolas ora pro nobis.

In subiecto loco sepultus est Nicolaus Morgan Anglus singulari virtute vir qui cum ob fidem Catholicam extorris profugisset a patria, sese in famulatum Ernesti Ser. Principis Leodien. tradidit cumque æternam virtutum memoriam reliquisset e vita decessit anno 1591 die XI septembris.

Cuius anima requiescat in pace. Amen.

Un écusson disparu : un lion couronné.

Traduction : Jésus Marie Anne.

Saint Nicolas priez pour nous.

Dans ce lieu souterrain est enterré Nicolas Morgan, anglais, homme d'une vertu unique, qui, alors qu'il fuyait sa patrie, à cause de sa foi catholique, se consacra au service d'Ernest, Sérénissime Prince de Liège, et, en laissant la mémoire éternelle de ses vertus, il a quitté cette vie, en l'année 1591, le 11e jour de septembre.

Que son âme repose en paix.

Ainsi soit-il.

A notre intervention, cette pierre est entrée dans les collections du Musée Curtius, au mois d'août 1952 ; son numéro d'inventaire est 1.52.135.

François BONIVER.

Incidents de divorce au XVIIe siècle [1]

Exposer les vicissitudes d'une action en divorce, en signalant certaines questions de droit et de prérogatives soulevées par les divers tribunaux civils et religieux et donner un bref aperçu d'incidents de procédure qui ont surgi, fin du XVIIe siècle, tel est le but de cette étude. Située de cette façon, elle ne fera donc qu'effleurer certaines questions juridiques, qui pourront être analysées ultérieurement ; pour le moment, il nous a semblé qu'un bref exposé des faits pourra déblayer un terrain particulièrement ardu et qu'il éveillera l'attention et la curiosité de quelques juristes.

Les documents consultés, émanant de Me Firquet, notaire à Liège, nous apprennent qu'Anne Catherine Gilman avait épousé en premières noces Sébastien de Montfort, qui mourut en 1688. Nous ne connaissons pas la date de son second mariage avec Louis de la Croix.

D'autre part, il semble que bien avant 1697, le procès soit déjà en cours, car les 1er, 12, 31 juillet et 2 août 1697, l'Official de Liège porte différents décrets contre de la Croix.

Il ordonne un supplément d'enquête ; des mesures conservatoires seront prises pour sauvegarder les biens de l'épouse ; ces biens seront placés sous séquestre après inventaire et de la Croix devra donner caution « idoine et suffisante pour l'assurance des biens de sa femme », qui, de son côté, aura à produire des témoins « voire après le serment presté par le défendeur, de ne pas les suborner ».

---

[1] Cette communication a fait l'objet d'un échange de vues au cours de leçons données à l'Ecole Pratique d'Histoire et d'Archéologie Régionale, sur la situation de la femme mariée dans la Principauté de Liège. Les textes utilisés dans cet article ont été découverts par M. Jean YERNAUX.

Jacques-Théodore de Montfort, fils d'Anne-Catherine Gilman, doit être, en sa qualité de jurisconsulte, vraisemblablement informé des intentions favorables de l'Official vis-à-vis de sa mère. Il apparaît comme le conseiller autant que l'instigateur de cette procédure.

Jacques-Théodore, muni d'une procuration de sa mère, prend les devants et fait irruption le 27 juin 1697 au domicile de la Croix. Il lui réclame un inventaire complet des biens meubles et effets que sa mère s'est vue obligée de laisser rue Souverain-Pont, au domicile conjugal, avant de se retirer dans le cloître des Sœurs Grises (où elle est déjà présentement dit l'acte).

A l'instant même, de la Croix fait constater par le Notaire Firket lui-même qu'il est l'objet de violence de la part de son beau-fils, qui n'a pas à demander le répertoire des biens de sa mère lui légitimement acquis par le « mariage solemnisé et consommé avec la demoiselle sa femme ».

Nous verrons plus tard que cet argument représentera le pivot de la défense de la Croix.

De son côté, Anne Catherine Gilman, pour se conformer aux instructions de l'Official de Liège, se met à la recherche de témoins susceptibles de prouver l'inconduite de son mari, lorsque, le 27 août, elle reçoit du Nonce Apostolique, Fabrice, un mandement qui lui enjoint sous peine d'excommunication la révocation du mandement de l'Official qu'elle avait obtenu contre son mari (1).

Le même jour, elle envoie une supplique au Nonce dans laquelle elle expose les motifs de son procès en divorce, les discussions au sujet de son contrat de mariage et du séquestre de ses biens ; elle accuse son mari de dissiper sa fortune et s'étend également sur des questions juridiques relatives au droit liégeois.

Résolue à se défendre, elle désigne, le 4 octobre 1697, J. Théodore Jacquet, comme procureur à la Cour de Rome

(1) Acte reçu par Me Firquet le 27 août, sous serment.

et André Wasserfalle pour la sauvegarde de ses intérêts devant la Cour de Cologne.

Entretemps, elle a fait successivement acter par Me Firket, les dépositions d'Arnold Delhaye, clerc tonsuré, qui a reçu de la Croix des offres vraiment alléchantes « afin qu'il » contribue à lui faire gagner son procès », les dépositions d'un nommé Philippart, qui signale avec certaines réserves, la présence de Marie Boesman dans l'intimité de son mari, qui, de son côté, se refuse toujours à produire l'inventaire des biens de sa femme (30 sept. 1697).

Puis, le 6 octobre 1697, Anne-Catherine Gilman décide de se rendre à Maestricht, accompagnée de son notaire, pour consigner les dépositions de l'Apothicaire Parthoens et du fils de boutique Guilleaume Bleris, sans oublier celle du docteur Volders, au sujet d'un traitement spécial que son mari doit subir dans cette ville...

Après ces témoignages quelque peu osés, Me Firket nous replonge dans des questions de droits plus sérieuses et particulièrement compliquées à dénouer du fait des juridictions énoncées dans ces textes.

Il s'agit des actes notariés des 8, 19, 26 octobre 1697, dans lesquels on tente une mise au point de la situation juridique d'Anne-Catherine Gilman devant le Tribunal des XXII, vis-à-vis des décrets de l'Official à l'égard du Nonce.

Il semble que la situation de Anne Catherine Gilman se soit raffermie au point de vue juridique, mais elle a affaire à forte partie, car son mari ne cherche qu'à tirer profits immédiats, la preuve en est qu'il n'hésite pas à faire appel à des hommes de mains... et de métier pour bouleverser toute la maison rue Souverain-Pont (1).

Il fait effectuer une perquisition complète, fait percer les murs des caves et transporter les meubles et marchandises les plus diverses dans des entrepôts (*packhuys*).

Toute cette agitation laisse supposer (et les textes suivants nous l'apprendront) que de la Croix a la certitude que sa

(1) Acte du 16 novembre 1697.

femme a caché une somme d'argent dans les murs ou les planchers.

Se prévalant sans doute de ses droits de chef de famille, il s'en prend aux biens que sa femme a acquis, de son premier mariage, à Waillez (près de Marche). Le 7 décembre 1697, il fait vendre le bétail aux enchères et met en adjudication la ferme de Waillez.

Il n'hésite donc pas à se mettre en opposition avec les décrets de l'autorité religieuse, qui n'est pas restée inactive.

Nous savons, en effet, par un acte du 19 novembre 1698, que déjà, le 2 février 1698, Anne-Catherine Gilman avait obtenu « par la signature de Sa Sainteté à Rome, la cassation » des appels que le Sr. de la Croix avait interjetés, contre » les décrets portés à sa charge par l'Official de Liège, sur » les inhibitions relaxées contre lui le 7 janvier 1698 et » mandements exécutoires ensuivis du 26 mars et 30 avril, » fortifiez du décret du 14 juin de cette année... ». Le texte de ce document continue, nous semble-t-il, d'une façon un peu naïve... « ils avaient tout lieu de croire que ledit Lacroix » desisteroit des emprises et attentats qu'il était présumez » faire et se déporterait de ne plus rien entreprendre » à cet regard, qui peut être contraire aux dites sentences, » ordonnances et décrèts, mais qu'ils sont bien surpris » d'entendre et apprendre par fidèles rapports et advis que » ce qu'il n'ose faire de son chef, il le commet et l'encharge » de faire à Dom Antoine Lacroix, son frère, religieux » bernardin sous l'Abbaye de Saint Remy... qui a vendu » les avoines de la cense de Waillez sur pied et a fait couper » les bois de Haspinte... »

Anne-Catherine Gilman est de nouveau obligée de faire face à cette action imprévue. Pour sauvegarder ses droits dans le Luxembourg, elle confie ses intérêts à André Dochain de Hollogne et, pour ce qui concerne ses biens relevant de la cour de justice de Montaigu, au greffier Lambert Bleris de Fisen.

Entretemps, d'autres témoignages et incidents ont animé la procédure en cours à Liège.

Les 8 avril et 5 mai 1698, par deux fois, la police est obligée d'ouvrir des enquêtes sur les violences exercées sur des gens placés par Anne-Catherine Gilman chez la demoiselle « de feu Antoine Devillers... dans l'allée de la » maison située rue Souverain-Pont, appelée au Chaudron, » pour advigiller en vertu des décrets par le Sgr Official de » Liège, à ce que les meubles de la dite Demoiselle Gilman » ne se transporte hors la maison, inhabitée par le dit » Lacroix... »

Par le cri du Perron, la police appelle des témoins qui auraient vu pénétrer des personnes rue Souverain-Pont où elles ont enlevé une foule d'objets et surtout des armes.

Le notaire Firket enregistre les déclarations du sergent Borlez, de Jeanne et de Marguerite Houssart, qui se refusent à témoigner parce qu'elles sont menacées, ainsi que les dépositions très importantes du Capitaine Landre, de la garnison de Limbourg, qui, par hasard, a reçu des confidences de Marie Bousman, sur ses relations avec de la Croix « avant et pendant le mariage » (1).

Nous terminerons la série de ces témoignages en mentionnant ceux du licencié Moreau, auditeur des troupes de la Citadelle et de son greffier Jonet (2) au sujet de Marie Boesman. Nous voudrions aussi mettre en relief qu'au cours de la conversation, de la Croix a dévoilé sa pensée : il a la conviction que sa femme a caché cent mille francs dans son immeuble rue Souverain-Pont et l'on peut conclure que tous ces « brisements de muraille » dont se plaint le maître d'hostellerie de la Pommelette, le sieur Fransen, sont bien des preuves de ses recherches (3).

Au cours de cette année 1699, les événements semblent tourner à la défaveur d'Anne-Catherine Gilman. Non seulement, elle a à se défendre contre son mari, mais son

(1) Acte du 7 novembre 1698.
(2) Acte du 21 mars 1699.
(3) Acte du 9 avril 1699.

fils le jurisconsulte, Jacques-Théodore, craignant pour ses propres biens, lui reproche, de ne pas défendre son patrimoine avec toute l'énergie voulue (27 mars 1699). Lui-même entend faire acter par Me Firket, que les biens acquis par testament fait en 1678, de son grand-père, Jacques de Montfort, et de son épouse Anne Ertweeg... « lui étaient dévolus à la moitié » du Sieur Sébastien de Montfort, son père, en vertu du fidei-commis établi dans le prédit testament de Jacques de Montfort et d'Anne Ertweeg... ». Ce texte est encore repris dans l'acte du 15 décembre 1698 lorsque Jacques-Théodore de Montfort désigne André Dochain de Jemeppe et Pierre-François Gobeau comme directeurs et administrateurs de ses biens du Luxembourg.

Pour situer le climat de ces discussions, il nous a semblé qu'en reproduisant en partie l'acte du 16 mai 1699, on arriverait à donner un résumé de l'affaire elle-même et conclure que Anne-Catherine Gilman se trouve maintenant aux prises avec les plus grandes difficultés, elle déclare entre autres :

« qu'elle a abandonné son second mari et fait citer pour » obtenir divorce, aussitôt après l'avoir trouvé dans une » chambre auprès d'une personne de l'autre sexe, infamée » d'incontinence, au rapport de son fils et à sa personne, » s'est retirée de sa propre maison sur promesse et assurance » d'empescher le dit Lacroix n'y rentrerait et qu'il » (de Montfort) ferait les affaires de sa mère, ce qu'il n'a » pas effectué ; le dit Lacroix y étant entré s'est saisi des » marchandises meubles et effets pour la valeur de » 50.000 écus et les dissipe à son bon plaisir, de quoi elle » peut prétendre indemnité de son fils, pour avoir manqué » dans la conduite et à ses promesses, la réduisant à l'impuis- » sance (par les poursuites et saisies-arrêts par son fils sur » ses biens de Marche) de subsister et la renvoyer par un » pitoyable mouvement de colère à son mari.

« Ce fils donc ne peut avec justice se décharger des frais » de justice puisqu'il jouit de biens de Marche. »

Abandonnée par son fils, elle le sera également par son domestique Asperge, qui lui réclame 20 écus d'arriérés de salaire.

Son beau-frère, le Chanoine Antoine de Montfort, lui notifie qu'elle doit quitter son domicile, heureusement pour Anne-Catherine Gilman, il revient sur sa décision.

Dans les actes du Notaire Firket, il n'est plus fait mention de l'action en divorce d'une Catherine Gilman contre Lacroix, pendant les années 1700 à 1704.

Les Archives de l'Official ne nous révèlent pas les décisions prises par Rome, mais il est clair qu'Anne-Catherine Gilman a été déboutée.

Les questionnaires — 10 mars 1706 et 13 août 1706 — faisant l'objet d'enquêtes de l'Official nous apprennent, en effet, que de la Croix retient sa femme enfermée depuis plusieurs années, sans lui permettre d'entendre la messe ; il lui refuse un confesseur au choix de sa femme et l'enquêteur note « chose que l'on empêche aux plus infâmes des » criminels ».

Les délégués de l'Official ont donc soumis de la Croix à de longs interrogatoires ; d'ailleurs et en fin de compte, on doute de l'excommunication prononcée contre Anne-Catherine Gilman. Cette excommunication n'aurait pas été rendue publique, suivant un cérémonial défini, donc elle n'est pas valable.

Enfin, le 16 août 1706, devant le Notaire Du Rhieu, il est acté que les époux après s'être consultés ensemble au sujet des or et argent et autres choses qui pourraient être cachées dans la maison qu'ils habitent rue Souverain-Pont, conviennent que : « tout ce qui se retrouverat soit en or ou » autre chose, qu'elle nature il puisse être dans la cache » qu'au futur on déterra à l'enseignement de la dite compa- » rante, son époux en aura une tierce et pourra en disposer » comme bon lui semble... ».

Lacroix déclare alors sous serment que ni lui, ni ses domestiques n'ont jamais rien trouvé, si ce n'est 20 écus.

Lacroix devra faire procurer l'absolution de l'excommunication à sa femme. Celle-ci ne devra plus faire de procès, ne plus aller à l'encontre de son mari..., « faire rentrer les » meubles qu'elle a enlevés, etc. » (1).

Lacroix arrive donc à ses fins ; peut-être, aura-t-il été mis en possession du tiers des cent mille francs, objet de sa conversation du 21 mars 1699 avec le licencié Moreau.

P. DANTHINNE.

Bigamie légale ou les flottements de l'Etat civil à ses débuts

L'examen des actes de l'Etat civil du début du XIXe siècle présente parfois de curieuses anomalies. Voici deux cas relevés dans les registres de Liège.

Le 6 décembre 1810 est dressé à Liège, l'acte de mariage de Marie-Louise-Marguerite-Willibrorde de Rossius, baptisée à Humain le 20 décembre 1787, avec Nicolas-Joseph Ortmans, né à Verviers et baptisé à Saint-Remacle, le 24 mars 1788.

Or, l'année suivante, soit le 23 août 1811 (acte n° 200), nous trouvons le mariage de la même avec Georges-Louis Lacroix, né à Liège, baptisé à Notre-Dame-aux-Fonts, le 22 février 1789.

Ce deuxième acte de mariage reproduit pour l'épouse non seulement les mêmes prénoms, mais la même date de baptême.

Il comporte néanmoins une mention qui explique l'anomalie : parmi les témoins du mariage de 1811 figure Nicolas-Joseph Ortmans, qualifié « beau-frère de l'épouse ».

(1) Ce fait et stipulé dans la chambre par terre des comparants, sise en Souverain Pont, Paroisse de St. Etienne, à Liège, entre 11 h. 30 et 12 h. matin.

Il s'agit donc de deux sœurs mariées à un an d'intervalle, et qui ont utilisé pour se marier la même identité, ou à tout le moins, le même extrait de baptême.

Dans la famille de Ponthière, nous trouvons un cas plus curieux encore parce qu'il est double.

Lambert-Joseph de Ponthière, avocat à Liège (1743-1823), épousa Lambertine de Jenicot (1737-1804), sœur de la baronne de Ryckolt. De ce mariage sont nés à Liège six enfants dont trois fils :

1) Eustache-Lambert-Joseph, baptisé à Notre-Dame-aux-Fonts, le 30 décembre 1773 ;
2) Jean-Lambert-Joseph, baptisé dans la même église, le 20 novembre 1774 ;
3) Emmanuel-François-Joseph, baptisé également à Notre-Dame-aux-Fonts, le 22 mai 1778.

C'est le plus jeune de ces trois fils qui se maria le premier :

Emmanuel-François-Joseph épousa Jeanne-Hélène Cortiol, ou Courtiol, née à Liège le 21 février 1770, fille de Antoine Cortiol, officier de santé et de Jeanne Deblon. Nous trouvons en effet à Liège, le décès le 17 octobre 1842, d'Emmanuel-François-Joseph de Ponthière, avoué au tribunal, époux de Jeanne-Hélène Cortiol, et le décès à Liège le 29 mai 1845 de Jeanne-Hélène Courtiol veuve de François-Emmanuel de Ponthière. Tout cela n'a rien que de très normal, mais si nous recherchons l'acte de mariage de Ponthière-Cortiol, nous constatons que celui-ci a été dressé à Liège le 26 juin 1804 (acte nº 205) et que pour cet acte on attribue au mari l'identité de son frère « Jean-Lambert-Joseph » de Ponthière, né à Liège le 20 novembre 1774 ».

On pourrait se demander s'il n'y a pas eu deux mariages successifs de Jeanne-Hélène Cortiol avec deux frères. Mais cette hypothèse est contredite par les éléments suivants :

a) On ne trouve pas d'acte de mariage autre que celui de 1804 et pourtant ces personnes n'ont cessé d'habiter Liège jusqu'à leur décès.

b) L'acte de décès du 29 mai 1845 mentionne que Jeanne-Hélène Cortiol est veuve de François-Emmanuel de Ponthière, sans mentionner de précédent mariage.

c) Surtout, l'on peut trouver à Jemeppe-sur-Meuse l'acte de décès le 3 août 1845 de Jean-Lambert-Joseph de Ponthière époux de Marie-Joséphine Dumoulin.

Mais ce qui est plus curieux c'est que le mariage de Jean-Lambert-Joseph a donné lieu à une nouvelle confusion :

Comme nous l'avons vu, Jean-Lambert-Joseph de Ponthière, qui fut avoué à la Cour d'Appel de Liège, est né à Liège et baptisé à Notre-Dame-aus-Fonts, le 20 novembre 1774 et mourut à Jemeppe-sur-Meuse le 3 août 1845 « époux de Marie-Joséphine Dumoulin ».

Ce mariage de Ponthière-Dumoulin eut lieu à Liège le 2 septembre 1809 ; mais cette fois l'officier de l'état civil attribue à l'époux l'identité de son frère aîné, Eustache-Lambert-Joseph, avec la date de naissance de ce dernier : 30 décembre 1773.

Cette confusion est peut-être la conséquence de celle qui avait eu lieu en 1804. Jean-Lambert-Joseph étant déjà légalement marié on n'a pas voulu dans ce cas — comme dans le cas Rossius — consacrer la bigamie.

Il est à noter que la confusion faite dans l'acte de mariage de 1809 va se répéter dans la suite, notamment dans les actes de naissances des enfants du ménage de Ponthière-Dumoulin : ces actes donnent au père l'identité de Eustache-Lambert-Joseph.

Il faut en venir à l'acte de décès de 1845 pour que soit rétablie l'identité de Jean-Lambert-Joseph, et pour que soit confirmée la tradition maintenue dans la famille, suivant laquelle l'aïeul, époux de Marie-Anne-Joséphine Dumoulin, s'appelait Jean-Lambert-Joseph.

Ces confusions furent, bien entendu, involontaires, mais elles illustrent les difficultés qui se présentèrent, lorsque furent posées les bases de notre état civil moderne.

Pierre HANQUET.

Activité de la Société

Communications des années 1951 à 1953

Pages

26 janvier 1951 : *Trois symboles politiques de la Ville de Huy*, par M. Fernand DISCRY, archiviste de la Ville de Huy 2

23 février 1951 : *Contribution à l'histoire de la gravure liégeoise du XVIIe siècle*, par Mlle Madeleine LAVOYE, bibliothécaire-bibliographe 4

30 mars 1951 : *Souvenirs de quelques découvertes importantes de l'Ecole liégeoise de préhistoire*, par M. Joseph PHILIPPE, conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg 6

27 avril 1951 : *Les prisons sous l'Ancien Régime à Tongres*, par M. Maurice FRÈRE, juge à Tongres 8

25 mai 1951 : *Lambert Pietkin, musicien liégeois*, par M. José QUITIN, professeur au Conservatoire 10

29 juin 1951 : *La Franc-maçonnerie à Liège au XVIIIe siècle*, par M. Georges DE FROIDCOURT, avocat-général 12

28 septembre 1951 : *L'archelle, le mot, la chose. Les trouvailles d'objets de l'âge du bronze dans la province de Liège*, par M. Joseph BRASSINNE, professeur et bibliothécaire en chef honoraires 14

26 octobre 1951 : *Examen commenté du Musée Curtius et présentation des essais d'éclairage*, par M. Joseph PHILIPPE 15

30 novembre 1951 : *Les donations de la comtesse Ermengarde aux églises liégeoises*, par M. J. BUSSELS, conservateur des archives de l'Etat à Hasselt 16

28 décembre 1951 : *Une école liégeoise de violon aux XVIIe et XVIIIe siècles*, par M. José QUITIN 17

25 janvier 1952 : *La seigneurie et les châteaux de Froidcourt*, par M. Georges DE FROIDCOURT 20

28 février 1952 : *La faïencerie à Liège au XVIIIe siècle*, par Emile GADEYNE, secrétaire de la Commission des Excursions 21

28 mars 1952 : *Les origines du comté de Hornes, ancienne terre liégeoise*, par M. H. HARDENBERG, conservateur aux Archives du Royaume, à La Haye 24

25 avril 1952 : *Destinée du baroque*, par M. Albert PUTERS, professeur à l'Université 27

30 mai 1952 : *Les orgues du XVIe siècle jadis à l'église Saint-Martin, à Liège*, par M. le comte Joseph DE BORCHGRAVE D'ALTENA, conservateur en chef des Musées Royaux d'Art et d'Histoire 29

28 juin 1952 : *Aux origines du capitalisme hutois*, par M. Fernand DISCRY 31

26 septembre 1952 : *La personnalité d'Erard de la Marck*, par M. Léon-E. HALKIN, professeur à l'Université 32

31 octobre 1952 : *Le culte de la fécondité aux temps préhistoriques*, par M. Joseph BRASSINNE 33

28 novembre 1952 : *La justice criminelle au pays de Liège à la fin de l'Ancien Régime*, par M. Georges DE FROIDCOURT 37

19 décembre 1952 : *Jacques Richardot, sculpteur-céramiste*, 1743-1806, par Mme Marie-Rose DEBOT-SEVRIN, licenciée en histoire de l'art et archéologie 39

30 janvier 1953 : *Les couvents et la mainmorte ecclésiastique à Liège*, par M. René BRAGARD, assistant à l'Université 41

27 février 1953 : *Le portail de l'église Saint-Jacques*, par M. Albert PUTERS 43

27 mars 1953 : *La visite de Vauban à Thuin*, par M. Joseph HARDY, préfet honoraire de l'Athénée Royal de Charleroi 44

24 avril 1953 : *Cluny et Saint-Trond au XIIe siècle*, par M. Jacques STIENNON, bibliothécaire-bibliographe . 46

29 mai 1953 : *Les deux maisons fortes de Tilff*, par M. Pierre HANQUET, juge de Paix 47

26 juin 1953 : *La Bible du début du XIe siècle provenant du chapitre de Fosse*, par dom Cyril LAMBOT, O. S. B. de l'abbaye de Maredsous 48

25 septembre 1953 : *L'abbaye de Neufmoustier et ses archives*, par M. Georges HANSOTTE, archiviste-paléographe 49

30 octobre 1953 : *La tombe de Saint-Pierre. Découvertes et problèmes*, par M. l'abbé RUYSSCHAERT, bibliothécaire à la Bibliothèque Vaticane 51

27 novembre 1953 : *Les classes rurales dans la principauté de Liège*, par M. Ivan DELATTE, conservateur des Archives de l'Etat 52

18 décembre 1953 : *Note complémentaire au sujet du portail de Saint-Jacques. La bibliothèque de Lambert Lombard*, par M. Albert PUTERS 54

Causeries publiques

Président : Jules DUMONT

25 février 1951 : *Propos sur l'origine contestée du Perron* (avec projections lumineuses), par M. Joseph PHILIPPE, docteur en histoire de l'art et archéologie, conservateur du Musée Curtius.

4 mars 1951 : *Pages d'histoire hollando-liégeoise*, par M. Maurice YANS, archiviste-paléographe, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois.

11 mars 1951 : *La technique des fouilles préhistoriques*, par Mlle Hélène DANTHINE, professeur à l'Université.

18 mars 1951 : *Recherches archéologiques en Algérie*, par M. Omer TULIPPE, professeur à l'Université.

17 février 1952 : *Les fouilles de la Collégiale de Nivelles* (avec projections lumineuses), par M. Jacques BREUER, professeur à l'Université de Liège, directeur du Service des fouilles des Musées royaux d'Art et d'Histoire.

24 février 1952 : *L'Art Mosan et le fameux évangéliaire de Notger conservé au Musée Curtius* (avec projections lumineuses), par M. Joseph PHILIPPE, conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg.

2 mars 1952 : *Le régime seigneurial dans la principauté de Liège*, par M. Ivan DELATTE, conservateur des Archives de l'Etat à Liège.

9 mars 1952 : *Renier de Huy est-il l'auteur des Fonts de Saint-Barthélemy* ?, par M. Jean LEJEUNE, agrégé à l'Université de Liège.

16 mars 1952 : *L'Histoire par les grands hommes*, par M. Léon-Ernest HALKIN, professeur à l'Université de Liège.

23 mars 1952 : *Les origines du Grand Liège*, par M. Maurice YANS, conservateur-adjoint des Archives de l'Etat, secrétaire de l'Institut archéologique liégeois.

15 février 1953 : *Les Trésors archéologiques et d'Art décoratif des Musées Curtius et d'Ansembourg* (avec projections lumineuses), par M. Joseph PHILIPPE, docteur en Histoire de l'Art et Archéologie, conservateur des Musées Curtius et d'Ansembourg.

22 février 1953 : *La Hesbaye liégeoise à l'époque de Louis XIV*, par M. Yvan DELATTE, agrégé de l'Enseignement supérieur, conservateur des Archives de l'Etat.

1er mars 1953 : *La Formation territoriale de Huy*, par M. Fernand DISCRY, professeur honoraire, archiviste de la Ville de Huy.

8 mars 1953 : *Monseigneur Zaeppfel, Evêque de Liège peu connu*, par M. Jean PURAYE.

15 mars 1953 : *La Clouterie à Liège au XVIIIe siècle*, par M. Georges HANSOTTE, archiviste-paléographe.

22 mars 1953 : *Le premier mai à Liège*, par Mme ROUHART-CHABOT, archiviste-paléographe.

Ecole pratique d'Histoire et d'Archéologie régionales

Directeur : Léon-E. HALKIN

Secrétaire : Maurice YANS

Cinquième Année (1951-1952)

Introduction historique, par M. L.-E. HALKIN.

L'architecture mosane, par M. J. DUMONT.

L'orfèvrerie et la sculpture mosanes, par le Comte J. DE BORCHGRAVE D'ALTENA.

La peinture mosane, par M. J. PHILIPPE.

Nos beaux manuscrits mosans, par Mme COLLON-GEVAERT.

Institutions liégeoises : mariage et divorce, par M. M. YANS.

Les Archives : lecture de documents liégeois, par M. G. HANSOTTE.

Sixième Année (1952-1953)

Institutions liégeoises : le contrat de mariage, par M. M. YANS.

L'histoire locale d'après les archives. Méthodes et résultats, par M. I. DELATTE.

Lecture de documents liégeois de nos archives, par M. G. HANSOTTE.

Les églises liégeoises, par M. L. DEWEZ.

La musique au pays de Liège aux XVIIe et XVIIIe siècles, par M. J. QUITIN.

L'archéologie belgo-romaine et franque au Musée Curtius, par M. J. Philippe.

L'art du Moyen Age au Musée Curtius, par M. J. PHILIPPE.

Les bois sculptés et les meubles du Musée Curtius, par M. L. DEWEZ.

La numismatique liégeoise au Musée Curtius, par M. H. FRÈRE.

Le folklore au Musée de la Vie Wallonne, par M. P. ANDRÉ.

L'art religieux au Musée Diocésain, par M. L. DEWEZ.

Excursions

Président : M. L. DEWEZ (1951-1952)

28 janvier 1951 : Visite des Musées Royaux d'Art et d'Histoire.

6 mai 1951 : Le Musée Mayer van den Berg à Anvers et le Musée du Sterckshof à Deurne.

26 mai 1951 : Les églises de Bergs, Genoels-Elderen, S'Heeren-Elderen et les châteaux de s'Heeren-Elderen et d'Hex.

30 juin et 1 juillet 1951 : Abbaye de Clervaux et la ville de Luxembourg.

13 septembre 1951 : Exposition des documents historiques concernant Tongres.

20 octobre 1951 : L'exposition internationale d'Art Mosan.

10 novembre 1951 : Exposition du Siècle de Bourgogne à Bruxelles.

10 février 1952 : Les collections romaines de Tongres.

20 avril 1952 : Saint-Quirin de Huy, l'abbaye du Val-Notre-Dame et l'église et le château des comtes à Moha.

25 mai 1952 : Villers-la-Ville et Nivelles.

29 juin 1952 : Malines (500e anniversaire de la tour Saint-Rombaut).

21 septembre 1952 : Les musées du Cinquantenaire et les églises baroques de Bruxelles.

22 novembre 1952 : Visite du Musée communal de Verviers.

21 décembre 1952 : L'exposition de la Chalcographie de Belgique à l'Université de Liège.

Président : M. A. Puters (1953)

11 et 12 avril 1953 : Cologne et Maria-Laach.

25 avril 1953 : Exposition de la « Femme dans l'Art français » à Bruxelles.

9 mai 1953 : L'abbaye du Val-Saint-Lambert.

25 mai 1953 : L'exposition des « Arts en Hainaut » à Mons et Belœil.

10 mai 1953 : Les « Délices du Pays de Liège » (exposition organisée à la Bibliothèque de l'Université).

27 et 28 juin 1953 : Trèves.

6 juillet 1953 : Les églises romanes du Condroz.

11 octobre 1953 : Exposition des « 100 Madones du Limbourg » à Tongres. Château d'Hex.

24 et 25 octobre 1953 : Tournai et l'exposition des Arts Mérovingiens.

Table des noms de personnes et de lieux

A

Abee, prov. Liège, cant. Nandrin, 65.
Abry, a. c., 93.
Aduatruca, 63.
Aix-la-Chapelle, Allemagne, Rhénanie, 62.
Albillus, potier, 65.
Alsace, ancienne province de France, 67.
Amay, prov. Liège, cant. Huy, 63.
Amazones, les, 72.
Angleur, prov. Liège, cant. Grivegnée, 62. — Dép. *voir* Colonster, Kinkempois.
Ans, famille d', 84. — (Ernestine d'), 86. — (Everard d'), 85, 86. — (Raes d'), 85. — (Raes II d'), bourgmestre de Liège, 85. — (Raes III d'), 86.
Antonin le Pieux, empereur romain, 70, 76.
Arches (pont des), à Liège, 57, 62.
Arlon, prov. Luxembourg, chef-lieu de cant., 62, 63.
Asperge, sieur, 117.
Aubeterre, France, Allier, commune de Brou-Vernet,67.

B

Baltimore, Etats-Unis d'Amérique, Maryland. — Collection, *voir* Walters.
Basse-Autriche, 67.
Bastogne, prov. Luxembourg, chef-lieu de cant., 62.
Beaufraipont (seigneurie de), 90.
Beaurieux (Wauthier de), 86.
Bellinghausen (Catherine de) 86.
Belmelen (bien de), 88.
Ben-Ahin, prov. Liège, cant. Huy, 63. — L.-d., *voir* Faveroulle-Minechamp.
Bering(h)en (Antoine) *voir* Clercx. — (Catherine de), 89. — (Jean de), 89. — (Marguerite de), 89. — (Marie de), 87. — (Marie Catherine de), 89, 92-95. — (Marin), bailli d'Oreye, 87. — (blason des), 91.
Berlaymont dit de Floyon (Gauthier de), 85.
Berlier (Anne le), 88.
Biar, notaire, 101.
Bilstain, prov. Liège, cant. Limbourg. — Château, *voir* Villers.
Bleris (Guillaume), 113. — (Lambert), 114.
Bocholtz (famille de), 87.
Boesman (Marie), 113, 115.
Boesmans, 90. — (Renier Erard), 88.
Bois et Borsu, prov. Liège, cant. Huy, 63. — Dép. *voir* Odet.
Bois de Breux, prov. Liège, cant. Grivegnée, 104.

Borlez, sergent, 115. — (de), 102.
Bozet, notaire à Seraing, 101.
Brassines, avocat, 94. — (Henri des), 88.
Brialmont, dép. Tilff. — Château, 78, 80, 81. — (Gilles de), *voir* Ruve.
Brinsode, *voir* Brunsode.
Brou-Vernet, France, Allier, 67.
Brouck (capitaine del), 93, 94.
Brumesode, *voir* Brunsode.
Brumesoide, *voir* Brunsode.
Brunehaut, chaussée, 58, 62, 63, 64.
Brunishorne, *voir* Brunsode.
Brunshorne, *voir* Brunsode.
Brunsode, château à Tilff, 78-103. — *voir* Guillaume— (Wilhemart de), 81.
Bruxelles, prov. Brabant, chef-lieu de cant. — Musée, *voir* Cinquantenaire.
Butrio, potier, 70.

C

Castor, mythol., 74, 76.
Cesar (Jules), 59, 63.
Chabot (André), seigneur de Colonster, 81.
Chapelle Saint-Antoine, dép. Lens-Saint-Servais, 63.
Charité (rue de la), à Liège, 109.
Chartreuse (thier de la), à Liège, 109.
Chaudron (maison dite du), en Souverain-Pont à Liège, 115.
Chavagnac (comte de), 94.
Chênée, prov. Liège, cant. Fléron, 90.
Cinquantenaire (Musées royaux du), à Bruxelles, 69, 71, 72, 73, 74, 75, 77.
Clavier, prov. Liège, cant. Nandrin, 65.
Clercx (Antoine dit de Beringhen), bailli d'Oreye, échevin de Jupille, 87.
Cologne (cour de), 113.
Colonster, dép. Angleur. — Seigneur, *voir* Chabot.
Comhaire (Charles), a. c., 55.
Condroz, rég. nat., 59, 61, 64.
Corbeau de Poulseur, *voir* Poulseur.
Cortiol ou Courtiol (Antoine), 119. — (Hélène), 120. — (Jeanne), 119.
Cotta, lieutenant de César, 63.
Courtiol, voir Cortiol.
Crassus (Livinius), 76.
Croix (Louis de la ou Lacroix), 111 à 118.
Crosse de Laiton, rue à Liège, 103-106.

D

Dechelette (Joseph), a. c., 66, 67.
Degrés Saint-Pierre, à Liège, 106.
Dejanire, mythol., 72.
Delhaye (Arnold), 113.
De Puydt (Marcel), 63.
Devillers (Antoine), 115.
Dochain (André), 114, 116.
Dragendorff (Hans), 68, 69, 70, 74, 75.
Dumoulin (Marie Joséphine), 120.
Dupont (Anne Thérèse), 95. — (Charles), 95. — (Jean), 96. — (Thomas), 95.
Du Rhieu, notaire, 117.
Dusart, notaire, 100.

E

Enna, plaine en Sicile, 72.
Ertweeg (Anne), 116.
Europe, mythol., 72.
Evêché, à Liège, 62.
Eynaten (Josine d'), 105.

F

Fabrice, nonce apostolique, 112.
Fabry (Marie Laurence), 100.
Falhize, mont à Huy, 63.
Faveroulle-Minechamp, l.-d. à Ben-Ahin, 63.
Firquet, notaire à Liège, 111, 112, 113, 115, 116, 117.
Fize-le-Marsal, prov. Liège, cant. Hollogne-aux Pierres. — Haut-voué, *voir* Ans.
Flémalle-Haute, prov. Liège, cant. Hollognes-aux-Pierres, 57, 58, 61. — (château de), 82, 83.
Fleron, prov. Liège, chef-lieu de cant., 62.
Florence, Italie. Musée, *voir* Uffizi.
Floyon (Gauthier de), *voir* Berlaymont.
Fontaine, dép. Horion-Hozémont, 86. — (seigneur de), 85.
Fragnée, pont à Liège, 61, 62.
Fraipont (terre de), 84. — Seigneur, *voir* Poulseur.
Fransen, sieur, 115.
Frères-Mineurs (couvent des), à Liège, 85.

G

Galhau, lieutenant, 94.
Gerlays de Corbion (Jean Godefroid de), 94, 95.
Ghys (Oude Le), 82.
Gilman (Anne Catherine), 111, 112, 113, 114, 115, 116, 117.
Gobeau (Pierre François), 116.
Goer de Herve (de), 102.
Guillaume de Brunsode, chanoine de Saint-Jean, à Liège, 81. — Chanoine de Saint-Lambert, à Liège, 81.
Guillemins (couvent des), à Liège, 89.

H

Hades, mythol.,76, 77.
Hadrien, empereur, 68ss.
Haspinte (bois de), 114.
Hautmarais, l.-d. à La Reid, 93.
Hautmaret (Ernest de), 89, 90, 94. — (Ernest François de), 94. — (François Joseph), 94. — (Herman Théodore), 94. — (Marie Anne de), 94, 95-96. — (Pierre Everard), 94. — (Simon Albert de), 94.
Hauzeur, blason de la famille, 101.
Heiligenberg, Allemagne, 75.
Hélène, mythol., 72,
Héracles, mythol., 72.
Hercule, mythol., 72, 74.
Herstal, prov. Liège, chef-lieu de cant., 58, 62, 64.
Herve, prov. Liège, chef-lieu de cant., 59.
Hesbaye, région nat., 59, 61, 64.
Hesse Rhénane, 67.
Hilaeira, mythol., 74.
Hippolyte, mythol., 72.
Hoen de Cartils (Justin Frambach), 86.
Hoensbroech (de), 93.

Hollogne (baron de), *voir* Seraing.
Hollogne-sur-Geer, prov. Liège, cant. Waremme, 86.
Holwerda (le frottis d'), 77.
Horion (Barbe de), 85. — (Mechtilde de), dame d'Op-Itter, 86.
Horion-Hozémont, prov. Liège, cant. Hollogne-aux-Pierres. Dép. *voir* Fontaine.
Hornes (comté de). — Grand bailli, *voir* Beringhen.
Hors-Chateau, à Liège, 96, 97.
Hosden (Marie), 84.
Houssart (Jeanne), 115. — (Marguerite), 115.
Houwen (Léonard), 87.
Hoyoux, cours d'eau, 61.
Humain, prov. Luxembourg, cant. Marche, 118.
Huy, prov. Liège, chef-lieu de cant., 82, 94. — L.-d., *voir* Falhize.

I

Iole, myhtol., 72.
Ivoz, dép. Ramet, 61.

J

Jacquet (Jacques Théodore), 112, 116.
Januarius, potier, 75.
Jean de Hornes, prince-évêque de Liège, 82.
Jehay-Bodegnée, prov. Liège, chef-lieu de cant., 66, 67.
Jehonnet, sieur de Tilff, 93.
Jenicot (Lambertine de), 119.
Jonet, greffier, 115.
Josez (de), 94. — (Catherine de), 95.
Joyeuse (Marguerite de), baronne de Pesche, 87.
Jowa (Jules), 108.
Jupille, prov. Liège, cant. Grivegnée, 62. — Echevin, *voir* Clercx.
Jupiter, mythol., 70.
Juslenville, dép. Theux, 63.

K

Kerchove (Marie Isabelle de), 96.
Kinkempois, dép. Angleur, 62.

L

Lacroix (dom Antoine), 114.— (Georges Louis), 118. *voir* aussi Croix (de la).
La Madeleine, France, commune de Nicolas-du-Pont, 68ss.
Landre, capitaine, 115.
La Reid, prov. Liège, cant. Spa. — L.-d., *voir* Haut-marais.
Lavaux des Brassines, (Laurent Arnold de), 88. — *voir* aussi Brassines.
Lens-Saint-Servais, prov. Liège, cant. Hannut, 63. — Dép. *voir* Chapelle Saint-Antoine.
Les Waleffes, prov. Liège, cant. Jehay-Bodegnée, 63.
Leucippe, mythol., 74.
Leucippides (légende des), 73.
Lezoux, France, Chef-lieu de cant. Puy de Dôme, 70, 71, 75.
Liège (province). — Age du bronze, 55-67.
Liège (ville), Bourgmestre, *voir* Ans, Lonchin. — Com-

missaire de la Cité, *voir* MEUNIER. — Areine, *voir* MESSIRE DOUFFET. — Couvents, *voir* FRERES MINEURS, GUILLEMINS. — Eglises, *voir* SAINT-JEAN, SAINT- LAMBERT, SAINT-MARTIN, SAINT-PIERRE. — L.-d., *voir* CHARITÉ, CHARTREUSE, CROSSE de LAITON, DEGRÉS SAINT PIERRE, HORS-CHATEAU, MARCHÉ, MAUVAIS CHEVAUX, PIED du PONT de la VICTOIRE, SAINT-LAURENT, VERTBOIS, VERTE. —Maisons, monuments et enseignes, *voir* ÉVÊCHÉ, CHAUDRON, MARNEFFE, POMMELETTE, STOCKHEIM. — Paroisses, *voir* SAINT-ADALBERT, SAINT-SÉVERIN, SAINTE-CLAIRE, SAINTE-MARGUERITE. — Notaire, *voir* FIRQUET. — Ponts, *voir* ARCHES, FRAGNÉE, MAGHIN.

LIÈGE (principauté), Prince Evêque, *voir* JEAN de HORNES.

LIERS, prov. Liège, canton Fexhe-Slins, 64.

LIEUTENANT (Edmond), 101-103.

LOHYRVILLE (Jean de), 81.

LONCHIN (Jean de), bourgmestre de Liège, 83.

LONHIENNE, famille, 91.

LYNDEN (Mathilde de), 86.

M

MACQUERELLE (Isabelle), 95.

MALHERBE (Hubert), maître tanneur, 100. — (Marie Hélène Josèphe), 100.

MARCHAL (André), a. c., 55, 56, 64, 65.

MARCHÉ (place du), à Liège, 93.

MARCK (Guillaume de la), 82.— (Jeanne de la), 84. — (Maugis, bâtard de la), 84.

MARETS (chanoine des), 93. — (Ernest des), 92ss. — (Marie des), 88. — (Simon des), 88, 92. *Voir* aussi HAUMARET.

MARNEFFE, magasin à Liège, 106.

MARTIN (rieu), à Tilff, 93.

MAUVAIS-CHEVAUX (rue des), à Liège, 106.

MEHAIGNE, cours d'eau, 61.

MENTEN de HORNE (Camille de), 101.

MERCURE, mythol., 62.

MESSIRE DOUFFET, areine, 103.

MEUNIER (Henri Joseph), commissaire de la cité de Liège, 95, 96.

MEUSE, fleuve, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64.

MINERVE, mythol., 70.

MONCEAU (château du), à Tilff, 88.

MONTFORT (Antoine de), 117.— (Jacques de), 116. — (Jacques Théodore de), 112, 116. — (Sébastien de), 111, 116.

MOREAU, auditeur des troupes de la citadelle de Liège, 115, 118.

MORGAN (Nicolas), 109.

MOULIN (fond du), l.-d. à Tilff, 62.

MOULIN (François Vincent du), 97. — (Henry Martin Joseph du), 95, 96. — (Marie Anne Marguerite), 96. — (Marie Françoise Josèphe

du), 97-98. — (Vincent du), 96-97.

N

Nagelmackers (Léonie), 101.
Natalis (Guillaume), abbé de Saint-Laurent, 106. — (Michel), 108.
Némée (le lion de), 74.
Neptune, mythol., 70.
Notre-Dame, chapelle à Tilff, 89.
Notre-Dame aux-Fonts, à Liège, 118.

O

Odet, dép. de Bois et Borsu, 63.
Œchalie (roi d'), 72.
Ohey (seigneur d'), *voir* Seraing.
Ombret, prov. Liège, cant. Hannut, 63.
Opitter, prov. Limbourg, cant. Bree. — Seigneur *voir* Ans. — (Dame d'), *voir* Horion.
Oreye, prov. Liège, cant. Waremme. Bailli, *voir* Bering(h)en, Clercx.
Ortmans (Nicolas Joseph), 118.
Ourthe, rivière, 62.
Oxhe (fond d'), 63.

P

Paris, mythol., 73.
Parthoens, apothicaire, 113.
Pauvres en Ile, à Liège, 81.
Pergame, ville de Mysie, 75.
Persephone, mythol., 77.
Pesche (baronne de), *voir* Joyeuse.
Philippart, sieur, 113.
Philippe (Joseph), 65.
Pied du Pont de la Victoire, rue à Liège, 100.
Piette (échevin de), 98. — (Joseph de), 99. — (Marie Marguerite Josèphe de), 98, 99-100.
Planchar, chanoine, 99. — (Lambert), avocat, maître de charbonnages, 99.
Plouy (Jean), 103.
Pluton, mythol., 72.
Polain (Jean le), 82.
Pollux, mythol., 74, 76.
Pommelette, hostellerie à Liège, 115.
Ponthiere (Emmanuel François Joseph de), 119, 120. — (Eustache Lambert Joseph de), 119. — (Jean Lambert Joseph de), 119. — (Lambert Joseph de), avocat, 119.
Porallée, l.-d. à La Reid, 93.
Poschet (Marguerite), 90.
Poswick (Guy), 103.
Poulseur (Agnès de), abbesse du Val-Benoit, 83. — (Denis Corbeau de), bourgmestre et échevin de Liège, 82-83. — (Gérard de), 83-84. — (Gilles de), 83. — (Jeanne de), 83. — (Jeanne Catherine de), 85.
Prealle (vallon de la), 62.
Preits (château des), *voir* Brunsode.
Presseux de Hautregard (colonel de), 93.

R

Ramaert (Antoine Ignace), 89.
Ramée (Marie delle), 82, 83.
Ramet, prov. Liège, cant. Seraing, Dép. *voir* Ivoz.

RANSONNET (Jeanne Josèphe), 96.
RÉSIMONT (Peronne de), 88.
RHEINZABERN, 75.
RHODES (école de), 75.
RICKEN, a. c., 71.
ROLAND (les fontaines), 103.
ROME (galerie Giustiniani à), 76.
ROSSIUS (Marie Louise Marguerite Willibrorde de), 118.
ROUVEROY, 85.
RUVE (Gilles de), dit de Brialmont, 81-82, 86. — (Jeanne de), 82.
RUYFF, *voir* RUVE.
RYCKEL (de), a. c., 78, 79, 96.
RYCKOLT (baronne de), 119.

S

SABINUS, 63.
SAINT-ADALBERT, paroisse à Liège, 88.
SAINT-JEAN BAPTISTE, église à Liège, 82, 99.
SAINT-LAMBERT, cathédrale de Liège, 103. — Place à Liège, 62. — (chapitre de), 93.
SAINT-LAURENT, rue à Liège, 106.
SAINT-MARTIN, collégiale à Liège. Chanoine *voir* POULSEUR.
SAINT-PIERRE, église à Liège, 103.
SAINT-REMACLE, église à Verviers, 118.
SAINT-REMY, (abbaye de), 114.
SAINT-SERVAIS, paroisse à Liège, 87.
SAINT-SÉVERIN, paroisse à Liège, 99.
SAINT-VITU, grotte à Abée, 65.
SAINTE-ANNE, chapelle de la cathédrale Saint-Lambert, 105.
SAINTE-CLAIRE, paroisse à Liège, 87.
SAINTE-MARGUERITE, paroisse à Liège, 99.
SAINVAL, dép. Tilff, 95.
SALARIA, via, 76.
SAUVAGE (Adolphe de), 101. — (Jeanne de), 101. — (Paul de), 101.
SCHAETZEN (Philippe de), collection, 68, 69, 71.
SELYS, 91. — (Antoine Pierre de), 89, 90. — (Catherine de), 88. — (Eustache de), 88. — (Jean de), 88. — (Jeanne de), 88, 89, 90. — (Marie de), 88.
SERAING, prov. Liège, chef-lieu de cant. — Notaire, *voir* BOZET.
SERAING (Anne Marguerite de), 86. — (Godefroid de), 86. — (Jean de), 86-87.
SOLIERES, ruisseau, 61, 63.
SOUVERAIN-PONT, l.-d. à Liège, 112, 113.
SOUXHON (vallon de), 61.
SPA, prov. Liège, chef-lieu de cant., 64.
SPIRINCK (Catherine), 87.
SPIRLET (Alexandre Sébastien de), 100-101. — (Jeanne Idalie de), 101.
STARKENBURG, Allemagne, Hesse, 67.
STATTE, dép. Huy, 57, 58, 60.
STEMBIER (Charles Etienne de), 106.

Stockheim (hôtel de), à Liège, 106.

T

Tene (époque de La), 61, 67.
Thésee, mythol., 72.
Theux, prov. Liège, cant. Spa, 64. Dép. *voir* Juslenville.
Thier (de), échevin, 98, 100. — (Guillaume Joseph de), 96. — (Guillemine Catherine Joséphine de), 100.
Thiry, docteur, a. c., 78, 91.
Tilff, prov. Liège, cant. Seraing. L.-d., *voir* Moulin. — Chapelle, *voir* Notre Dame. Château, *voir* Brialmont, Brunsode, Monceau. — Cours d'eau, *voir* Martin. — Dép. *voir* Sainval.
Tilves (tour de), *voir* Brunsode.
Tollet (Charles de), 90.
Tombeur (ferme du), 94.
Tongres, prov. Limbourg, chef-lieu de cant., 62, 63, 64, 71, 72, 73, 75, 77. — Collectionneur, *voir* Schaetzen. — (Paix de), 82.
Trajan, empereur, 70 .
Trêves, Allemagne, 62.
Trips (Adam de), 105. — (Herman de), 105.
Tutelaire (Georges), 106.
Tyou (Alphonse), 66.

U

Uffizi (galerie des), à Florence, 76.

V

Van der Heyden à Blisia, 97. — (Isabelle Marguerite), 96.
van der Maesen, sieur, 86.
van Heule (Hélène), 88.
Valenciennes, France, 82.
Vatican, 76.
Velroux (famille de), 94.
Verte, place à Liège, 103, 106.
Verviers, prov. Liège, chef-lieu de cant. Eglise, *voir* Saint-Remacle.
Vesdre, cours d'eau, 62.
Vieux Marché (place du), à Liège, 103.
Villers lez Guise, France, Picardie. Seigneur : *voir* Poulseur.
Villers (Château Bilstain dit de), 102, 103.
Villers le Temple, prov. Liège, cant. Nandrin, 65. — Dép. *voir* Yernée.
Viron (Eustache de), bailli de Moha, 83.
Visé, prov. Liège, cant. Dalhem, 57, 58, 62.
Volders, docteur, 113.
Vottem, prov. Liège, cant. Herstal, 63.

W

Waillez, prov. Liège, cant. Marche, 114.
Walters, collection à Baltimore, 76.

Waroux, dép. Alleur, 65.
Wasserfalle (André), 113.
Wetzlaer (cour de), 98.
Wihogne, prov. Liège, cant. Fexhe Slins, 58. — (André de), 83. — (Jeanne Catherine de) 84. — (Marguerite de), 83.
Wisten (Catherine), 88.

Y

Yernée, dép. de Villers-le-Temple, 65.

Z

Zees, mythol., 72.
Zugmantel, 68, 69, 71, 72, 77.

Table des illustrations

Pages

Représentation d'un rapt sur un vase sigillé 69

Château de Tilff, d'après le dessin de R. Le Loup .. 79

Blasons des Beringhen et Sélys dans l'église de Tilff:... 90

Girouettes aux armes des Beringhen et Sélys au château de Tilff 92

Tympan aux armes des de Goer de Herve et de Borlez (ferme du château de Tilff) 102

Vasque d'une fontaine de l'ancienne rue de la Crosse-de-Laiton 104, 105

Mémorial aux armes de l'abbé Natalis 107

Table des auteurs

Pages

BONIVER (François), Inventaire archéologique du pays de Liège :

II. Deux mémoriaux aux armes de l'abbé Natalis... 106

III. L'épitaphe de Nicolas Morgan 109

BRASSINNE (Joseph), Trouvailles de l'âge du bronze dans la province de Liège 55

DANTHINNE (P.), Incidents de divorce au XVIIe siècle 111

HANQUET (Pierre), Anciennes demeures à Tilff. I. Château Brunsode 78

— Bigamie légale ou les flottements de l'Etat civil à ses débuts 118

MARNEFFE (Edouard de), Inventaire archéologique du pays de Liège :

I. Vasque de fontaine de l'ancienne rue de la Crosse-de-Laiton à Liège 103

VAES (Ferd.), Aux ateliers de La Madeleine sous Hadrien. La représentation d'un rapt sur un vase sigillé 68

Table des matières

Pages

Partie administrative 1

Trouvailles de l'âge du bronze dans la province de Liège, par Joseph BRASSINNE 55

Aux ateliers de La Madeleine sous Hadrien. La représentation d'un rapt sur un vase sigillé, par Ferd. VAES 68

Anciennes demeures à Tilff. I. Château Brunsode, par Pierre HANQUET 78

Inventaire archéologique du pays de Liège.

I. Vasque de fontaine de l'ancienne rue de la Crosse-de-Laiton à Liège, par Ed. de MARNEFFE 103

II. Deux mémoriaux aux armes de l'abbé Natalis, par François BONIVER 106

III. L'épitaphe de Nicolas Morgan, par François BONIVER 109

Incidents de divorce au XVIIe siècle, par P. DANTHINNE 111

Bigamie légale ou les flottements de l'Etat civil à ses débuts par Pierre HANQUET 118

Activité de la Société 121

Table des noms de personnes et de lieux, par Albert VECQUERAY 136

Table des illustrations 137

Table des auteurs 138

Imprimé en Belgique

24223 — Imp. H. VAILLANT-CARMANNE, S. A.

Un adm.-dir. L. Dallemagne, 4, place St-Michel, Liège.